Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois février à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI - Isabelle DULAURENS - Ludovic BIDEAU - Catherine DAUNY - François SZTARK - Emmanuel MAGES – Marc GATTI - Sylvie VIEU - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Cem ORUC - Véronique CARLOTTI - Franck SARRABAYROUSE - Gladys THIEBAULT - Jérôme BARADAT - Patrick CHAVAROT - Benoît GRANGE - Stéphane COMME - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Sylvie BRIDIER - Alhadji NOUHOU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Élodie CAZAUX - Benoist REMEGEAU - Murielle COURTAUD

Absents ayant donné procuration :
Stéphanie GRONDIN procuration à Pascale PAVONE
(DEL2026_003 à_025)
Marc GATTI procuration à Franck SARRABAYROUSE
(DEL2026_002 à _025)
Fatima BIZINE procuration à Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
(DEL2026_002, _003, _006, _010, _011, _014 à _019, _021 à _023, _025)
Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ procuration à Patrick CHAVAROT
(DEL2026_002 à _025)
Cédric TERRET procuration à Sylvie BRIDIER
(DEL2026_002 à _018, _020 à _025)

Absents :
Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN (DEL2026_002)
Catherine DAUNY – Sylvie VIEU (DEL2026_014)
Fatima BIZINE - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES (DEL2026_004, _005, _007 à _009, _012, _013, _020, _024)
Sabine JACOB-NEUVILLE (DEL2026_017)
Benoît GRANGE (DEL2026_006, _018)
Stéphane COMME (DEL2026_004, _005, _007 à _009, _012, _013, _020, _021, _024)
Sylvie BRIDIER – Cédric TERRET (DEL2026_019)

Président de séance : Franck RAYNAL

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance par Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire déclare : « *Bonsoir chers collègues, bonsoir chers membres du public. Bienvenue pour cette ultime séance du Conseil municipal de la mandature. Ce moment que nous allons partager est un peu particulier. Avant de donner quelques informations et quelques mots, je vais, comme d'habitude après avoir ouvert la séance, appeler les membres*

du Conseil municipal. »

Appel des membres du Conseil Municipal

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Maire déclare : « *Je propose, si elle l'accepte et si nous l'acceptons tous, que le secrétariat de séance soit assuré par Zeineb LOUNICI. Merci, Zeineb.* »

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 16 décembre 2025

Monsieur Le Maire déclare : « *Je propose à votre approbation le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre dernier. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.* »

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Informations générales

Pessac au fil de l'eau

Monsieur Le Maire déclare : « *Quelques informations générales pour commencer. Nous avons tous eu la chance d'avoir normalement, à nos places, un superbe ouvrage réalisé par la Fédération des syndicats de quartier et les Passeurs de mémoire sur Pessac « Au fil de l'eau ». J'en recommande la lecture — Jérôme BARADAT nous a rejoint, bonsoir, Jérôme. J'en recommande la lecture à tous ceux qui sont intéressés à la fois par l'histoire de Pessac et par le rôle que l'eau y a tenu, ainsi que par la manière dont l'homme s'y est adapté. C'est passionnant, très facile à lire, richement illustré. C'est un très bel ouvrage en vente au prix de 15 euros. Mais là, c'est un cadeau que les deux associations nous font en tant que membres du conseil municipal, qu'elles en soient remerciées.* »

Adoption de la Charte du Handicap

Monsieur Le Maire déclare : « *Autre information. La Charte du handicap a été adoptée par la Commission communale d'accessibilité. Ce document — sous l'égide de Pierrick LAGARRIGUE — permet d'assurer les engagements de la ville de Pessac en faveur de l'accessibilité. Ce document a été élaboré par un comité partenarial richement développé, qui a mis un certain temps pour le réaliser et produire un document à la disposition de tous les élus. Quelques mots sur la charte handicap pour une ville accessible, son titre exact. Cette charte vise à poser et acter les principes fondateurs de notre ville, favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap, ce qui est l'objectif de toute ville équilibrée, en charge de la cohésion sociale à l'égard de tous ses membres. Cette charte est un document-cadre qui propose à la commune d'affirmer, au-delà de ses obligations réglementaires et au travers des dispositifs légaux, son engagement pour permettre à toute personne en situation de handicap de trouver sa place à Pessac. C'est une étape importante pour notre commune*

et l'aboutissement d'un travail qui a occupé l'ensemble des partenaires et notre collègue Pierrick LAGARRIGUE pendant de nombreuses années. Pessac réaffirme ainsi son engagement en faveur d'un territoire accessible et inclusif, où chacun peut vivre, participer, se déplacer, apprendre, travailler et s'épanouir pleinement, quels que soient ses besoins. C'est un cadre de référence durable pour guider les décisions publiques, assurer l'amélioration continue des pratiques et continuer à travailler en partenariat avec le réseau associatif du champ du handicap, pour un territoire toujours plus inclusif, accueillant, humain et solidaire. Je trouve qu'il est très beau de pouvoir terminer cette mandature sur la présentation de cette charte pour une ville accessible, qui est le fruit d'un long travail, méticuleux, minutieux et partenarial. Pierrick, tu as tenu un rôle éminent, prépondérant et décisif dans ce processus et je t'en rends hommage. Cela m'arrive à plusieurs reprises, mais particulièrement aujourd'hui, je trouve que c'est l'occasion de te le dire. Je propose même que nous t'applaudissions, ainsi que tous les membres du comité. »

Applaudissements.

Territoires Engagés pour la Nature

Monsieur Le Maire déclare : « *Tu ne t'attendais peut-être pas à être applaudi pour ta dernière séance de conseil municipal. Merci infiniment.*
Autre information concernant une reconnaissance supplémentaire que la ville de Pessac a obtenue. Notre candidature a été retenue au titre du dispositif Territoires engagés pour la nature. Un jury de l'Agence régionale de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine a retenu notre candidature pour trois ans. Nous faisons partie des trois nouveaux lauréats. Cela constitue une étape supplémentaire dans l'engagement de Pessac pour un territoire durable, engagé pour la nature — c'est le titre de cet appel à projets. C'est une grande fierté, encore une fois, de pouvoir participer au développement de notre stratégie locale biodiversité à notre échelle. Souvent, on me pose la question : que peut faire une commune en faveur de la nature, en faveur de l'écologie, si les États ne s'engagent pas ? Voici un exemple à travers plusieurs grandes phases : un diagnostic partagé du territoire, donc établir un état des lieux de la biodiversité locale, et ensuite définir une feuille de route adaptée avec des objectifs concrets, en collaboration avec l'ensemble de nos partenaires, l'Écosite du Bourgailh, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), la nouvelle association qui s'occupe de la ferme pédagogique des sources du Peugue, la Direction de la nature de Bordeaux Métropole — c'est avec Bordeaux Métropole que nous avons défendu sept candidatures, mais au titre de Pessac — et bien sûr, au sein de Bordeaux Métropole, le Pôle territorial sud, l'Office National des Forêts (ONF), et l'ensemble des citoyens qui ont pu aussi s'associer. Tout cela aboutit à une stratégie qui se traduit par un plan d'action décliné de manière opérationnelle sur les trois années à venir. Félicitations à Sylvie, bravo. Nous pouvons t'applaudir, car c'est un gros travail qui a été mené. Merci à Sylvie et Jérémie. »

Applaudissements.

Chiffres 2025 des cambriolages à Pessac

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci à tous les deux et à tous ceux qui ont contribué et qui vont y contribuer, car maintenant, il faut le mettre en musique.*
Dernier point, une information que j'ai reçue cet après-midi. Je n'avais pas prévu d'en parler, mais cela me permet de remettre les choses au clair — de manière un peu familière, cela permettra de remettre l'église au milieu du village. Nous avons eu les derniers chiffres concernant les cambriolages en 2025 à Pessac. Je sais que c'est un grand sujet, qui fait couler beaucoup de salive et d'encre. Nous avons maintenant les 12 mois de résultats. J'en avais parlé au moment des vœux. À ce moment-là, je disais que nous étions bien partis pour que l'année 2025 soit l'une des trois meilleures années en termes de diminution du nombre de cambriolages. C'est confirmé, puisque nous avons en 2025, dont j'apporte la connaissance

à tout le monde, un nombre de cambriolages en baisse de 20 % par rapport à 2024, ce qui est une meilleure performance que le reste de l'agglomération et du département. Vous avez sans doute vu dans le journal la conférence de presse du préfet, qui a déclaré qu'il y avait eu une baisse des cambriolages globaux de 12 % sur le territoire. Pour Pessac, c'est -20 %. Certes, même un cambriolage, c'est toujours déplorable, mais en tout cas, la diminution est notable. En effet, nous avons enregistré en 2025, 356 cambriolages, ce qui fait de cette année la troisième meilleure des 11 dernières années. Cette performance est due à la fois à la conjonction des polices municipales et nationales, car cela faisait partie des priorités après l'augmentation enregistrée en 2024, désormais totalement effacée, et à la vigilance de l'ensemble de nos référents citoyens, qui sont au nombre de 260 sur la ville de Pessac. C'est un bon résultat qui nous met sur la bonne voie et qui doit être conforté. Je souhaitais le partager avec vous. Ce chiffre est officiel, communiqué par le ministère de l'Intérieur et le commissariat divisionnaire de la division Ouest, dont fait partie Pessac. J'ai reçu les informations cet après-midi. »

Applaudissements.

Examen de l'ordre du jour

1. Bilan Carbone 2024 de la Ville de Pessac - Présentation
2. Délégation de service public pour la gestion du centre équestre Romainville - Contrat 2026-2036 - Choix du délégataire – Approbation
3. Contrat de CODEV n°6 avec Bordeaux Métropole - Avenant n°2 - Approbation
4. Tableau des emplois Ville de Pessac - Enveloppe maximale d'emplois temporaires - Année 2026 - Approbation
5. Secrétariat Bureaux de vote - Recrutement au titre d'une activité accessoire - Autorisation
6. Dispositif « adulte-relais » - Partenariat entre la Préfecture de la Gironde et la Ville de Pessac - Renouvellement de convention - Autorisation
7. Temps complémentaire de formation - Recensement de la Population 2026 - Recrutement et rémunération d'agents recenseurs
8. Avenue de Saige et rue Jean Perrin - Cessions foncières au profit de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation
9. École élémentaire Joliot Curie - Désaffectation et déclassement des logements de fonction - Décision - Autorisation
10. Cession de la propriété sise 3 avenue Georges Pelletier - Ancienne maison de quartier de Toctoucau - Décision - Autorisation
11. Création d'une autorisation de programme Programme de Renouvellement Urbain (P.R.U.) de SAIGE - Espaces publics - Approbation
12. Impression du journal municipal mensuel - Attribution marché - Approbation
13. Exploitation des installations thermiques - Avenant n°11 au marché 2019-19025 - Approbation
14. Équipement aquatique Cazalet - Conception, réalisation, exploitation et maintenance - Marché public de performance - Protocole d'accord et avenant n°4 - Autorisation
15. Pavillon des Arts et de la Musique - Actualisation du plan de financement prévisionnel - Participation FEDER - Approbation
16. Halle de tennis à Cap de Bos - Demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel - Autorisation
17. Rénovation de l'école Pierre Castaing - Travaux d'isolation par l'extérieur - plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions - Autorisation
18. Réseau technique de Bellegrave - plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions d'investissement - Autorisation
19. Incubateur Maraîchage Biologique - Quartier Bacalan - Renouvellement du contrat de prêt à usage d'une parcelle communale - Autorisation
20. Développement de liens socio-éducatifs avec des enfants en situation de handicap - Unis-

Cité - Convention - Avenant - Approbation
21. Vibrations Urbaines - Édition 2026 - Approbation
22. Quartier prioritaire (QPV) Châtaigneraie-Arago - Convention de mise à disposition de locaux - Association OUED BEHT - Approbation
23. Quartier prioritaire (QPV) de la Châtaigneraie-Arago - Convention de mise à disposition de locaux - Association des Jeunes de la Châtaigneraie - Approbation
24. Programmation saison culturelle - Tarifs 2026-2027 - Approbation
25. Associations - Subventions - Répartition 2026 n°1
26. Association « Nuisances 11/29 » - Attribution de subvention

Monsieur Le Maire déclare : « *Après ces informations, nous allons passer à l'examen de l'ordre du jour. Nous avons un certain nombre de délibérations groupées. Je les énonce :*

- *La numéro 4 sur le tableau d'emploi de la ville de Pessac, avec l'enveloppe maximale d'emploi temporaire pour l'année 2026.*
- *La numéro 5 sur le recrutement de certains fonctionnaires qui n'appartiennent pas à la ville de Pessac et qui pourraient, au titre d'une activité accessoire, assurer le secrétariat des bureaux de vote. Cela peut arriver, donc il faut qu'une délibération le permette.*
- *La numéro 7 sur un temps complémentaire de formation au titre des agents recenseurs et pour la rémunération des agents recenseurs actuellement à l'œuvre sur le recensement de la population 2026. Vous savez que tous les ans, les agents recenseurs passent en début d'année dans un panel de logements sur Pessac, et c'est à partir de cela qu'il y a des extrapolations annuelles qui fondent le recensement auquel nous sommes particulièrement attachés, car il fonde aussi les dotations que l'État nous octroie. Cela permet aussi de mieux connaître le territoire.*
- *La numéro 8 sur les sessions foncières au profit de Bordeaux Métropole, Avenue de Saige et rue Jean Perrin.*
- *La numéro 9 sur la désaffectation et le déclassement de logements de fonction à l'école élémentaire Joliot-Curie.*
- *La numéro 12 sur l'attribution d'un marché d'impression du journal mensuel municipal.*
- *La numéro 13, un avenant concernant un marché sur l'exploitation des installations thermiques.*
- *La numéro 14 sur un protocole d'accord à l'avenant n°4 sur le grand marché de l'équipement aquatique de la piscine Cazalet.*
- *La numéro 16 sur la demande de subvention d'investissement et le plan de financement prévisionnel de la halle de tennis couvert à Cap de Bos. Je crois que la destruction a commencé et la livraison doit se faire d'ici la fin de l'année.*
- *La numéro 20 concerne la convention avec Unis-Cité relative au développement de liens socio-éducatifs avec des enfants en situation de handicap.*
- *Enfin, la numéro 24 porte sur les tarifs 2026-2027 de la saison culturelle à venir.*

Voici les délibérations qui étaient proposées au regroupement. Qui souhaite la parole ? Fatiha BOZDAG. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui indique : « *Monsieur le Maire, bonsoir. Je voudrais faire dégrouper la délibération numéro 16 sur les halles de tennis de Cap de Bos, s'il vous plaît.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Vous souhaitez que nous la dégroupions ? Elle est dégroupée. Y a-t-il d'autres demandes de dégroupement ? Madame BRIDIER.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui indique : « *Monsieur le Maire, la délibération numéro 14 concernant l'équipement aquatique de Cazalet.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Donc, dégroupée également. D'autres demandes de*

dégroupement ? Il n'y en a pas. Je propose donc, pour celles qui restent regroupées, de procéder à un vote global, comme nous y sommes habitués. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité sur l'ensemble des autres délibérations.
Nous allons maintenant examiner l'ordre du jour. Il n'y a pas de question orale, il n'y aura donc pas de prolongation. Avant que nous examinions l'ensemble de l'ordre du jour et que je donne la parole à Madame la Secrétaire Zeineb LOUNICI, je voudrais dire un mot. Je préfère le dire au début de la séance plutôt qu'à la fin. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, c'est la dernière séance du conseil municipal de cette mandature. C'est également la dernière que je préside en tant que maire élu en 2020. C'est la dernière dans laquelle certains d'entre nous siègeront en tant qu'élus. Je tenais, après six années de cette mandature, à remercier l'ensemble des élus. Je pense d'abord aux membres de la majorité, mais aussi aux membres de l'opposition. Pendant six années, nous avons siégé sur les mêmes bancs. Nous avons travaillé avec plus ou moins de concorde, mais toujours avec à l'esprit l'intérêt général. Je pense que nous sommes tous, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, animés par la passion pour l'intérêt général et la volonté de faire progresser la ville au service de ses habitants. Je tenais à vous en remercier toutes et tous. Quelle que soit la suite, cette mandature aura été utile et nous y avons tous contribué, y compris en émettant des critiques, ce qui est toujours profitable en démocratie. Merci à l'ensemble des élus. Je souhaite également remercier l'ensemble des services, les directeurs, directrices générales, directeurs généraux adjoints et directeur général des services qui siègent ici et qui sont moins bien assis que nous. Quand la séance dure longtemps, ils ont su me le dire. Nous avons un peu amélioré les choses pendant ce mandat, désormais, les sièges sont un peu plus confortables. Tout ce travail et tout ce que nous avons pu réaliser pendant six ans, nous le devons à des décisions politiques, mais surtout à l'investissement des femmes et des hommes qui composent l'ensemble du personnel de la ville de Pessac. Je souhaite leur rendre hommage et je vous invite à les applaudir. »

Applaudissements.

Monsieur Le Maire déclare : « *Je remercie également le public, qui est plus nombreux aujourd'hui. Dans des moments où il était peut-être un peu moins présent, il a fait preuve de fidélité, sinon de manière physique, du moins par la retransmission que nous avons inaugurée avec le Covid et que nous n'avons jamais abandonnée depuis. Je pense que c'est un instrument de diffusion du message et des débats municipaux. Merci à tous.*
En avant pour la dernière séance du conseil municipal de cette mandature. À toi, Zeineb. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui indique : « *Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous allons commencer par la première délibération, la numéro une, qui est la présentation par Jérémie LANDREAU du bilan carbone 2024 de notre ville.* »

Présentation des délibérations votées groupées

aff n°DEL2026_004 : Tableau des emplois Ville de Pessac - Enveloppe maximale d'emplois temporaires - Année 2026 – Approbation

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Le Code général de la Fonction publique offre la possibilité aux collectivités territoriales de recruter sur des emplois non permanents du personnel contractuel pour faire face à :

- un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutive : article L.332-23 1°,

- un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutive : article L.332-23 2°,

- un remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement octroyé en application de la loi N°83- 634 du 13 juillet 1983 ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale : l'article L.332-13.

Les contrats établis sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La rémunération de l'agent contractuel est principalement calculée par référence à l'échelle du premier grade du cadre d'emplois du fonctionnaire remplacé.

Ainsi, afin de permettre d'assurer la continuité du fonctionnement des services au public et de satisfaire les besoins non permanents des services de la Ville, il apparaît nécessaire de permettre le recrutement d'agents contractuels temporaires pour l'année 2026.

Ces recrutements d'agents temporaires s'inscriront dans un objectif de maîtrise de la masse salariale et seront envisagés dans le but de régulation et de respect de l'équilibre financier de la collectivité.

Le tableau annexé récapitule les effectifs maximums autorisés par cadres d'emplois, pour les recrutements sur emplois non permanents. Le nombre théorique de postes à pourvoir pour l'année 2026 est estimé à 362 et équivalent à celui de l'année 2025.

En cas de besoin, la collectivité se réserve la possibilité de recourir à des vacataires pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés, pour assurer la continuité du service.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le budget de la collectivité,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 27 janvier 2026,
Vu le tableau des emplois de la Ville de Pessac,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois non permanents compte tenu de l'évolution des besoins des services,

- d'adopter, pour l'année 2026, selon les effectifs maximums autorisés, les créations d'emplois non permanents liées à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou aux remplacements temporaires d'agents titulaires momentanément absents, figurant sur le tableau annexé à la présente délibération ; ainsi que le recours aux vacataires pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés, pour permettre à l'ensemble des directions de la Ville de Pessac d'assurer la continuité de service ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Pessac, à recruter le personnel contractuel, saisonnier ou occasionnel durant l'année 2026, et chaque fois que cela est nécessaire, pour garantir la continuité du service public ;

- de fixer les niveaux de rémunération des agents saisonniers ou temporaires selon le tableau annexé ;

- de prélever les sommes nécessaires à cette dépense sur les codes nature et fonction réservés au personnel, au chapitre 12 du budget de l'exercice 2026 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Pessac, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026_005 : Secrétariat Bureaux de vote - Recrutement au titre d'une activité accessoire - Autorisation

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

En application du Code Général de la Fonction Publique, l'agent public peut être autorisé par l'autorité hiérarchique dont il relève à exercer une activité à titre accessoire, lucrative ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé. Cette activité doit être compatible avec les fonctions confiées à l'agent public, ne pas affecter leur exercice et figurer sur la liste des activités susceptibles d'être exercées à titre accessoire.

L'activité accessoire est une activité limitée dans le temps, occasionnelle, périodique et ne pouvant être pourvue par un emploi permanent, même à temps non complet, quelle que soit la quotité de travail. Aucun acte spécifique n'est réglementairement prévu pour le recrutement au titre d'une activité accessoire.
Ainsi la Ville de Pessac, en cas de nécessité, pourra faire appel à des agents publics externes à la collectivité lors de l'organisation de scrutins électoraux, pour effectuer les missions de secrétaire du bureau.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code électoral, notamment ses dispositions relatives à l'organisation matérielle des élections,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif au cumul d'activités dans la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 9 décembre 2025,

Considérant que l'organisation des scrutins électoraux nécessite un renfort ponctuel en personnel afin d'assurer le bon déroulement et la clôture des opérations électorales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le recrutement d'agents à titre accessoire pour accomplir ces missions,

- d'autoriser Le Maire à recruter, à titre accessoire, des agents publics d'une autre collectivité pour assurer des missions liées à l'organisation des scrutins électoraux, notamment :
 - La tenue des bureaux de vote (assistance administrative, émargement, secrétariat, etc.),
 - La participation aux opérations de dépouillement,
 - La clôture des opérations électorales ;

- de dire que ces missions sont exercées à titre accessoire, conformément à la réglementation en vigueur et qu'elles ne peuvent en aucun cas constituer l'activité principale des agents concernés ;

- d'approuver la rémunération des agents mobilisés sous la forme d'une indemnité accessoire selon les tarifs fixés ci-dessous :
 - Secrétaire de bureau : 180 € brut par jour ;

- de dire que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget principal, chapitre 012 du budget 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2026_007 : Temps complémentaire de formation - Recensement de la Population 2026 - Recrutement et rémunération d'agents recenseurs</u>

Madame Véronique CARLOTTI, Conseillère municipale déléguée, présente le rapport suivant :
Lors de la séance du 16 décembre 2025, par délibération 2025_164, le Conseil Municipal a approuvé le recrutement et la rémunération d'agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population 2026.

S'agissant de la formation, la délibération 2025_164 prévoit une formation obligatoire à destination des agents dispensée par l'Insee. Cette dernière est aujourd'hui de 3 heures pour les agents expérimentés et de 6 heures pour les non expérimentés en lieu et place des 8 heures pour l'ensemble des agents les années précédentes.
Afin de limiter l'impact sur la rémunération forfaitaire, un forfait de 2 heures supplémentaires correspondant à la récupération et la préparation effective du recensement en mairie a été rajouté. Ainsi, les agents recenseurs recevront une formation globale de 5 heures pour les expérimentés et 8 heures pour les non expérimentés, rémunérée à hauteur du SMIC horaire en vigueur, en lieu et place de 3 heures et 5 heures initiales.

Les autres clauses de la délibération 2025_164 approuvées par le Conseil Municipal :

- d'autoriser le recrutement d'agents recenseurs pour la campagne 2026, par voie externe ou auprès des agents municipaux ;
- de fixer à 1468 € nets la rémunération des agents recrutés en qualité d'agents recenseurs, sous réserve qu'ils aient accompli la totalité de la mission (soit 200 logements en moyenne) ou au prorata de la réalisation le cas échéant ;
- de rémunérer les heures de formation obligatoire à hauteur du SMIC horaire ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012

restent inchangées.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2025_164 du 16 décembre 2025,
Considérant la mise en place d'un temps complémentaire de formation de 2 heures pour l'ensemble des agents recenseurs,

- d'autoriser le recrutement d'agents recenseurs pour la campagne 2026, par voie externe ou auprès des agents municipaux ;

- de fixer à 1468 € nets la rémunération des agents recrutés en qualité d'agents recenseurs, sous réserve qu'ils aient accompli la totalité de la mission (soit 200 logements en moyenne) ou au prorata de la réalisation le cas échéant ;

- de rémunérer les heures de formation obligatoire à hauteur du SMIC horaire ;

- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026_008 : Avenue de Saige et rue Jean Perrin - Cessions foncières au profit de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Benoît RAUTUREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Des aménagements de voirie nécessitent des cessions d'emprises foncières communales au profit de Bordeaux Métropole.

Il s'agit, d'une part, de céder la parcelle communale HS64 de 1 383 m² à l'angle de l'avenue de Canéjan et de la rue Jean Perrin sur laquelle a déjà été réalisé un cheminement piéton et un espace vert non clôturé, et qui doit donc faire l'objet d'une régularisation au profit de Bordeaux Métropole.

Et, d'autre part, il convient de céder une emprise de 17 m² à détacher de la parcelle communale HM54 située avenue de Saige pour permettre la création d'une piste cyclable dans le prolongement de l'aménagement de l'avenue Gustave Eiffel.

Considérant ces opérations comme relevant de l'intérêt général, et compte tenu du transfert de charges (entretien, responsabilité, assurance…) à venir et d'une cession du domaine public vers un autre domaine public, ces cessions interviennent à titre gratuit, conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État rendu le 30 décembre 2025.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'avis de la DIE n° 2025-33318-93191 du 30 décembre 2025,

- d'approuver les cessions à titre gratuit de l'emprise de 17 m² détachée de la parcelle communale HM54 et de la parcelle communale HS64 de 1 383 m² à Bordeaux Métropole ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026_009 : École élémentaire Joliot Curie - Désaffectation et déclassement des logements de fonction - Décision - Autorisation

Monsieur Benoît RAUTUREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

L'école élémentaire Joliot Curie cadastrée CO163 dispose de deux logements de fonction mitoyens avec jardin situés à proximité des bâtiments scolaires, mais distincts de ceux -ci avec entrées indépendantes.

Ces logements sont en très mauvais état, sécurisés et libres de tout occupant depuis le 1er octobre 2025.

Dans une démarche de valorisation du patrimoine communal et après avoir obtenu l'accord de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale le 20 octobre 2025 sur la désaffectation de ces deux logements, la parcelle communale CO163 a fait l'objet d'une division pour les détacher de l'emprise de l'école.
La nouvelle parcelle cadastrée CO163p2 de 918 m² comprenant les logements peut ainsi être désaffectée et déclassée du domaine public communal ce qui permettra ultérieurement à la Commune d'envisager des opportunités de développement ou de cession.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale en date du 20 octobre 2025 n'émettant pas d'observation quant à la demande de désaffectation des deux logements de fonction de l'école élémentaire Joliot Curie demandée par la Commune,

- de constater la désaffectation de la propriété communale cadastrée CO163p2 ;

- de procéder au déclassement du domaine public communal de cette parcelle et à son incorporation dans le domaine privé communal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026_012 : Impression du journal municipal mensuel - Attribution marché - Approbation

Madame Stéphanie GRONDIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique, une consultation a été lancée le 11 décembre 2025.

Cette consultation, qui a pour objet l'impression du journal municipal mensuel OP ! pour la Ville, a été lancée suite à la résiliation du marché avec la société IMPRIM le 4 novembre 2025, imposée par la liquidation judiciaire de cette société.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum annuel de 95 000 € HT et un opérateur économique.

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la date de notification et sera reconduit tacitement jusqu'à son terme.
Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3.
La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois.
La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

La commission d'appel d'offres en sa séance du 20 janvier 2026 a procédé au jugement des offres et au choix du titulaire.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 janvier 2026,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et autres documents y afférents avec l'attributaire suivant :

SPRINT – FABREGUE SAS, Bois Joli, rue de la Fontaine Tanche, 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE pour un montant maximum de 95 000 € HT pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction. Soit un montant maximum total de 380 000 € HT.

- d'inscrire les crédits au chapitre 011 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026_013 : Exploitation des installations thermiques - Avenant n°11 au marché 2019-19025 - Approbation

Monsieur Christian CHAREYRE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Lors de la séance du 8 juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé l'attribution du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, à la société ENGIE Solutions.

L'évolution du patrimoine de la Ville (constructions, restructurations, démolitions, acquisitions, ajouts ou suppressions d'équipements) a généré des adaptations au contrat initial, matérialisées par l'établissement d'avenants.

Le contrat de maintenance est à nouveau modifié ce jour par l'établissement d'un avenant n°11, qui ajoute les installations suivantes :

- la Villa de l'accompagnement - immeuble Saint-Martin,

- l'Espace jeunes « Le Passage » - quartier de la Châtaigneraie,

- le local de la police municipale - quartier de la Châtaigneraie.

Cet avenant impacte le calcul du montant du marché ; il a une incidence exclusive sur les prestations relevant du P2 (maintenance) et du P3 (renouvellement/gros entretien) puisque ces trois bâtiments n'ont pas de fourniture d'énergie via ce marché.
Le présent avenant n° 11 intègre donc ces installations, et ajuste en conséquence le montant de la DPGF (annexe1) et du marché comme suit :

Évolution du périmètre P1 :

Non concerné, car ces bâtiments n'ont pas de P1 sur ce contrat.

Évolution du périmètre P2 :

Ajout du montant de la maintenance P2 sur ces 3 bâtiments :

- la Villa de l'accompagnement-immeuble Saint-Martin,

- l'Espace jeunes « Le Pass'âge » à la Châtaigneraie,

- la police municipale de la Châtaigneraie.

Mise à jour du périmètre P3 (plan de renouvellement/gros entretien) :

Ajout du montant du plan de renouvellement P3 sur ces 3 bâtiments :

- la Villa de l'accompagnement-immeuble Saint-Martin,
- l'Espace jeunes « Le Pass'âge » à la Châtaigneraie,
- la police municipale de la Châtaigneraie.

Montant marché de base :

	Montants annuels		Montants sur la durée du marché	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
TOTAL P1 Base marché	325 353,30	379 250,18	3 253 533,00	3 792 501,80
TOTAL P2 Base marché	262 617,00	315 140,40	2 626 170,00	3 151 404,00
TOTAL P3 Base marché	96 750,00	116 100,00	967 500,00	1 161 000,00
TOTAL Base marché	**684 720,30**	**810 490,58**	**6 847 203,00**	**8 104 905,80**

Montant Avenant 11 :

	Montants annuels		Montants sur la durée du marché	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
TOTAL P1 marché suite avenant 11	297 075,50	346 758,33	2 970 755,04	3 467 583,28
TOTAL P2 marché suite avenant 11	266 217,74	319 461,29	2 662 177,40	3 194 612,90
TOTAL P3 marché suite avenant 11	103 123,80	123 328,56	1 031 238,00	1 233 285,60
TOTAL marché suite avenant11	**666 417,04**	**789 548,18**	**6 664 170,44**	**7 895 481,78**

Évolutions marché (avenant 11/avenant 10) :

	Montants annuels		Montants sur la durée du marché	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
P1 évolution suite Av 11/AV10	0,00	0,00	0,00	0,00
P2 évolution suite Av 11/AV10	4 268,00	5 121,60	42 680,00	51 216,00
P3 évolution suite Av 11/AV10	1 600,00	1 740,00	16 000,00	17 400,00
TOTAL évolution suite Av 11/AV10	**5 718,00**	**6 861,60**	**58 680,00**	**68 616,00**

Évolutions marché (avenant 11/base marché) :

	Montants annuels		Montants sur la durée du marché	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC

P1 évolution suite Av 11/base M	-28 277,80	-32 491,85	-282 777,96	-324 918,52
P2 évolution suite Av 11/base M	3 600,74	4 320,89	36 007,40	43 208,90
P3 évolution suite Av 11/base M	6 373,80	7 228,56	63 738,00	72 285,60
TOTAL évolution suite Av 11/base M	**-18 303,26**	**-20 942,40**	**-183 032,56**	**-209 424,02**

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 20 janvier 2026,

- d'approuver la passation d'un avenant n°11 au marché 2019-19025 conclu avec l'entreprise ENGIE SOLUTIONS ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 11 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026_020 : Développement de liens socio-éducatifs avec des enfants en situation de handicap - Unis-Cité - Convention - Avenant - Approbation

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le Conseil Municipal du 16 décembre 2025 a approuvé la signature d'une convention de partenariat pour la participation d'une équipe de six volontaires de l'association Unis-Cité à un projet de développement de liens socio-éducatifs avec des enfants ayant des besoins particuliers.

Sur proposition de la Ville, les volontaires mobilisés par l'association Unis-Cité sont affectés dans trois écoles les lundis, mardis et vendredis, au cours de la pause méridienne et de l'accueil du soir, en renfort des équipes municipales en place.

L'association Unis-Cité propose d'ajouter un binôme supplémentaire qui interviendra les mercredis matins dans les accueils de loisirs de la Ville de Pessac.

Les autres conditions de la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité restent inchangées. Cette proposition n'a pas d'impact financier pour la Ville de Pessac.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le projet de l'avenant à la convention entre la Ville de Pessac et l'association Unis-Cité ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026_024 : Programmation saison culturelle - Tarifs 2026-2027 -

Approbation

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Pour la saison culturelle 2026/2027, la Ville de Pessac confirme son engagement en faveur d'une politique culturelle ambitieuse, accessible et durable. Convaincue du rôle essentiel de la culture dans le développement du lien social et l'épanouissement des individus, la ville poursuit son action en proposant une programmation exigeante, diversifiée et ouverte à tous les publics.

Dans un contexte économique contraint, la Ville a fait le choix volontaire de ne procéder à aucune augmentation des tarifs et de maintenir strictement la grille tarifaire en vigueur. Cette décision vise à préserver l'accessibilité de l'offre culturelle, à garantir la continuité du service public culturel et à soutenir la fréquentation des équipements culturels, en favorisant la participation du plus grand nombre à la vie culturelle locale.
Pour la saison culturelle 2026/2027, la tarification se présente comme suit :

	TARIFS HORS ABONNEMENT			**TARIFS AVEC ABONNEMENT**					
				Abonnement 3+ (3 à 5 spectacles)			**Abonnement 6+** (6 spectacles et plus)		
	Cat.	**Cat.**	**Cat.**	**Cat.**	**Cat.**	**Cat.**	**Cat.**	**Cat.**	**Cat.**
Adulte	24 €	17 €	11 €	20 €	13 €	10 €	16 €	10 €	8 €
Réduit Adulte *	20 €	13 €		15 €	11 €		12 €	8 €	
Jeune **	10 €			9 €			8 €		
Enfant***	6 €			5 €					

* Tarif réduit adultes : demandeurs d'emploi, comités d'entreprise partenaires, Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Pessac, associations culturelles pessacaises, groupes à partir de 10 personnes, plus de 60 ans, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé avec 1 accompagnant, accompagnant de jeune porteur d'une carte Jeune Bordeaux Métropole.

** Tarif jeunes : jeunes de 12 à 25 ans, établissements secondaires et universités, groupes issus de structures à vocation sociale

*** Tarif enfants : enfants < 12 ans, carte jeune BM, établissements du 1er degré, groupes séniors du CCAS de Pessac

Les abonnements ne sont pas cumulables avec les pass et ne peuvent s'appliquer aux groupes.

Les exonérations

Par dérogation aux tarifs contenus dans cette délibération, au titre de sa politique de diversification des publics, en qualité de producteur de spectacle vivant, la Ville de Pessac représentée par Madame Isabelle DULAURENS, Maire adjointe à la culture, peut accorder des places exonérées dans les cas suivants :

- Ville de Pessac (6 places par agent de la direction de la culture pour la saison culturelle, lots pour les écoles pessacaises, places élus…) ;
- Partenaires institutionnels Métropole ;
- Programmateurs et directeurs de théâtre ;
- Presse ;
- Compagnies accueillies dans les conditions définies par les conventions/contrats afférents ;
- ensemble des agents participant à l'organisation d'un spectacle et un accompagnant.

Le nombre total d'exonérations est fixé à 7 % de la jauge.

La gratuité

Dans une démarche d'accessibilité, et par dérogation, la Ville peut accorder une gratuité dans les cas suivants :

- Jeunes détenteurs de Pass Jeune vendus par la Ville ;
- structures municipales petite enfance et enfance de la ville ;
- Partenaires ou groupes accueillis dans le cadre des actions de médiation culturelle menées par la Ville ;
- les assistantes maternelles ;
- Dans le cadre du dispositif « Invit' ton parent », 1 billet adulte gratuit pour l'achat d'un billet enfant < 12 ans ;
- Accompagnateurs d'enfants en situation de handicap pour les spectacles de catégorie Orange, accompagnateurs de groupes scolaires et périscolaires pessacais ;

Des événements gratuits

Afin de rendre la culture largement accessible à toutes et tous, la Ville de Pessac souhaite maintenir des temps forts gratuits tout au long de la saison culturelle :
- Spectacle de clôture de la saison culturelle
- Fête de la Musique
- Sorties de résidence
- Été métropolitain en partenariat avec Bordeaux Métropole
- Événements nationaux : Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP), La Nuit européenne des Musées, La Nuit des bibliothèques, La Nuit de la lecture, etc.
- Ensemble des actions de médiation.

Les tarifications spécifiques

Dans le cadre du festival Sur un petit nuage, la Ville de Pessac proposera un spectacle festif au tarif unique de 2 € par personne.
Quant à la journée VIP qui permet à un groupe d'enfants de découvrir les coulisses du festival, elle convoque un tarif de 12 €.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les licences d'entrepreneurs de spectacles vivants délivrées pour la Ville de Pessac par la Direction des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine concernant :

· Catégorie de licence : 1 – exploitant de lieu :

Catégorie de licence : 1 – L-R-25-005731 (Salle Le Galet) - L-R-25-005727 (Salle Bellegrave) - L-R-25-005735 (Médiathèque Jacques Ellul) - L-R-25-005739 (Salle Le Royal) – L-R-25-005736 (Théâtre de la Nature - Forêt de Bourgailh).

· Catégorie de licence 2 – L-R-25-005676 producteur de spectacles :

· Catégorie de licence 3 – L-R-25-005684 diffuseur de spectacles :

Vu le code de la commande publique, précisant que « peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence, les marchés et les accords-cadres qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour les raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité »,

Considérant la nécessité de formaliser cette programmation par des contrats de cession de droits d'exploitation, des contrats de représentation de spectacles, d'expositions, de co-production et de co-organisation mais aussi des conventions de partenariat et de co-organisation,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre la tarification de la saison 2026/2027,

- d'approuver la grille tarifaire 2026/2027 détaillée ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'ensemble de la programmation dont les crédits seront prélevés au chapitre 11, 12 et 65.

- que les recettes seront versées au chapitre 70 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2026_001 : Bilan Carbone 2024 de la Ville de Pessac - Présentation</u>

Monsieur LANDREAU déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues. Comme cela va s'afficher à l'écran, nous allons vous présenter une synthèse du bilan carbone patrimoine et compétence de la ville de Pessac. C'est un terme un peu technique pour indiquer que nous avons réalisé, comme la loi nous y oblige en tant que ville de plus de 50 000 habitants, une photographie des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique de l'ensemble des services de la ville de Pessac. Cette photographie a été réalisée en 2024. C'est la première diapositive, si nous pouvons la passer. Cette diapositive présente dans quelle dynamique s'inscrit ce rapport qui vous est présenté et fourni en annexe pour les élus qui nous écoutent. L'objectif que nous avons fait nôtre, et dont nous parlons régulièrement tous les trois ans, notamment en conseil municipal depuis 2014, est que cet outil ne soit pas simplement un rapport et une photographie, mais qu'il soit également un outil de prospective dynamique qui nous questionne et nous oriente sur les politiques publiques à mener. C'est pour cela que j'associe l'ensemble des délégations et des collègues qui contribuent directement à cette photographie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre que la ville peut produire par son activité.*

La diapositive, nous allons aller droit au but, montre le bilan des émissions de gaz à effet de serre réalisé en 2024. La ville, via son activité et ses services, émet 8 232 tonnes de CO_2 équivalents. Nous ne l'avons pas écrit sur les diapositives, mais une tonne de CO_2 correspond à un trajet en avion pour aller jusqu'à New York. Cela permet de quantifier ce que représente une tonne de CO_2. C'est technique, mais c'est l'unité utilisée. Vous avez également cette répartition au travers des services qui contribuent à ces émissions de gaz à effet de serre.

Sur la diapositive suivante, il s'agit d'une mise en perspective pour la ville de Pessac. Étant donné que les émissions de gaz à effet de serre ne concernent pas uniquement notre ville, nous avons mis cela en perspective avec l'empreinte moyenne d'un Français en 2021. C'est Carbone 4, notamment, qui réalise cette étude tous les trois à quatre ans. Ce que nous pouvons observer, c'est qu'un Français émet en moyenne dix tonnes de CO_2 par habitant. La trajectoire dans laquelle la ville de Pessac s'est inscrite, et qu'elle a d'ailleurs présentée à de nombreuses reprises ici même dans son budget vert, ainsi que dans les trajectoires qu'elle s'est fixées, est similaire à celle de la COP21. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. La retranscription opérationnelle de cet objectif pour nous, Français, consiste à atteindre deux tonnes de CO_2 par habitant, par an, à l'horizon 2050. Vous voyez donc la trajectoire à atteindre. La ville de Pessac, avec ses 9,9 tonnes de CO_2 émises en ce début des années 2020, représente 0,12 tonne de CO_2 par habitant. C'est une part très infime. Sur le graphe de 2021, vous pouvez voir en saumon la part de toutes les institutions publiques françaises dans les émissions de gaz à effet de serre par rapport à la moyenne des Français.

Pour aller plus loin et voir ce que cela signifie pour la ville de Pessac, nous avons comparé, car il est toujours utile d'avoir une vision dynamique des bilans carbone. C'est ce que nous faisons d'ailleurs dans cette enceinte depuis 2014 : nous comparons ce bilan carbone à celui que nous avons établi précédemment. Ce que nous pouvons constater, c'est qu'en comparaison avec 2019, il y a une baisse de 12 % des émissions de gaz à effet de serre des services de la ville de Pessac.

Nous avons réalisé quelques focus qui nous semblaient importants. Ils sont présentés en toute transparence. D'abord, sur le poste énergétique, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons déjà présenté ici même le plan Pessac Écocité. Nous commençons à voir de manière très concrète les résultats de ce plan Écocité, car 40 % des émissions de gaz à effet de serre ont été économisées depuis 2019 sur la partie énergétique de la ville de Pessac. Cela est notamment dû à toutes les rénovations et au plan de sobriété qui ont été activés sur nos patrimoines communaux, ainsi qu'à tout le travail réalisé avec le schéma directeur d'aménagement nocturne (SDAN), notamment la rénovation de l'éclairage public de l'ensemble de nos 10 000 points lumineux à Pessac. Stéphane MARI en a déjà parlé en conseil municipal. Cela permettra d'ailleurs de sortir de ce "on-off", de cet allumage-extinction qui pouvait exister jusqu'à présent, et qui commence à être visible sur certains territoires pessacais. Je le dis, il est question d'aller encore plus loin en termes de baisse de consommation d'énergie. Ce schéma directeur d'aménagement nocturne est donc doublement positif.

Concernant les intrants, il y a eu une augmentation. Les intrants correspondent aux achats de la ville. Deux éléments à souligner : le premier, c'est le poste restauration. Ce que nous pouvons constater, et c'était un élément important dont nous avons également eu l'occasion de parler, c'est la diminution de l'empreinte carbone liée à la restauration collective de la ville de Pessac. Le budget de fonctionnement augmente d'année en année pour la ville de Pessac — c'est normal, il suit la trajectoire inflationniste que nous connaissons. Il y a malgré tout une augmentation des émissions de gaz à effet de serre sur le poste des achats. C'est le deuxième élément. En 2024, pour ceux qui ont une bonne mémoire, nous avions présenté notre démarche qui s'appelle Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). C'était un plan d'action permettant de passer sous le critère écologique tous les achats que la ville de Pessac pouvait effectuer. Cela prouve que cette action, mise en place en 2024, était nécessaire et permettra, à terme, de diminuer l'empreinte carbone du patrimoine et des compétences, donc des services de la ville de Pessac. Enfin, un troisième poste majeur sur lequel nous souhaitions faire un focus est celui des déplacements, pour lequel il y a encore une baisse des émissions de gaz à effet de serre. Nos agents, pour lesquels nous avons mis en place un plan d'action, se déplacent désormais par des modes doux. De plus, de plus en plus de visiteurs de la ville de Pessac utilisent des transports bas carbone, tels que les transports en commun, le vélo, ou la voiture électrique. Les deux diapos suivantes permettent de mettre encore plus en perspective ces résultats, car nous avons repris le bilan carbone précédent. Vous voyez que, par rapport aux objectifs

que nous nous étions fixés, la ville de Pessac est sur une meilleure trajectoire que celle que nous avions envisagée en 2024. Nous enregistrons une baisse de 24 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année 2017.
Parce que c'était un gros sujet, notamment en raison de la crise énergétique — nous nous souvenons de l'adoption du plan Écocité en conseil municipal — la diapositive suivante montre que la ville de Pessac a déjà atteint en 2024 ses ambitions fixées à horizon 2030 sur l'énergie. En 2024, nous avons déjà atteint notre objectif 2030. Cela ne signifie pas que rien ne doit être fait à l'avenir. Au contraire, il faut continuer à montrer l'exemple et à inciter chacun à faire de même, citoyens, entreprises et autres institutions. C'est bien ce dont témoigne cette trajectoire.
En conclusion, on n'a peut-être pas besoin de passer en revue les sujets de perspectives et d'actions que nous avons sur le territoire de Pessac, car ce conseil municipal évoquera certains sujets qui permettront de diminuer les émissions de gaz à effet de serre des services de la ville. Parmi ces sujets, nous avons les plans de rénovation des bâtiments, qui ont grandement contribué, l'éclairage public, et le SDAN dont j'ai parlé tout à l'heure — j'ai fait un peu de teasing sur la conclusion. Nous devons réduire l'impact des achats, notamment avec le SPASER qui a été mis en place et qui visera à contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre sur la partie des intrants, terme technique pour désigner les achats. Nous continuerons également à réduire l'impact sur les déplacements et à végétaliser les espaces urbains. Nous n'y pensons pas assez souvent, mais le lien entre biodiversité et lutte contre le changement climatique est extrêmement important. Monsieur le Maire l'a rappelé en introduction : être lauréat du label "Territoire engagé pour la nature" de l'Office français de la biodiversité et de son agence régionale est quelque chose d'extrêmement positif. Cela témoigne de l'ambition que la ville de Pessac et son maire ont portée, mais cela nous engage également sur le court et moyen terme en termes de nouvelles actions à mettre en œuvre. Évidemment, l'ensemble des postes que je vous ai présentés précédemment légitime également la poursuite de l'action engagée depuis maintenant une petite dizaine d'années sur l'alimentation durable. Nous l'avons vu tout à l'heure : 1,8 kg de CO_2 par repas. Je vous donne simplement un chiffre : le premier bilan carbone, c'était 3 kg de CO_2 par repas, c'était en 2015 pour l'année 2014. Vous voyez donc la trajectoire réalisée durant ces deux mandats, qui témoigne de l'ambition que nous avons portée. Encore une fois, ici, il s'agissait de témoigner des actions passées, mais vous le verrez dans ce conseil municipal, nous continuerons à engager des actions futures en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Merci, Monsieur le Maire. Je pense que c'était la dernière diapositive. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Quelqu'un souhaite-t-il réagir par rapport à ces plutôt bonnes nouvelles ? Madame CHAINEAUD.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui indique : « *Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais revenir sur la méthode, car elle pose un problème politique et démocratique. Encore une fois, en conseil municipal, nous sommes saisis d'une délibération relevant de la transition écologique sans disposer du rapport correspondant. La dernière fois, c'était sur une action de sensibilisation à l'eau lors du dernier conseil municipal de décembre 2025. Aujourd'hui, c'est sur le bilan carbone de la ville. Je vais être tout à fait transparente. Nous l'avons reçu hier soir à 18h32. Merci. Cela interroge. Les enjeux de transition écologique méritent le même niveau d'exigence, de transparence et de respect démocratique que tous les autres dossiers structurants de cette collectivité. Comment les élus de la minorité, qui représentent eux aussi les habitants de cette ville, peuvent-ils exercer leur rôle d'analyse, d'expertise, sans des documents, sans des données en amont du conseil municipal ? Je suis désolée, mais moi, hier soir à 18h32, j'ai aussi une vie de famille. Sur un sujet aussi central que la trajectoire carbone de la ville, l'absence de rapport empêche un débat sérieux. On peut alors légitimement se demander si cette méthode ne vise pas à réduire le débat, à éviter la confrontation des choix réels aux éventuelles contradictions entre discours et réalité. La transition écologique ne peut pas se contenter de communication ou d'objectifs affichés. Elle mérite un débat démocratique plein et entier. Débattre sans*

document, ce n'est pas débattre. C'est simplement enregistrer, c'est valider à l'aveugle. Ce fonctionnement affaiblit le rôle des élus, il affaiblit aussi la place réelle donnée à la transition écologique dans cette majorité. Faire de la transition écologique un sujet traité à la marge, sans transparence, sans contradiction possible, ce n'est pas à la hauteur des enjeux ni du mandat que les citoyens ont confié. Ce n'est pas notre conception du débat démocratique. Je vous remercie. Je vais laisser ma collègue Élodie CAZAUX continuer, mais j'ai quand même une question à vous poser. S'agit-il seulement du scope un et deux ? S'agit-il du scope trois ? Et si c'est le scope trois, quelles données exactes avez-vous utilisées pour ce scope ? Sont-elles complètes ou avez-vous fait des choix partiels ? Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci Madame CHAINEAUD. Madame CAZAUX ?*»

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui indique : « *Monsieur le Maire et chères et chers collègues, 2025 a été la troisième année la plus chaude jamais enregistrée. L'urgence climatique est là. La présentation du bilan des émissions de gaz à effet de serre est une obligation légale, mais aussi un outil utile. Nous découvrons ce jour le bilan carbone de la ville de Pessac, qui nous a été envoyé très tardivement. Malgré la baisse constatée de 12 % en cinq ans, il semblerait que l'objectif de -40 % en 2030 sera atteint d'après le graphique que vous nous avez présenté. Nous attendons de voir, car à ce jour, les scénarios présentés antérieurement sont flous et ne comportent pas d'objectifs chiffrés et précis. Nous pouvons penser que sans action majeure, l'objectif sera difficilement atteint, puisque les leviers d'action les plus faciles à mettre en œuvre ont déjà été activés. Par ailleurs, les émissions des activités municipales, comme vous l'avez dit, ne représentent qu'une part limitée des émissions d'une ville de 67 000 habitants. Il ne faut donc pas confondre exemplarité, loin d'être atteinte, de la municipalité et impact climatique réel à l'échelle du territoire. Cette délibération nous montre certes une baisse des émissions de gaz à effet de serre, mais elle se cantonnera aux activités municipales sans entraîner le territoire entier de la ville dans cette volonté de réduction. Une vraie stratégie climatique à l'échelle du territoire Pessacais doit être mise en œuvre, non seulement pour les activités de la ville, avec une nécessité d'exemplarité, mais également en entraînant l'ensemble des habitants et des entreprises qui émettent du CO_2 à Pessac. Je vous remercie.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *D'autres questions, d'autres remarques ?* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui dit : « *Merci, Monsieur le Maire. Je suis très surpris de vos interventions. C'est peut-être parce que vous n'étiez pas en commission préalable au conseil municipal, où j'ai insisté en introduction et en conclusion sur le fait que tous les chiffres que j'ai présentés en commission étaient ceux que j'allais représenter en conseil municipal. J'ai même dit aux personnes présentes de ne pas hésiter à me redemander les chiffres, car je souhaitais éviter que l'on tombe dans le travers auquel vous avez l'habitude de tomber, à savoir que ces chiffres vous étaient méconnus. Nous nous demandions presque si ce n'était pas, en fait, de votre part, Madame CHAINEAUD, une volonté d'esquiver le débat sur le fond.*
Concrètement, pour répondre à vos questions, oui, le bilan carbone — c'est très technique — c'est les scopes un, deux et trois. C'est une méthodologie définie par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), agréée au niveau national et par un certain nombre de bureaux d'études. D'ailleurs, nous avons eu la décence de ne pas retirer le bureau d'études qui a contribué à la réalisation de ce bilan carbone — c'est normal, c'est leur travail. C'est un bureau d'études agréé au sens de l'ADEME, sur lequel il n'y a pas de remise en cause de la méthode utilisée, puisque cette méthode est justement celle qui est portée par l'agence qui agrée l'ensemble des bureaux d'études travaillant en ce sens. La méthode est la même, et je vais encore plus rentrer dans le détail, car depuis trois ans maintenant, le scope trois est réglementaire, soumis à un décret et normé. Vous allez dire qu'il y a toujours des normes en France, mais là, pour le coup, cela ne peut pas être sujet à caution, puisque c'est bien cette norme et cette méthodologie que NEPSEN, en l'occurrence,

a suivie pour le compte de la ville de Pessac.
Je vous remercie, Madame CAZAUX, de poser cette question, car cela me permet de rappeler que vous avez sûrement oublié un certain nombre de conseils municipaux précédents et tout ce que la ville de Pessac a mis en œuvre. Dans mes propos, j'ai justement évoqué un certain nombre de documents dont la ville s'est dotée, des documents ayant une portée très opérationnelle en matière de transition écologique. Je vais simplement en reciter deux qui ont déjà été cités dans ma présentation précédente. C'est en premier lieu Pessac Écocité, le plan d'action en matière de transition énergétique et de décarbonation du territoire. Il ne s'agit pas simplement de patrimoine et de compétences — le terme technique pour désigner les services de la ville. Ce plan comprend un nombre d'actions allant de la sensibilisation et des ateliers de travail avec les Pessacais, visant à réduire leur impact carbone, jusqu'à des actions concrètes, comme la mise en œuvre d'un réseau de chaleur à Pessac. La mairie de Pessac travaille depuis 2014 à sa réalisation et Bordeaux Métropole vient de l'attribuer dernièrement. Ce projet permettra de décarboner et de sortir du gaz fossile sur le territoire de Pessac, en réduisant de 25 % les émissions de gaz d'ici 2032. Ce travail de longue date a été engagé par la ville, ses services et son maire, et il voit enfin le jour. Je ne mentionne même pas l'inauguration que nous avons portée en 2023, la ferme photovoltaïque du Bourgailh, qui a été un grand pilier de la décarbonation du territoire. Je me souviens qu'en 2017, le maire et Anne WALRYCK, alors vice-présidente de Bordeaux Métropole, et les services discutaient sur cette colline de ce qui pouvait être fait sur l'ancienne décharge de la colline du Bourgailh.
Je ne vais pas redire toutes les actions présentes dans ce plan de transition énergétique, mais c'est bien cela que nous avons mis en œuvre depuis maintenant presque 12 ans, et cela continuera à guider notre démarche de lutte contre le changement climatique et d'adaptation au changement climatique sur le territoire de Pessac. Je ne parle même pas du deuxième aspect, qui concerne tout ce qui est en lien avec les trajectoires durables que nous avons mises en place, notamment le SPASER avec le plan vélo, afin d'avoir un rayonnement au-delà de nos services sur les mobilités douces et la transition écologique de tout le territoire. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui indique : « *Juste une petite remarque. Monsieur l'adjoint, le compte rendu de la commission est parfaitement vide, cela ne change pas. Il est effectivement regrettable qu'il n'y ait pas de traces écrites, car des chiffres vraiment intéressants ont pour une fois étaient donnés en commission. Cela la rendait quasi exceptionnelle. Je regrette qu'il n'y en ait pas eu de traces écrites et de n'avoir pas pu vivre ce moment intense, ce sommet du mandat où la Commission se révélait enfin utile.*
Plus sérieusement, vous nous présentez huit diapos. Ce n'est pas un rapport. De plus, elles sont arrivées la veille, dans les conditions décrites par mes collègues. Soyons sérieux, vous le savez bien vous-même, ce n'est pas un rapport complet de bilan carbone. Mais passons.
Après, je suis toujours étonnée par votre capacité à réécrire l'histoire. Le projet solaire sur la décharge du Bourgailh, excusez-moi, était un projet lancé depuis longtemps. D'ailleurs, vous pouvez même le mettre au crédit de l'équipe Juppé. C'est merveilleux, mais c'était la métropole, d'accord ? Il avait également fait en parallèle la décharge de Labarde à Bordeaux. Malheureusement, il y a un temps long pour les projets. C'est très bien, vous vous l'appropriez pleinement et vous le défendez avec ardeur et chaleur. Il en est de même pour le réseau de chaleur, qui est un très vieux projet datant d'avant 2014. Grâce à la politique très offensive de Bordeaux Métropole dans ce mandat sur le réseau de chaleur, il va enfin pouvoir sortir et tout le monde s'en félicite. Comme quoi, finalement, ce que fait Bordeaux Métropole n'est pas si mal. Il est important de rappeler aux Pessacais quand c'est Bordeaux Métropole — certes avec le soutien de la ville, mais encore heureux que vous n'ayez pas mis des bâtons dans les roues de projets qui servent à la transition écologique, que vous appelez de vos vœux et nous aussi. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui indique : « *Laure vient*

de rappeler que nous n'avons que huit slides et pas le rapport en entier. Je vous rappelle, Monsieur LANDREAU, qu'à chaque fois que nous avons eu les rapports en amont, j'ai toujours bataillé sur le fond et jamais sur la forme. Malheureusement, cela fait deux fois d'affilée, coup sur coup, que nous n'avons pas ne serait-ce que la présentation PowerPoint qui n'est qu'un minimum. Effectivement, nous n'avons aucun chiffre, nous n'avons rien du tout. Huit slides. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Je pense que nous ne devons pas polémiquer plus longuement, mais je déplore que votre absence régulière, particulièrement marquée lors des dernières commissions, n'ait pas permis d'avoir cet échange en amont. Cela aurait justement permis d'établir des documents s'il vous en manquait. Concernant la présentation, il s'agit ni plus ni moins de ce à quoi nous étions engagés et que vous aviez réclamé à cor et à cri à plusieurs reprises pour d'autres sujets pendant la mandature, c'est-à-dire de ne pas découvrir une présentation de synthèse au moment du conseil municipal. Nous avons cru bien faire. Manifestement, nous ne faisons jamais rien de bien pour l'opposition.*
Écoutez, attachons-nous au fond. Ce que je retiens de ce bilan carbone, c'est que la ville de Pessac montre son exemplarité, avec moins 1000 tonnes de CO2 entre 2019 et 2020. Il existe différents critères, mais cela nous place en très bonne position pour avancer vers la réalisation de l'objectif à 2030. En ce qui concerne l'aspect énergie, nous avons déjà atteint l'objectif de 2030 en 2024. Depuis le 31 décembre 2024, nous avons inauguré plusieurs équipements qui fonctionnent essentiellement par la géothermie. Cela contribue encore, par leur volume et leur consommation énergétique, à accentuer le résultat qui était déjà celui attendu pour 2030. Lorsque nous ferons le bilan carbone de la ville de 2025, nous constaterons que nous avons même dépassé l'objectif et la performance attendue pour 2030. Cela, je pense, est quelque chose dont nous pouvons nous réjouir, au-delà des querelles, de savoir si vous étiez présent, pas présent, informé ou pas informé. Je pense qu'il y a des moments où nous pouvons nous rencontrer. Si vous n'y êtes pas, vous pouvez toujours le déplorer une fois que nous sommes en conseil municipal, mais il est dommage que vous n'ayez pas fait ce genre de remarques en raison de votre absence.
C'est un bilan. Nous en prenons acte. Je tiens à féliciter vraiment l'engagement des services et des élus sur ce sujet. Bordeaux Métropole est effectivement moteur sur la question du réseau de chaleur Métropole Sud. Je n'ai d'ailleurs pas ménagé mes félicitations envers Claudine BICHET, qui porte le sujet en tant que vice-présidente de la Métropole. En 2020, Claudine Bichet a été très heureuse de trouver un appui, que je pense déterminant, dans la ville de Pessac, pour convaincre notamment les partenaires concernés par ce réseau métropolitain, que ce soit l'université ou les bailleurs sociaux, au premier rang desquels Domofrance. J'ai la faiblesse, ou peut-être l'orgueil, d'imaginer que mon intervention n'a pas totalement été vaine dans le lancement de ce réseau, qui est le plus ambitieux de la métropole. Lors de l'inauguration, nous pourrons tous nous féliciter les uns les autres. Comme on dit, la victoire a 100 pères, tandis que la défaite est orpheline. Souhaitons que ce soit une victoire, et cela en sera une. Nous nous arrêtons là. Délibération suivante, s'il vous plaît. Nous prenons acte de ce bilan carbone, il n'y a pas de délibération. Je vous en remercie. »

Délibération DEL2026_001 – non télétransmise en Préfecture
Pour faire suite à l'erreur matérielle de défaut de transmission du bilan Carbone aux membres du Conseil Municipal, la délibération sera représentée à un Conseil Municipal ultérieur.

aff n°DEL2026_002 : Délégation de service public pour la gestion du centre équestre Romainville - Contrat 2026-2036 - Choix du délégataire - Approbation

Monsieur Le Maire déclare : « *Monsieur LANDREAU doit quitter la séance en raison de quelques intérêts personnels, familiaux en l'occurrence, concernant ce sujet. Il s'est déporté de toutes les étapes, notamment de celle-ci. Il quitte la séance avant que nous abordions le*

sujet et ne la regagnera qu'après le vote.»

Monsieur BIDEAU déclare : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais vous présenter ce soir le renouvellement de la délégation de service public du centre équestre de Pessac. C'est un équipement important pour notre ville, à la fois pour l'accès au sport, pour l'accueil des publics scolaires et pour les enjeux de bien-être animal et environnementaux. Je vais revenir sur la gestion actuelle, la procédure de renouvellement, le choix du délégataire et enfin les grands engagements du nouveau contrat.*
Le centre équestre est aujourd'hui géré dans le cadre d'une délégation de service public signée en 2016, qui était pour dix ans et qui prend fin au 31 août 2026. L'objectif de ce contrat est clair : garantir l'accessibilité de la pratique de l'équitation au plus grand nombre, et en particulier au public scolaire et aux centres de loisirs de la ville. C'est donc bien un équipement sportif à vocation éducative, sociale et inclusive, au-delà d'une simple activité de loisirs.
Les chiffres clés. Quelques chiffres issus du rapport annuel 2025, portant sur l'exercice 2023-2024, permettent de mesurer l'activité du site. Ils confirment la fréquentation régulière du centre, la place importante des publics jeunes et la stabilité globale de l'exploitation. Ces éléments ont constitué une base de travail essentielle pour préparer le renouvellement de la délégation.
Sur la slide trois, la Ville a engagé une procédure de renouvellement de délégation dans le respect strict du cadre réglementaire. Deux candidats ont déposé une offre. Après analyse par la Commission, les offres ont été classées avec en première position le centre équestre Pessac-Romainville et en seconde position l'association Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA) Sports Loisirs.
Sur les prestations concernées, le contrat couvre trois niveaux d'activité. D'abord, les missions de service public assumées par le compte de la Ville : les séances socio-éducatives à destination des écoles, des centres de loisirs, des établissements spécialisés, ainsi que la participation aux événements municipaux. Ensuite, les activités sportives structurantes : école d'équitation, école de sport, compétition, médiation équine et capacité d'accueil pour les urgences équines. Enfin, les activités annexes laissées par l'initiative du délégataire, qui contribuent à l'équilibre global de l'équipement.
Sur les critères d'analyse des offres, les offres ont été évaluées selon trois critères : la qualité du service rendu sur les moyens mobilisés pour 40 %, l'équilibre économique de la concession pour 30 %, et enfin les engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale, également pour 30 %. Ces critères traduisent bien les priorités de la ville sur cet équipement.
Sur le choix du délégataire, l'analyse a mis en évidence la garantie solide présentée par le centre équestre Pessac-Romainville. Elle porte notamment sur la qualité du service rendu, la continuité du service public, les investissements prévus, l'équilibre économique du projet, mais aussi les engagements très forts en termes de transition écologique et de bien-être animal. L'ensemble de ces éléments justifie le choix proposé ce soir.
Sur les grands points du nouveau contrat, le bien-être animal d'abord. Le nouveau contrat marque une avancée nette sur la question du bien-être animal. Il prévoit notamment une meilleure adaptation du temps de travail des équidés, un suivi sanitaire renforcé, des soins réguliers et un véritable accompagnement des mises à la retraite. L'objectif est clair : garantir des conditions de vie et de travail exemplaires pour les chevaux sur l'ensemble du parcours, avec une nouveauté, des soins dentaires et un ostéopathe pour chevaux.
Sur les engagements environnementaux, sont également renforcés : la gestion responsable du fumier, le tri des déchets, la préservation du milieu naturel, ainsi que la maîtrise de l'eau et de l'énergie, l'intégration des enjeux environnementaux dans les activités pédagogiques. Le centre équestre est pleinement intégré dans son environnement naturel et le contrat en fait un levier pédagogique et écologique.
Sur le plan économique, le contrat repose sur un équilibre clair. La ville apporte une sujétion de service public, et une redevance est versée. Le délégataire s'engage sur un programme d'investissement conséquent concernant les équipements et la cavalerie. Le programme

d'investissement de la ville sera précisé en lien étroit avec le projet du nouveau délégataire. Pour conclure, le contrat entrera en vigueur le premier septembre 2026. Un état des lieux de sortie et d'entrée sera réalisé afin d'assurer une transition fluide et sécurisée. Ce renouvellement permet aussi à la ville de Pessac de conforter un équipement sportif de qualité, accessible, responsable et durable. Merci à vous. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup, Ludovic. Nous maintenons, si je comprends bien, le délégataire actuel avec de nouvelles obligations, avec un ajustement d'après le cahier des charges et la réponse qui a été faite. Nous maintenons donc le délégataire actuel. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame Valérie WASTIAUX GIUDICELLI.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame WASTIAUX GIUDICELLI** qui indique : « *Monsieur le Maire, chers collègues, lors du conseil municipal du 6 mai 2025, nous avons émis une demande initiale pour disposer du rapport d'audit des pièces du marché et du rapport d'analyse des offres. Après un accord verbal initial de Monsieur le Maire, aucune transmission de ces pièces n'a eu lieu. Lors du conseil municipal du 24 juin 2025, nous avons renouvelé notre demande, mais nous avons reçu une réponse négative de Monsieur le Maire, confirmée par courrier. Nous avons donc saisi la commission d'accès aux documents administratifs, la CADA. La CADA a confirmé le bien-fondé de notre demande. Après l'envoi de l'avis de la CADA au Maire, nous avons reçu la communication d'un seul document : l'audit. Les services ont annoncé l'envoi de deux documents supplémentaires avec les documents préparatoires au conseil municipal de ce jour. Nous ne les avons pas reçus. Pouvons-nous espérer disposer de ces documents avant les élections ? Merci.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Excusez-moi, je ne savais pas que vous avez terminé. Autre demande d'intervention ? Oui, Madame BRIDIER.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui indique : « *Monsieur le Maire, chères et chers collègues, commençons par saluer ce qui doit l'être. Le travail réalisé par le centre équestre de Romainville est de très grande qualité. Les usagers, les familles, les cavaliers le disent. Il y a évidemment des points perfectibles, mais le bilan global est positif. Cela mérite d'être dit clairement ce soir. C'est précisément parce que ce bilan est bon que la méthode choisie aujourd'hui est d'autant plus contestable. Rappelez-vous le conseil municipal du 16 décembre dernier. Vous nous aviez présenté une délégation de service public importante. Nous avons demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour pour des raisons évidentes de respect du calendrier électoral. Vous aviez refusé, vous aviez maintenu le vote et nous avions quitté la séance pour ne pas cautionner cette précipitation. Aujourd'hui, rebelote ! Même logique, même calendrier. À quelques semaines d'un scrutin municipal, vous proposez l'attribution de la Délégation de Service Public (DSP) du centre équestre. Mais cette fois, nous ne vous ferons pas le plaisir de quitter la salle. Nous restons et nous vous le disons très clairement : notre groupe ne prendra pas part au vote. Pourquoi ? Parce qu'une reconduction d'un an, simple et logique, aurait été la décision responsable et démocratique. Elle aurait permis à la nouvelle majorité issue des urnes en mars de prendre ses responsabilités, de regarder le dossier à zéro et de lancer ou non une nouvelle procédure dans des conditions normales et avec une pleine légitimité. Au-delà de cela, vous choisissez d'enfermer la collectivité pour de longues années, juste avant le renouvellement du Conseil municipal. Ce choix n'est ni prudent ni respectueux du suffrage universel. Nous ne remettons pas en cause la qualité du délégataire actuel, nous venons de le dire, mais nous contestons la méthode et le calendrier que vous imposez une nouvelle fois. C'est pourquoi, ce soir, nous ne voterons ni favorablement ni défavorablement et nous ne nous abstiendrons pas non plus. Nous ne participons tout simplement pas au vote sur cette délibération. Je vous remercie.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci à vous. Plusieurs points. Ah, Monsieur RISTIC, pardon, excusez-moi.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui indique : « *Monsieur le Maire,*

chers collègues, même pour votre dernier conseil, aucune surprise : à nouveau, vous contournez les Pessacais, à nouveau pour privilégier le privé et lui laisser les rênes, comme vous l'avez fait pour la restauration collective. À nouveau, nous sommes obligés de vous rappeler que, même vertueux, le privé tend nécessairement à rechercher une forme de rentabilité financière qui vient tôt ou tard se heurter aux exigences fortes du service public. À longueur de conseil, nous avons dû rappeler le hiatus entre le développement de ce centre et les besoins des Pessacais. Quelle politique tarifaire sociale ? Quelle politique de promotion pour démocratiser la pratique de ce sport ? Quelle politique de préservation des espaces ? Quelle démarche pour garantir la tranquillité des riverains ? La régie, c'est donner à la mairie le pouvoir de décider et d'assumer ses propres choix en direct, et ainsi de faire vivre le service public dont nous avons tous besoin. Mais offrir le pouvoir de choisir le service public, vous le craignez tellement qu'à quelques jours des élections, vous décidez pour dix ans à la place des Pessacais et vous tournez le dos à la gestion publique. Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Avons-nous une nouvelle intervention ? Il n'y en a pas. Nous n'allons peut-être pas perdre trop de temps sur le sujet. Tout d'abord, pour répondre à Madame WASTIAUX GIUDICELLI, les demandes formulées ont été honorées. Nous n'avons jamais reçu le moindre avis de la CADA. Jamais. Je suis désolé, mais manifestement, vous n'avez pas reçu ce que nous vous avons envoyé non plus. S'il vous plaît, je ne vous ai pas donné la parole, Monsieur GRANGE. Je viens de vérifier auprès du directeur général des services, nous n'avons pas reçu l'avis de la CADA. Peu importe, puisque nous vous avons transmis toutes les pièces. Nous les avons transmises dès que la procédure de choix, dont le rapport d'audit faisait partie, était achevée dans son examen par la commission de délégation de service public.*
Non, mais Monsieur GRANGE, s'il vous plaît, attendez, vous n'allez pas faire du théâtre à chaque fois. Allez, vous allez vous asseoir, s'il vous plaît. J'ai la police de la séance, vous revenez vous asseoir. C'est fou. Manifestement, vous avez la bougeotte entre le fait de partir à la séance précédente et de vous lever désormais, vous avez un peu de mal à respecter la forme démocratique de cette Assemblée, manifestement. Pigeon voyageur, c'est tout à fait ça.
Nous allons essayer de remettre un peu de sérénité dans ce qui n'est pas un cirque, je le rappelle, c'est une assemblée démocratique. Nous n'avons pas reçu de demande. Peu importe de toute manière que nous l'ayons reçue ou pas, puisque nous vous avons transmis les pièces. Nous vous avons transmis toutes les pièces que vous avez demandées dès qu'elles étaient transmissibles. À partir du moment où elles font partie d'un marché, d'une procédure, elles ne peuvent pas être transmises, elles le sont après. Quoi qu'il en soit, vous avez tout eu. Vous n'avez pas tout eu hier soir à 18h, donc vous avez eu largement le temps de l'examiner et de voir ce que vous vouliez chercher. C'est un non-événement.
Ensuite, concernant Madame BRIDIER, qui se lève également, c'est décidément une manie. Je ne veux pas vous empêcher de vous lever, mais quand même. Madame BRIDIER, vous ne nous faites pas le plaisir de partir, mais ce n'était pas un plaisir que vous soyez partie. Nous nous sommes bien ennuyés, nous n'étions qu'entre nous, nous n'avions qu'une voix, c'était un peu triste pour tout dire. Nous avons tenu le conseil municipal, la dernière fois, nous avons trouvé que c'était un peu triste, même si tout a été acquis à l'unanimité. Tout le conseil municipal a été voté à l'unanimité, ce qui était très bien. Il n'empêche que nous vous avons regretté. Comme je l'ai dit en introduction, l'opposition est nécessaire à une vie démocratique. Il n'y a donc pas de souci. Madame BRIDIER, vous affirmez que nous confisquons la voix démocratique en attribuant des marchés et des DSP avant la fin du mandat. Cependant, j'ai l'impression que, collectivement, l'opposition, vous avez une mémoire de poisson rouge. Tous ces sujets et calendriers sont connus depuis plusieurs années. Ils font l'objet de délibérations en conseil municipal. Vous n'avez jamais, à ce moment-là, dit : "Monsieur le Maire, il convient que nous décalions les dates pour pouvoir dépasser la date des élections municipales." À aucun moment. Vous faites mine de découvrir aujourd'hui quelque chose qui est connu, je ne dirais pas de toute éternité, mais qui est connu depuis très longtemps. Cela était vrai pour la DSP Restauration, et c'est vrai pour la

DSP Centre Équestre.
J'en terminerai avec le plaidoyer pour la collectivisation générale des moyens de production par notre cher Monsieur RISTIC, qui ne nous déçoit jamais lorsqu'il s'agit de défendre le secteur public — enfin, de descendre le secteur privé pour qu'il n'y ait plus que le secteur public. Je ne partage pas votre vision du monde. Je ne pense pas que l'Union soviétique de la grande époque soit un modèle à suivre. Manifestement, nous divergeons. Peut-être que vos idoles sont désormais Cuba, la Corée du Nord ou la Chine. Même la Chine s'est ouverte au marché. C'est dire, même la Chine s'est ouverte au marché. Ils ont gardé le communisme, mais ont adopté l'économie de marché. Je pense véritablement qu'il y a, dans votre conception de l'histoire, quelque chose qui est un peu dépassé aujourd'hui. Mais cela ne me déçoit pas, cela fait partie des éléments un peu folkloriques et qui font le charme de notre Assemblée. Sur ce sujet, il me semble que lorsque vos amis ou la majorité à laquelle vous souhaitez appartenir aux prochaines élections, cette majorité qui était aux affaires avant notre élection en 2014, avait un centre équestre privé, une DSP de centre équestre privée, et une DSP de restauration également privée. Je ne vois donc pas où se situe votre subite prise de conscience que le privé existe et peut être utile. Vos prédécesseurs, lorsqu'ils étaient majoritaires au sein de la ville de Pessac, prenaient les mêmes décisions que nous. Vous n'y participiez pas en tant qu'élu. Madame CURVALE y participait. Vous lui demanderez, elle vous expliquera comment cela se passait à l'époque. J'espère qu'elle vous donnera un cours d'économie de marché.
Je ne sais pas où se situent les limites du périmètre de ceux qui vont voter ou ne pas voter cette délibération. Monsieur GRANGE, qui a de la suite dans les idées, lève le doigt. Je vais vous laisser la parole. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui indique : « *Merci Monsieur le Maire. Ce n'est pas la première fois que vous mentez dans cette enceinte, mais avec autant d'aplomb…* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Monsieur GRANGE, sincèrement, je suis déçu de vous avoir fait confiance à une époque. Vous dépassez vraiment les bornes de ce qui peut être admis dans une assemblée démocratique.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui indique : « *Si vous me laissiez aller au bout de la deuxième phrase, vous comprendriez.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Oui, bien sûr, je vais comprendre. Je vais dire que je mens, bien sûr. Allez-y. Mesurez vos propos quand même.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui indique : « *J'ai sollicité les services par mail le 14 janvier.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *On vous a répondu tout de suite.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui indique : « *Vous permettez ? Le 14 janvier, donc. "Bonjour. Suite à l'avis de la CADA en pièce jointe, je renouvelle les demandes", avec en copie notamment le directeur général des services. Les services n'ont donc pas reçu mon mail, puisqu'ils m'ont répondu le lendemain en m'envoyant l'audit, donc l'une des trois pièces seulement, mais pas les deux autres demandées. J'ai donc répondu : "Merci pour ces documents. Toutefois, ma demande initiale et l'avis de la CADA ne concernent pas que le rapport d'audit." Le service m'a répondu que je recevrais les deux autres documents dans le cadre de la préparation du conseil municipal. Ce n'est pas le cas. Je vous rappelle la nature des documents demandés qui figurent dans le document de la CADA. D'abord, le rapport d'audit, que vous avez fini par donner. Au passage, contrairement à ce que vous affirmez, la CADA le dit dans son avis, ces documents étaient consultables dès le début. Deuxième document demandé : le marché public relatif à la passation du marché pour la réalisation de ce rapport d'audit. Troisième document demandé : le rapport d'analyse*

des offres établi lors de la procédure de passation dudit marché. Ces deux derniers documents n'ont pas été remis. Il est donc faux et mensonger de dire qu'ils l'ont été. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Manifestement, vous étiez sans doute absent au moment des commissions. Je trouve surprenant que, lorsque des documents manquent, vous ne le signaliez pas. Là, vous avez échangé avec les services, mais pas avec moi en l'occurrence. Dire que vous n'êtes pas satisfait de l'ensemble des documents qui vous ont été transmis, cela aurait été plus approprié en commission. C'était le bon lieu pour demander des compléments d'information ou signaler l'absence de documents.*
Je ne vais pas entrer dans le détail d'une question purement administrative et qui ne pose strictement aucun souci en matière de transmission, dès lors que la commission s'est réunie. Vous n'avez pas souhaité participer aux commissions et préférez faire des esclandres un peu théâtraux, dramatiques et surjoués en conseil municipal. Libre à vous, mais je pense que ce spectacle ne sert pas votre cause, ni la démocratie. Je maintiens qu'il y a eu transmission de l'ensemble des pièces demandées. Si des transmissions vous manquent, on vous les donnera, mais sincèrement, il y a des commissions pour cela. Elles sont faites pour éclairer tout ce qui pourrait paraître obscur. C'est parce que vous n'avez pas vu l'intérêt des commissions que vous n'y participez plus, mais sincèrement, elles sont tenues. On s'y retrouve un peu comme lors du dernier conseil municipal, entre nous, et c'est bien dommage, car c'est un exercice démocratique. Les commissions ne sont pas facultatives. Elles sont obligatoires pour les élus qui en font partie. Manifestement, vous l'avez oublié.
Ce débat, à mon avis, n'a aucun intérêt, si ce n'est de faire de la mousse, ce à quoi vous êtes habitués. Quand on n'a rien à dire sur le fond, on fait de la mousse avec la forme. Très bien, faites de la mousse avec la forme. Je pense que les Pessacais apprécieront cela. Ceux qui assistent à cette séance en tout cas et qui la voient en direct ou en différé sauront apprécier la qualité des débats qui nous animent. Nous ne parlons décidément jamais du fond : est-ce que le candidat retenu a fait une bonne offre ? Est-ce que ceux qui souhaitent participer aux activités proposées par le centre équestre seront aussi heureux, voire plus, qu'auparavant ? Est-ce que le bien-être animal a été respecté ? Les engagements en matière de développement durable sont-ils respectés ? L'élévation du niveau de qualité que nous devons demander sera-t-elle satisfaite ? C'est tout cela qui fait l'intérêt du débat. Vous passez complètement à côté pour faire quelque chose de complètement naze. Sincèrement, je ne sais pas ce que les Pessacais décideront, mais je suis tout de même surpris par le niveau que vous mettez dans ce conseil municipal.
Je mets aux voix. Qui est contre ? Pardon, qui ne participe pas au vote ? Levez la main pour que nous sachions qui ne participe pas au vote. L'ensemble des oppositions, donc. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui indique : « *Cédric TERRET vient d'envoyer son pouvoir à l'équipe. Il est désolé, il pensait l'avoir fait.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *C'est très bien. Mais il n'était pas en commission non plus, donc ce n'est pas grave.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui indique : « *Je vote deux fois.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Qui ne participe pas au vote ? Vous avez deux mains. Une main suffira. Personne ne participe au vote dans les rangs des oppositions. Qui est pour ? Cette délégation est donc adoptée. Nous allons voir si le cirque continue à la troisième délibération.* »

Délibération votée DEL2026_002

Monsieur Ludovic BIDEAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
La Ville de Pessac, propriétaire d'un centre équestre, au 22 rue des sources du Peugue à

Pessac, souhaite concéder, sous forme d'une délégation de service public, la charge du centre équestre et des activités liées à l'organisation de séances socio-éducatives au bénéfice des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques, aux enfants des ALSH et établissements spécialisés pour les personnes en situation de handicap de la Ville de Pessac. Le délégataire a également en charge la gestion et le renouvellement de la cavalerie et l'entretien et la maintenance des locaux dudit centre équestre.

Ce service public a été concédé à la société SAS LES ÉCURIES DE L'ISLE, puis à la société SAS CENTRE ÉQUESTRE PESSAC ROMAINVILLE, par avenant n°1 en date du 31 mai 2017 pour une durée de dix (10) ans, à compter 1er septembre 2016 ; l'échéance de la convention afférente doit intervenir le 31 août 2026.

À ce titre, par délibération, le Conseil Municipal, en date du 24 juin 2025, a autorisé le lancement d'une consultation de délégation de service public, à la suite de l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux réunie le 10 juin 2025.

La publicité a été effectuée en application des articles R.3122-1 et suivants du code de la commande publique. Deux (2) candidats ont répondu à cette consultation :
· Candidat 1 : l'association UCPA sport loisirs
· Candidat 2 : le Centre Équestre Pessac Romainville (CEPR)

Les critères d'attribution fixés par la Ville pour l'analyse des offres sont :
- 1er critère : Qualité du service et les moyens affectés à l'exécution du contrat, y compris la qualité du service rendu aux usagers (40 points),
- 2ème critère : Équilibre économique de la concession (30 points),
- 3ème critère : Responsabilité sociale et environnementale (30 points),

La commission de concession et de délégation de service public a été réunie le 16 octobre 2025 pour l'analyse des plis et le choix des candidats admis à la négociation.
Au regard des pièces transmises, les deux (2) candidats ont été retenus.

Afin d'apprécier les offres au regard des exigences de la Ville, des questions complémentaires ont été transmises à chacun des candidats. Une audition s'est déroulée le 03 novembre 2025 en présence des deux candidats.
L'ensemble des réponses, tant écrites qu'orales, a été analysé avant de procéder à l'évaluation des offres des candidats et à la rédaction du rapport d'analyse des offres finales.

Suite à la phase de négociations et après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres finales, la commission de concession de services et de délégation de service public, réunie le 18 décembre 2025, a émis un avis favorable à la proposition de retenir l'offre du Centre Équestre Pessac Romainville (CEPR) classée en première position.

À cet effet, les analyses ont conclu aux classements suivants :
Critère 1 : qualité du service et les moyens affectés à l'exécution du contrat, y compris la qualité du service rendu aux usagers, le Centre Équestre Pessac Romainville (CEPR) a été classé premier (1er) avec une note globale de 37/40

Critère 2 : équilibre économique de la concession, le Centre Équestre Pessac Romainville (CEPR) a été classé premier (1er) ex aequo avec l'association UCPA sport loisirs avec une note de 24/30

Critère 3 : responsabilité sociale et environnementale, le Centre Équestre Pessac Romainville (CEPR) a été classé premier (1er) avec une note de 22/30

soit une note globale de 83/100.

Le cahier des charges relatif à cette consultation souhaite maintenir une qualité de service public apporté lors des séances socio-éducatives et répondre à la fois aux enjeux renforcés de bien-être animal et de gestion du patrimoine de la Ville.
Les deux candidats ont présenté des offres sérieuses répondant au cahier des charges de la Ville qui, malgré des offres attractives au regard du marché national et du contexte économique actuel, ont un impact sur les coûts.

Par conséquent, au regard de la hiérarchisation des 3 critères et des éléments susmentionnés, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le choix du Centre Équestre Pessac Romainville (CEPR)comme délégataire du service public du centre équestre de la Ville de Pessac pour une durée de dix (10) ans à compter du 1er septembre 2026.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-1, L. 1411-7,
Vu l'avis de la Commission de Concession de Services Publics du 18 décembre 2025,
Vu le rapport soumis au Conseil municipal,
Vu les pièces jointes en annexe au présent rapport,

- d'approuver le choix du Centre Équestre Pessac Romainville (CEPR), dont le siège social est situé 22, rue des sources du Peugue, 33600 PESSAC, comme délégataire du service public du centre équestre ;
- d'approuver le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes, projet de contrat joint à la présente délibération, avec le Centre Équestre Pessac Romainville (CEPR) avec date d'effet au 1er septembre 2026 pour une durée de dix (10) années ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure et disposition relatives à la fin de la procédure de délégation de service public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions relatives à l'exécution de ce contrat ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 011 et au chapitre 75 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Patrick CHAVAROT, Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ, Benoît GRANGE, Stéphane COMME, Valérie WASTIAUX GIUDICELLI, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU, Murielle COURTAUD

aff n°DEL2026_003 : Contrat de CODEV n°6 avec Bordeaux Métropole - Avenant n°2 - Approbation

Monsieur MARI déclare : « *Merci, chers collègues. Depuis sa signature en 2023, le contrat de co-développement numéro six pour la période 2024-2027 fait l'objet d'une mise à jour annuelle. La modification, la suppression ou la substitution de fiches actions est possible à tout moment de la vie du contrat, à la demande des communes ou sur proposition de la métropole en cas d'évolution majeure d'un projet métropolitain. Les fiches actions au titre du règlement d'intervention de la politique de la ville ont vu la participation métropolitaine réévaluée. De plus, certains projets de la ville ont évolué. Il a été convenu d'adapter les fiches actions correspondantes au contrat par l'adoption d'un avenant numéro deux, qui*

intègre les nouvelles fiches de routes métropolitaines et les modifications ou rectifications proposées par la métropole ou la ville.
Ainsi, quatre nouvelles fiches sont intégrées. La première concerne le PRU de Saige, en proposant l'aménagement des espaces publics de l'esplanade. Cette nouvelle fiche se substitue à celle concernant le projet de réimplantation de la crèche Petits Poucets au sein de l'école Georges Leygues, qui a ainsi été abandonné. Il est proposé la création d'un playground, d'une aire, de jeux d'eau et d'un city-stade, bénéficiant des 300 000 euros en substitution de la fiche Codev abandonnée. Notre collègue Naji YAHMDI détaillera ce point aux ambitieux enjeux d'ici quelques minutes.
La seconde fiche créée sur Pessac propose une étude pour la création d'une porte métropolitaine. Bordeaux Métropole lance une large consultation dans le but de produire de nouveaux quartiers répondant aux besoins de logements pour tous, en garantissant la prise en compte des enjeux environnementaux sur l'espace géographique de l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus, appelés OIM-BIC.
Pour la troisième fiche, il s'agit d'un accompagnement à la démarche de réduction des vulnérabilités. Face à l'accroissement des risques naturels et technologiques induits par le changement climatique, la métropole s'est dotée d'un plan de résilience co-construit avec les communes, dans le but de préserver les enjeux majeurs garantissant l'habitabilité du territoire, ainsi que la santé du vivant, la continuité de la vie et des activités, et la sécurité des biens et des personnes.
La quatrième fiche porte sur la création d'un règlement d'intervention sur la prévention des déchets. Ce règlement doit permettre à l'ensemble des 28 communes de bénéficier d'un dispositif de soutien financier dans le domaine de la prévention des déchets, pour compléter les actions portées et financées par Bordeaux Métropole et développer des actions complémentaires de prévention sur les flux des déchets, la valorisation des matières pour les flux des déchets non prioritaires, et le changement de regard sur les déchets. Les autres actions du contrat de co-développement 2024-2027 de Pessac restent inchangées. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci, Monsieur MARI. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.*
Je voudrais juste dire un mot. Je n'avais pas prévu de parler de cela, mais au vu des réactions précédentes, cela me vient à l'esprit. La majorité métropolitaine, qui est tout autant en fin de mandat que nous le sommes, a lancé une démarche en toute fin de mandat, qui ne présente selon moi absolument aucun intérêt, sauf de perdre deux millions d'euros, puisque cela coûte deux millions d'euros. C'est l'étude sur les portes métropolitaines. C'est une des fiches qui figure au rang de cet avenant. Lancer — quand on connaît l'état de la dette de Bordeaux Métropole, qui est passée pendant ce mandat d'un milliard d'euros à deux milliards d'euros — une dépense de deux millions d'euros pour faire une étude supplémentaire sur les portes métropolitaines, dans lesquelles on intègre les entrées de Pessac, qui sont déjà couvertes par l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus, pour laquelle nous n'avons d'ailleurs pas souhaité inscrire de zones à aménagement différé ainsi que la métropole nous y invitait, me paraît, si je suis votre logique, d'un respect démocratique tout à fait relatif. Je pèse mes mots. Je rajoute que c'est en plus un poids financier qui n'est pas négligeable. Cela ne représente qu'un millième de la dette cumulée de Bordeaux Métropole, deux millions par rapport à deux milliards, mais je pense que nous aurions pu faire cette économie. Je pense qu'une majorité en fin de mandat ne devrait pas lancer une étude. Là, ce n'est pas attribuer un marché, c'est lancer une étude sur quelque chose qui aurait très bien pu attendre quelques semaines. Ceci étant, cet avenant, avec ses fiches contrat de co-développement, doit être mis au vote puisqu'il n'y a pas de remarques. Donc, je vous dis franchement : je trouve la fiche sur les portes métropolitaines totalement superfétatoire et le fruit d'un gaspillage budgétaire totalement évident.
Je mets donc aux voix. Qui est contre cet avenant ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté. »

Délibération votée DEL2026_003

Monsieur Stéphane MARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le Conseil métropolitain et le Conseil municipal ont respectivement validé le contrat de codéveloppement de 6ème génération, pour la période 2024- 2027, le 1er décembre 2023 et le 12 décembre 2023.

Comme pour les précédentes générations, la modification, la suppression ou la substitution de fiches actions est possible à tout moment de la vie du contrat, à la demande des communes ou sur proposition de la Métropole en cas d'évolution majeure d'un projet métropolitain. Les avenants sont traités annuellement lors d'une délibération récapitulative en fin d'année.

Par ailleurs, afin de prendre en compte l'évolution de certains projets de la Ville, il a été convenu d'adapter les fiches actions correspondantes du contrat.

Enfin, depuis l'adoption des contrats, les fiches-action au titre du Règlement d'Intervention Politique de la Ville ont vu la participation métropolitaine ré-évaluée.

Il est donc proposé un avenant n°2 au contrat de codéveloppement 2024-2027 qui intègre les nouvelles feuilles de route métropolitaines et les modifications ou rectifications proposées par la Métropole ou la Ville.

Ainsi, les nouvelles fiches ci-dessous sont intégrées dans le contrat 2024 - 2027 :

- *PRU SAIGE aménagement des espaces publics de l'esplanade (RI politique de la ville)*

Aménagement des espaces publics de l'esplanade : playground, jeux d'eaux, aire de jeux d'enfants, city stade. En substitution de la FA 22 - C061280 PESS - Réaffectation des locaux de la crèche des Petits Poucets.

- *Porte métropolitaine Bordeaux Inno Campus*

Traversée par de larges infrastructures structurantes, la Porte Bordeaux Inno Campus constitue un territoire attractif qui poursuit sa transformation, principalement dans le cadre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC), qu'il s'agit d'accompagner. Dans ce contexte, le programme métropolitain des Portes a été engagé avec le lancement d'une large consultation permettant la mise en place d'un cadre d'intervention, d'un plan de référence et d'un plan d'actions pour produire des quartiers répondant au besoin de logement pour tous en garantissant la prise en compte des enjeux environnementaux.

- Plan de résilience

Accompagnement à la démarche de réduction de vulnérabilités : Face à l'accroissement des risques naturels et technologiques induit par le changement climatique, la Métropole s'est dotée d'un Plan de Résilience, co-construit dans le but de préserver les enjeux majeurs garantissant l'habitabilité du territoire : la santé du vivant, la continuité de la vie et des activités, et la sécurité des biens et des personnes.

- *RI Prévention des déchets*

Ce Règlement d'Intervention Prévention des déchets doit permettre à l'ensemble des 28 communes de bénéficier d'un dispositif de soutien financier dans le domaine de la prévention des déchets, pour compléter les actions portées et financées par Bordeaux Métropole et développer des actions complémentaires : de prévention sur tous les flux de déchets, de valorisation matière pour les flux de déchets non prioritaires au regard du PSD, de changement de regards sur les déchets.

La fiche suivante, déjà présente dans le contrat, est modifiée :

- *École George Leygues (RI politique de la ville)*

Modification de montant (- 300 000 €). Le projet de réimplantation de la Crèche Petits Poucets au sein de l'école G. Leygues est abandonné, ce qui implique l'abandon du financement de 300 000 € voté à l'occasion de l'Avenant 2024.

Les fiches suivantes, déjà présentes dans le contrat, sont modifiées mais sans impact pour Pessac :

- *Études « 1 Million d'arbres » sur des sites d'activation*

Le projet n° 6 ne concerne plus le tissu périurbain entre Le Taillan-Médoc et Blanquefort comme initialement annoncé, mais la zone de fret à Bruges.

- *Projet Wifi social (Installation de bornes d'accès Wifi gratuit)*

Ajout de la fiche-action sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, de Blanquefort, Le Taillan-Médoc et Bouliac.

Enfin la fiche suivante est supprimée :

- *Réaffectation des locaux de la crèche des Petits Poucets à des services au public*

Le projet de transfert de la halte-garderie est abandonné. Le projet a reçu un avis défavorable de la part du Conseil Départemental pour une question de nuisances en lien avec la proximité de la rocade. FA substituée avec la FA C061421 PESS - PRU SAIGE aménagement des espaces publics de l'esplanade (RI politique de la ville).

Les autres actions du contrat de co-développement 2024 - 2027 de Pessac restent inchangées.

Le Conseil Municipal décide :

Vu la lettre de cadrage de l'élaboration des contrats de co-développement 2024-2027 présentée en bureau métropolitain du 26 janvier 2023,
Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 1er décembre 2023 adoptant les 28 contrats de co-développement pour la période 2024-2027,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 adoptant le contrat de codéveloppement 2024-2027 avec Bordeaux Métropole,
Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 6 décembre 2024 adoptant les avenants n°1 au contrat de codéveloppement 2024-2027,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 février 2025 adoptant l'avenant n°1 au contrat de codéveloppement 2024-2027,
Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 5 décembre 2025 adoptant les avenants n°2 au contrat de codéveloppement 2024-2027,

Considérant la nécessité d'intégrer diverses évolutions dans le contrat de codéveloppement 2024-2027,

- d'approuver l'avenant n°2 au contrat de co-développement 2024-2027, tel que joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de co-développement 2024-2027 et tout document s'y rapportant ;

- d'autoriser l'engagement des études et des travaux prévus par les fiches action, dans la limite des montants prévisionnels inscrits au contrat.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU, Murielle COURTAUD

aff n°DEL2026_006 : Dispositif « adulte-relais » - Partenariat entre la Préfecture de la Gironde et la Ville de Pessac - Renouvellement de convention - Autorisation

Madame PAVONE déclare : « *Merci, Zeineb. Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération vous propose de renouveler l'utile et très efficace convention validant pour trois ans l'octroi à la ville de Pessac d'un emploi d'adulte relais. Cette convention est conclue entre la ville et la préfecture, qui représente l'État. Il s'agit d'accompagner les quartiers politiques de la ville, notamment par cette convention, plus particulièrement celui d'Arago-La Châtaigneraie, qui était un quartier prioritaire du contrat de ville de la métropole. Vous le savez, la fragilité sociale a pu entraîner des problèmes de cohésion que nous avons pris en charge très vite pour renforcer la tranquillité publique, mais aussi l'accompagnement des jeunes et des jeunes adultes, notamment. L'adulte relais a pour mission d'être à la fois médiateur, mais surtout préventeur. Il a un triple objectif : sa présence lors d'événements, son animation auprès des jeunes, mais aussi son rôle de médiateur. Cette convention permet également une aide annuelle de l'État pour financer une partie de la rémunération de cet adulte relais.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci, Madame PAVONE. Y a-t-il des remarques ? Oui, Monsieur YAHMDI.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui indique : « *Je ne vais pas être très long, c'est juste pour compléter ce que vient de dire Madame PAVONE et insister dans cette enceinte, qui est quand même représentative des Pessacais, sur le travail exceptionnel que fait notre médiateur. Tout à l'heure, nous avons pu applaudir aussi les services municipaux, et il en fait entièrement partie. Depuis sa prise de poste sur le quartier de la Châtaigneraie-Arago, nous avons eu énormément de retours d'habitants, de partenaires, de professionnels, que ce soit de l'éducation nationale ou de l'éducation populaire, qui sont vraiment ravis d'avoir Monsieur YAPMIS à leur côté. Je voulais vraiment saluer son travail et son implication sans faille depuis sa prise de poste.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *L'ensemble des partenaires et tous les élus habitants qui ont eu connaissance de son action partagent ce sentiment d'efficacité et d'implication. C'est une reconnaissance de cette efficacité à travers ce dispositif qui est reconduit. Pas d'autres remarques ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. Avant cela, tout à l'heure, Monsieur BIDEAU a été trop discret. Il souhaitait, à la fin de la DSP Centre Équestre, dire un petit mot. Je vais lui laisser la parole.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur BIDEAU** qui indique : « *Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais remercier Monsieur MARION qui est présent ce soir, fils, ainsi que Pierre, son père, et toutes les équipes qui étaient là ce soir et qui ont attendu jusqu'à ce soir pour connaître notre avis sur la délibération. Je tiens à les remercier encore pour le travail accompli pendant six ans. Je suis désolé, car je ne vous connais que depuis un an, mais quel plaisir cela a été de travailler avec vous et de venir vous voir pour représenter la ville de Pessac, mais pas seulement à Pessac, à l'international aussi, car il se déplace à l'international avec le drapeau de Pessac. Je voudrais vraiment vous remercier pour le travail que vous avez réalisé et j'espère que le travail continuera. Merci à vous.* »

Applaudissements.

Monsieur Le Maire déclare : « *Pour une nouvelle DSP, nous n'y revenons pas. Merci*

encore. Bravo à vous. C'était votre meilleur dossier, effectivement, après six ans qui se sont très bien passés. »

Délibération votée DEL2026_006

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :
Une fragilité sociale et un accompagnement sous-dimensionné ont conduit la Ville de Pessac à mener sur le quartier prioritaire (QPV) de la Châtaigneraie-Arago une action articulée autour des dimensions complémentaires de sécurité et d'ordre public et de soutien aux initiatives socio-éducatives.
Pour accompagner la Ville dans son action sur ce QPV, la Préfecture lui a accordé le bénéfice d'un poste adulte-relais.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal du 8 novembre 2022 a autorisé la création d'un poste d'adulte-relais et autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'État.
Le 16 janvier 2023, une première convention a ainsi été conclue entre la Ville et la Préfecture pour une durée de 3 ans.

En lien avec la Mission Ville de la Préfecture qui a participé au jury de recrutement, un adulte-relais a été recruté sur ce poste au 1er février 2023 avec un rattachement à la DDSU. Ses missions s'articulaient autour de 3 orientations :
- La pacification des relations dans les espaces publics et la prévention des conflits, avec une présence sur des lieux et des moments précis,
- La mise en place d'animations spécifiques à destination des jeunes et jeunes adultes en complémentarité des acteurs du quartier (centre social, Action jeunesse, associations du quartier),
- La participation (voire l'implication active) aux événements festifs, culturels, sportifs, ludiques du quartier.

Le bilan des 3 premières années d'intervention de cet adulte-relais est jugé extrêmement positif :

- Forte présence sur le quartier notamment à des moments particuliers (fin d'après-midi, soirée, week-end),
- Présence systématique lors d'événements organisés sur le quartier (fête du quartier, manifestations culturelles et sportives, réveillon du 31 décembre, kermesse ou cross des écoles, nuit de la Médiathèque, etc.),
- Présence sur des lieux spécifiques du quartier : écoles, crèches, gymnase, plateau sportif, city-stade, boulodrome, aires de jeux, lieu-dit « la piscine » (où se regroupent les familles notamment les mamans, les assistantes maternelles et les enfants), centre social dont nouvel Espace Jeunes, centre commercial, différentes entrées d'immeuble (42 Châtaigneraie, 14 Cigales…), Médiathèque,
- Médiation tout public : enfants, jeunes, jeunes adultes, adultes,
- Rencontres régulières voire quotidiennes avec les partenaires : gardiens DOMOFRANCE, éducateurs Action jeunesse, équipes du centre social, directrices et directeurs d'écoles, Principale du collège, équipe de la médiathèque, police municipale, conseil citoyen, CNL, associations de quartier, acteurs de l'emploi et de l'insertion, commerçants, habitants (jeunes et adultes),
- Co-pilotage avec le coordinateur du CLSP, des dispositifs de médiation mis en place lors d'événements particuliers comme le réveillon du 31 décembre, la fête du quartier, la Nuit de la Médiathèque, les cross et des fêtes des écoles et lors des émeutes de fin juin 2023,
- Gestion des tensions inter-quartiers : pacification des relations, médiation avec les partenaires de Saige, lien aux familles (rassurer, accompagner),

- Organisation de chantiers éducatifs avec DOMOFRANCE, le collège, Action jeunesse, le club de pétanque, Bâti-Action, réalisation de graffs avec des groupes de jeunes dont des filles
- Actions d'animations en direction des jeunes, jeunes adultes et des adultes : sorties, séjours, organisation de BBQ en ciblant la dimension intergénérationnelle.

Afin de poursuive cette action de médiation en matière de prévention et de tranquillité, la Ville de Pessac souhaite solliciter auprès de la Préfecture le renouvellement de cette convention adulte-relais pour une nouvelle période de 3 années.

Le contrat de travail conclu sera un contrat d'insertion, à durée déterminée, permettant le versement par l'État d'une aide forfaitaire annuelle de 21 246, 52 € - et son échéance ne devra pas dépasser le terme de la convention.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du travail et notamment l'article L5143-100,

Vu le décret n°2013-54 du 15 janvier 2013 relatif au montant de l'aide financière de l'État aux activités d'adultes-relais,

Vu l'avis du comité technique en date du 27 janvier 2026,

Considérant que le dispositif adultes-relais permet de répondre aux besoins de la ville de Pessac en matière d'accompagnement socio-éducatif,

- d'autoriser le renouvellement de la convention d'adulte-relais pour une durée 3 ans ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat de travail et la convention triennale s'y rapportant ;

- de dire que la rémunération et les contributions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune, chapitre 012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2026_010 : Cession de la propriété sise 3 avenue Georges Pelletier - Ancienne maison de quartier de Toctoucau - Décision - Autorisation</u>

Monsieur RAUTUREAU déclare : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'ancienne maison de quartier de Toctoucau, construite dans les années 80 en partenariat avec la ville de Cestas pour permettre le développement de la vie associative, située au 3 avenue Georges Pelletier à Pessac et cadastrée IP 178, n'est plus utilisée depuis l'aménagement de la nouvelle maison municipale. Il s'agit d'une propriété bâtie d'environ 125 m² nécessitant des travaux de réhabilitation, sur un terrain clôturé de 573 m², ayant fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement du domaine public en 2022. Il a été décidé de mettre ce bien sur le marché auprès de l'étude de maître GARIBAL dans le cadre d'une vente interactive. La direction de l'immobilier de l'État a été consultée et a rendu un avis le 29 septembre 2025, estimant la valeur vénale du bien à 249 000 euros, avec une marge d'appréciation de 10 %. Cette vente s'est déroulée sur le site 36 H Immo le 3 décembre 2025. Ce bien a trouvé acquéreur auprès de Madame Marie-Cécile BORIES pour un projet d'installation d'un cabinet de cardiologie, moyennant la somme de 263 600 euros, frais de négociation inclus, soit un prix net vendeur de 249 000 euros.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci, Monsieur RAUTUREAU. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Nous pouvons nous féliciter que cet élément de patrimoine municipal, qui ne nous servait plus et se dégradait, puisse être utilisé pour l'installation d'un cabinet de cardiologie à Toctoucau, ce qui va bien sûr compléter l'offre de soins et l'offre médicale sur le secteur. Nous savons combien il est important de pouvoir bénéficier de ces services, même si Pessac est plutôt bien noté en cardiologie. Il est donc positif que cela soit le cas jusqu'à Toctoucau.*
Je rappelle également qu'il y a le projet d'agrandissement de la clinique des Pins, qui est une clinique psychiatrique. Ce projet d'agrandissement, dont les travaux sont en cours, permettra d'accueillir des cabinets de médecins libéraux, qu'ils soient généralistes ou spécialistes, afin de leur offrir à la fois des facilités de secrétariat et des locaux pour servir la population qui habite à proximité. Tout cela va dans le sens d'un meilleur maillage de l'offre de soins sur la ville de Pessac, particulièrement dans ce quartier auquel nous tenons, mais qui est un peu éloigné, Toctoucau. C'est beau, mais c'est loin, comme aurait dit Chirac. Merci pour cette bonne nouvelle, à la fois pour les finances publiques et pour l'avenir des Toctoucanais.
Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »

Délibération votée DEL2026_010

Monsieur Benoît RAUTUREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Construite dans les années 1980 en partenariat avec la Ville de Cestas pour permettre de développer la vie associative, l'ancienne maison de quartier de Toctoucau, située 3 avenue Georges Pelletier à Pessac et cadastrée IP178, n'est plus utilisée depuis l'aménagement de la nouvelle maison municipale.

Il s'agit d'une propriété bâtie d'environ 125 m² nécessitant des travaux de réhabilitation sur un terrain clôturé de 573 m².

Ayant fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement du domaine public en 2022 (délibération 2022-248 du 27 septembre 2022), il a été décidé de mettre ce bien sur le marché auprès de l'étude de Me GARIBAL dans le cadre d'une vente interactive.
La Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) a été consultée et a rendu un avis le 29 septembre 2025 estimant la valeur vénale du bien à 249 000 €, avec une marge d'appréciation de 10 %.

Cette vente s'est déroulée sur le site 36h-immo le 3 décembre 2025 et ce bien a trouvé acquéreur auprès de Mme Marie-Cécile BORIES pour un projet d'installation d'un cabinet de cardiologie, moyennant la somme de 263 600 € frais de négociation inclus, soit un prix net vendeur de 249 000 €.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération 2022-248 du 27 septembre 2022,
Vu l'avis de la DIE du 29 septembre 2025,

- d'autoriser la cession de la propriété bâtie cadastrée IP178 à Mme Marie-Cécile BORIES ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 024 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026_011 : Création d'une autorisation de programme Programme de Renouvellement Urbain (P.R.U.) de SAIGE - Espaces publics - Approbation

Monsieur YAHMDI déclare : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais tout d'abord vous parler du corps de la délibération qui vous est présentée. Une autorisation de programme est tout simplement un outil de pilotage financier qui va nous permettre de suivre, tout au long des aménagements prévus dans le cadre du PRU, les équipements publics et les espaces publics. Cela nous permettra d'avoir une certaine réactivité. Ce qui m'intéresse aujourd'hui n'est pas forcément de rentrer dans ce dispositif de pilotage financier, mais de revenir sur l'ensemble des transformations qui ont déjà eu lieu, ainsi que sur celles à venir, notamment dans le cadre de cette programmation d'équipements publics.*

Je rappelle que cette autorisation de programme concerne l'aménagement de l'esplanade — j'en parlerai tout à l'heure dans le cadre des diapos qui vont vous être présentées, si vous les avez —mais aussi la réalisation de l'éclairage public, la réalisation du stationnement et des espaces extérieurs aux abords du gymnase (je précise que les stationnements situés aux abords des habitations sont propriétés de Domofrance). L'aménagement et l'éclairage public de la coulée verte, l'aménagement et l'éclairage public du théâtre de Verdure, la réalisation et l'éclairage public dans le cadre de la réhabilitation du centre commercial, qui représente également une part importante de cette requalification, ainsi que l'éclairage public sur la voie de la Ramée, sont également prévus. Nous aurons bien sûr l'aménagement de l'esplanade, qui a fait l'objet d'une concertation très spécifique.

C'est aussi l'occasion de revenir sur un certain nombre d'informations concernant le PRU dans son ensemble, notamment sur la question des relogements. J'ai essayé d'actualiser les éléments que nous avions, tout d'abord pour parler de la tour six qui a été vidée. Je vous annonce, nous le savons depuis cet après-midi, que le dernier locataire qui habitait encore la tour six est parti vendredi. La tour six est donc entièrement vidée. C'est un élément extrêmement important. Les premières réhabilitations ont démarré dans le bâtiment deux. 161 logements sont concernés. Le bâtiment un concerne lui 100 logements. Nous aurons bien évidemment le bâtiment 11 qui suivra après la réhabilitation de ces deux premiers bâtiments. En termes de calendrier, au second semestre 2026, nous aurons également la démolition du bâtiment 11. C'est la petite partie qui est juste derrière la tour trois et qui doit relier le quartier de Saige à la coulée verte de la Sardine. Là, 49 logements sont concernés.

Sur la partie suivante, je vous donne quelques chiffres concernant le relogement. C'est également important. 73 % des locataires relogés sont satisfaits ou très satisfaits de leur relogement. Je le redis : 73 % des locataires relogés sont satisfaits ou très satisfaits de leur relogement. Un ménage n'est pas du tout satisfait de son relogement. Cela doit être précisé, car c'est un échec. Trois ménages ont été relogés en pavillon et nous avons 38 % des locataires qui n'étaient pas satisfaits de devoir déménager. Parmi ces 38 %, 70 % d'entre eux sont aujourd'hui satisfaits ou très satisfaits de leur nouveau logement.

Concernant les équipements, la transformation d'un quartier, notamment d'un quartier aussi important que celui-ci, ce n'est pas uniquement des opérations sur le bâti ou sur le logement. La question de l'émancipation, de l'éducation, de l'accompagnement, ainsi que la réussite scolaire des enfants et l'épanouissement des jeunes dans les associations sportives, passent également par des investissements structurants, notamment en termes d'équipement public. Nous n'avons pas attendu le démarrage du PRU pour lancer une transformation en matière de qualité d'équipement dans le quartier. Tout d'abord, le Complexe Sportif Évolutif Couvert (COSEC) a été entièrement rénové il y a quelques années. Je rajoute que la peinture à l'intérieur du COSEC a été entièrement confiée à Bâti Action dans le cadre d'un chantier. Ce sont les jeunes du quartier qui ont rénové leur salle de sport.

Un nouveau terrain de football synthétique a également été créé, une ambition que nous avons portée avec l'association à l'époque Futsal Châtaigneraie et aujourd'hui Pessac Football Club. Ce terrain leur permet de disposer d'un outil extrêmement performant pour le développement de la pratique sportive. Aujourd'hui, leurs résultats, tant en termes sportifs qu'en termes d'accompagnement social, le démontrent. C'est un outil d'excellence qui leur a été mis à disposition.

Autour de la plaine des sports, nous avons également rénové les terrains de basket et les playgrounds, qui sont aujourd'hui particulièrement utilisés, notamment par les étudiants à proximité du site. Les deux terrains de tennis de qualité professionnelle, situés derrière le

centre social de Saige, appartiennent à Domofrance. Nous y avons réalisé une intervention commune, avec un cofinancement à 50 %.
Enfin, la réinstallation de la plateforme des services au public dans ces nouveaux locaux, plus spacieux et mieux adaptés, permet de répondre à une problématique rencontrée dans leurs anciens locaux, notamment la question de la confidentialité.
Un petit focus sur l'esplanade : l'esplanade, qui est au cœur du quartier, est le grand espace où se situe le city-stade, entre la maison municipale et le centre social. Nous avons eu une longue concertation à ce sujet. Cela fait plusieurs années que les habitants participent à des ateliers avec l'atelier Ruelle. Ce qui s'est dégagé, c'est une volonté des habitants d'avoir une nouvelle centralité au cœur du quartier, avec des espaces identifiés, intergénérationnels, ainsi que des équipements sportifs pour la pratique des jeunes, mais aussi des espaces plus modernes. Les habitants ont souvent exprimé le souhait d'avoir des tables de pique-nique à l'extérieur et de réorganiser, peut-être dans les années à venir, ce qui se faisait autrefois comme des grands repas de quartier. L'objectif est de consacrer un budget qui permettra de réaliser tous ces objectifs. Ainsi, 2,4 millions d'euros sont prévus pour 2026 et 2027 pour l'aménagement de l'esplanade.
Un petit schéma vous est présenté. On voit plutôt bien, notamment sur celui d'en bas. Il y a une importante opération sur le parking, qui est actuellement occupé par des dépôts sauvages et de la mécanique un peu improvisée. Une partie de ce parking va réintégrer l'esplanade et retrouver une utilisation beaucoup plus saine et sereine. Des équipements à destination des enfants seront également mis en place, avec la proximité avec l'École maternelle Montesquieu. Nous avons travaillé avec les professionnels de l'éducation nationale pour adapter des jeux qui leur permettront de sortir de l'école et de s'investir dans cet espace. La proximité avec la bibliothèque Pablo Neruda a été primordiale dans la réflexion, notamment sur la place de la lecture dans cette nouvelle esplanade.
Je terminerai par un petit focus, car nous sommes dans une phase opérationnelle du PRU. Ce que nous avons souhaité, il y a quelques années, en termes de pilotage, est d'intégrer pleinement, dans le cadre de la rénovation urbaine de ce quartier, la question de l'insertion et de l'accompagnement professionnel des jeunes. C'est assez inédit d'ailleurs sur les PRU de la métropole, et nous pouvons tous nous en féliciter. Cette coordination est assurée par la direction emploi de la ville. Nous avons eu l'implication des jeunes du quartier dans l'aménagement de la maison du projet. Huit garçons et filles de Saige se sont mobilisés, notamment sur le lot peinture et végétalisation. Pour ceux qui connaissent un peu le quartier et cherchent à obtenir des informations, une maison du projet est ouverte et accessible.
Un projet qui me tient particulièrement à cœur est celui des Geeks du Bâtiment. C'est un dispositif porté par l'AFEPT. C'est grâce au concours de Domofrance que nous avons pu le mettre en place, puisque Domofrance a mis à disposition des appartements qui ont été vidés dans la Tour six. Domofrance nous a également permis de mettre en place des formations. Ce sont des cohortes de huit à dix jeunes, aujourd'hui repérés par les services de l'emploi qui sont sur place. Ces appartements nous sont mis à disposition pour permettre, pendant six mois, à des jeunes d'être formés sur les métiers du bâtiment et d'être sensibilisés à divers corps de métier pouvant être utilisés dans le cadre du PRU. Cela inclut le carrelage, la peinture, le placo, la plomberie, etc. Le formateur est d'ailleurs un habitant de Saige, ce qui est à souligner. Nous avons eu, vendredi dernier, la fin de la deuxième session, où j'ai eu la chance de remettre les diplômes à ces jeunes. Un certain nombre d'entre eux ont déjà rebondi, puisqu'ils ont été embauchés soit en Contrat à Durée Déterminée (CDD), soit en alternance, soit par des entreprises déjà présentes sur site — je pense notamment à Eiffage, qui a bien joué le jeu, et je les remercie — ou des sous-traitants qui vont intervenir dans le cadre du PRU.
Tout cela pour vous dire que nous sommes sur un projet d'ensemble avec une dimension à la fois sur les équipements publics appartenant à la ville. J'insiste sur cela : tout ce qui appartient à la ville de Pessac dans ce quartier fait l'objet d'une réhabilitation, d'une rénovation ambitieuse. Nous aurons sans doute l'occasion de reparler plus tard du projet autour de l'école Edouard Herriot, qui sera lancé en 2026. Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup, Naji. Madame CURVALE.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui indique : « *Merci, Monsieur le Maire. Monsieur l'Adjoint, je vous remercie d'avoir confirmé le caractère de délibération prétexte à de longues minutes pour faire un point publicitaire sur l'avancement ambitieux du projet. Je me demandais pourquoi il était nécessaire de voter aujourd'hui la création d'une autorisation de programme pour une étape budgétaire qui interviendra beaucoup plus tard. Vous vous êtes rapidement écarté du cœur de la délibération. Je vais bien entendu faire de même, puisque la délibération porte essentiellement sur des aménagements de l'espace public dont la plus-value pour rendre le quartier plus agréable à vivre ne peut pas vraiment être contestée.*
Je suis assez étonnée par votre façon de nous reparler du projet. Vous aviez déjà eu l'occasion, Monsieur le Maire, d'insister sur le fait que le projet se fera. La tour six va être abattue. Je suis surprise que vous ayez besoin de nous répéter encore une fois : "Ça y est, la tour six est enfin complètement vide, les bulldozers arrivent, nous allons pouvoir détruire." On l'avait bien compris, vous l'aviez déjà déclaré plusieurs fois dans la presse. Vous aviez même dit, dans le journal Le Monde : "Le coup est parti, personne ne peut revenir dessus". Nous verrons.
Ce qui continue à me frapper, c'est l'unanimité, en tout cas du côté des architectes et des équipes projet que vous avez consultées pour "Quartiers de demain", dans le questionnement : pourquoi détruire ? Nous avons déjà eu l'occasion de dire à quel point c'est une dimension anachronique qui a un coût démocratique, social, écologique et économique, qui est normalement au bénéfice de la rénovation. Je ne reviens pas sur ces nombreux architectes qui ont défendu cette vision de faire avec de l'existant.
J'ai également trouvé assez savoureuse la déclaration de celui qui est chargé de la tour huit : "la décision de démolir ou non est démocratique, collégiale et collective". Cela renvoie à des divergences que nous avons sur l'appréciation de la qualité du processus démocratique de ce qui s'est passé à Saige, puisque les habitants n'ont pas été concertés sur un scénario qui aurait permis de se concentrer uniquement sur la rénovation. Ils ont été concertés, mais toujours avec une certaine quantité de démolition.
Un mot aussi sur l'appauvrissement. Même s'il y aura un meilleur éclairage public, des espaces verts plus agréables, une coulée verte, etc., cela ne résout pas l'appauvrissement. L'appauvrissement n'est pas résolu, car ce sont des questions très complexes d'accompagnement social et d'insertion professionnelle. Tant mieux, et heureusement, si les personnes relogées sont au moins satisfaites dans leur nouveau logement. Cependant, l'opération ne résout pas l'appauvrissement ni vraiment leur situation. Cela revient à éloigner des personnes pauvres pour les remplacer par des personnes moins pauvres. Cela ne crée pas forcément, comme déjà mentionné par d'autres, une mixité sociale réussie. La forme urbaine, l'éclairage public, une coulée verte, ne déterminent pas entièrement la qualité de vie d'un quartier et les interactions entre ses habitants.
Quelques questions pour finir sur "Quartiers de demain". Il n'y a désormais plus de financement du côté de l'État. Le budget du Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui suivait ce programme est amputé de 70 % et l'État a décidé de ne plus contribuer au programme. Il a seulement contribué à la consultation, point final. Ce que je voudrais savoir, et je pense ne pas être la seule, c'est ce qui va se passer pour cette tour huit, pour laquelle, a priori, il va falloir aller chercher des financements. Franchement, je ne sais pas trop où. Même l'excédent budgétaire de Pessac ne devrait pas suffire, puisque le coût de la tour est de 17 millions d'euros. Que comptez-vous faire maintenant que l'État a décidé d'abandonner ces opérations de "Quartiers de demain", qui, au passage, étaient en faveur de la réhabilitation ? Peu importe désormais, puisqu'il a été décidé de faire table rase de ce projet. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Y a-t-il d'autres interventions ?*»

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui indique : « *Merci, Monsieur le Maire. Nous sommes le 3 février 2026 et vous parvenez à résumer, après toutes ces années de débats au sein de cette enceinte, le PRU en des questions d'éclairage public. Il fallait le faire, vous l'avez fait. Cette délibération était l'occasion de vous fournir des informations.*

Lorsque nous vous donnons des informations, cela ne va pas. Lorsque nous ne vous en donnons pas, cela ne va pas non plus. Il me semblait intéressant, au stade où nous en sommes, de vous informer sur l'état du relogement. C'est une information que nous avons reçue cet après-midi, et je la partage avec vous.
Vous évoquez l'appauvrissement ou la lutte contre l'appauvrissement, alors qu'au même moment, en tant que vice-présidente du Département, vous envoyez des courriers du Département — ce n'est peut-être pas votre signature, mais vous avez dû avoir l'information — aux associations situées dans le quartier de Saige, notamment au centre social de Saige, pour annoncer la fin de leur subvention de fonctionnement, ou en tout cas une amputation extrêmement importante. Je peux également mentionner les difficultés financières des éducateurs spécialisés du club de prévention, qui ont été informés de coupes budgétaires. Je peux parler des financements qui manquent aujourd'hui à l'ASTI, l'association de solidarité avec tous les immigrés, qui effectue un travail fantastique et indispensable. De nombreuses associations sont concernées, vous l'avez bien compris. Donc Madame CURVALE, lorsque l'on est en charge de l'accompagnement social des territoires et des habitants de ces territoires politiques de la ville, et que l'on annonce des baisses de subventions aussi importantes à ceux qui les accompagnent, je pense que vous n'êtes pas très bien placée aujourd'hui pour parler de la lutte contre l'appauvrissement.
Je rappelle que, dans le même temps, de notre côté, nous avons augmenté les subventions à ces associations. L'année dernière, pour aider, par exemple, les centres sociaux à surmonter les difficultés financières provenant à la fois du département et de l'État, nous avons augmenté les subventions de 100 000 euros. 50 000 euros ont été attribués au centre social de Saige et 50 000 euros au centre social de La Châtaigneraie. La réalité est là.
Si nous pouvons aujourd'hui venir en aide à ces structures en grande difficulté, c'est pour deux raisons. La première est que nous sommes convaincus que leur travail est indispensable et que la question de la transformation de ces territoires, comme je l'ai dit tout à l'heure, ne se joue pas uniquement dans le bâti. Elle ne se joue pas uniquement dans le logement ou la rénovation thermique ou énergétique. Elle se joue également dans les écoles. C'est ce dont je parlais tout à l'heure. Je prends l'exemple de la rénovation de l'école Georges Leygues, même si vous n'en parlez pas beaucoup, je peux imaginer que vous êtes un peu gênée par l'ambition que nous avons portée dans le cadre de cette rénovation, sur l'école de La Châtaigneraie notamment. Edouard Herriot connaîtra le même succès. L'école Montesquieu suivra. Je parle vraiment de la primaire. Il y aura aussi un rapprochement entre la primaire et la maternelle et nous aurons une opération sur cette école-là également. Toutes les dimensions sont intégrées. Bien évidemment, il y a la question de la réussite scolaire. Il y a la question de l'insertion également, j'en ai parlé. Un projet de cette ampleur ne peut pas laisser les habitants comme spectateurs. Ce n'est pas possible. Nous les avons intégrés. Nous les avons sollicités, nous avons fait du sourcing, c'est-à-dire que nous sommes allés regarder quels étaient les auto-entrepreneurs du quartier qui pouvaient participer au chantier. Nous avons réalisé un travail vraiment assez fin, assez précis, qui est inédit sur un projet de cette ampleur.
Enfin, pour terminer, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je vais juste vous lire un message que j'ai reçu ce matin. D'ailleurs, je pourrais vous donner, si vous le souhaitez, Madame CURVALE, le numéro de téléphone de cet habitant. Cela peut être intéressant que vous le contactiez : "Bonjour, Monsieur YAHMDI. Je me permets de vous contacter. J'habite le quartier de Saige depuis une dizaine d'années. Je suis entrepreneur, j'ai une petite société avec mon épouse. J'essaie de déménager depuis quasiment six ans sans succès. Je suis sur liste d'attente depuis des années, mais cela devient difficile de vivre ici. J'ai honte de recevoir ma famille dans des parties communes très sales, avec des sacs poubelles jetés au sol, de l'urine dans les ascenseurs. Enfin, je jette une bouteille à la mer. Je ne sais pas si vous pourrez m'aider à emménager ailleurs sur Pessac, car j'ai grandi dans ce type de quartier et je voudrais autre chose pour mes enfants. Je suis désolé de vous contacter comme ça via les réseaux sociaux, mais je suis un peu désespéré. Cordialement, je vous souhaite une bonne journée."
Cela, Madame CURVALE, c'est la vérité. C'est la réalité. Vous pouvez prendre finalement la position de certains architectes. Je reste sur la position des habitants, je reste sur la position de ceux qui nous contactent, de ceux qui viennent en commission logement. Zeineb LOUNICI

pourrait sans doute en témoigner beaucoup plus que moi. Je reste sur la position des associations qui nous disent que nous avons grandement besoin d'un renouveau sur le quartier. Je reste sur les professionnels de l'éducation nationale, les enseignants qui nous disent qu'effectivement, concentrer des enfants qui ont les mêmes difficultés, dans les mêmes classes, dans les mêmes écoles, ne permet pas d'avoir un enseignement le plus efficace possible. Vous voyez, il y a une différence fondamentale entre nous. Vous pourrez continuer à agiter les positions de certains grands experts qui nous disaient, il y a quelques années, qu'il fallait tout démolir et qui, aujourd'hui, reviennent en nous disant qu'il faut tout conserver. Ce n'est pas notre position. Nous gardons une ligne claire. C'est un projet d'émancipation, un projet de liberté, un projet qui remet de la dignité dans les logements des habitants et surtout un projet qui va permettre à des personnes, comme ce Monsieur qui m'a contacté, de pouvoir partir s'ils le souhaitent. Je sais que vous avez une obsession de vouloir concentrer la précarité au même endroit et de faire en sorte de contrôler les déplacements de ces personnes-là, mais il faut leur rendre la liberté. Rendez-leur leur liberté. Permettez aux gens de pouvoir partir s'ils en ont envie et permettez à ceux qui souhaitent rester de le faire. C'est juste cela, le projet du PRU de Saige. Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci, Naji. Alors, Madame LOUNICI, élue au logement.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui indique : « *Oui, merci. Le PRU de Saige est vraiment un programme phare de cette mandature. Madame CURVALE, il est normal d'en parler et d'en reparler pour l'expliquer, justement. Ce projet intéresse ceux qui y logent. La plupart attendent ce premier coup de pelle pour la démolition, contrairement à ce que vous nous affirmez. Vous parlez de ces architectes qui sont géniaux. Certes, certains le sont, mais d'autres se sont trompés sur le long terme dans leur génie, leur réflexion et leur philosophie, d'autant plus que ces architectes n'habitent pas ces quartiers. C'est surtout à l'usage que nous avons constaté cela. Dans les années 70, cette architecture novatrice parlait des grands ensembles et la France en a beaucoup construits. Quelques décennies après, nous avons vu le désastre de ce type d'architecture. C'est justement le cas à Saige. Je vous cite, j'ai noté votre phrase : "Enlever des personnes pauvres et les remplacer par des personnes moins pauvres". Mais Madame CURVALE, c'est la définition même de la mixité sociale. C'est exactement cela. Si nous ne le faisons pas, alors que faisons-nous ? On laisse les personnes pauvres, avec des personnes de plus en plus pauvres, dans leur ghetto, assignées à résidence ? Franchement, je ne comprends pas que vous ayez pu dire cette phrase. C'est incroyable. Vous avez dit, et nous pourrons le retrouver, "Enlever des personnes pauvres et les remplacer par des personnes moins pauvres". Oui, c'est justement un des objectifs de ce PRU.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci, Zeineb. D'autres interventions ? Madame CURVALE.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui indique : « *Juste quelques remarques. D'abord, une réhabilitation bien faite permet d'apporter aux habitants d'un quartier, et d'ailleurs vous le faites, c'est ce qui est prévu en partie dans le PRU… Est-ce que je peux parler, s'il vous plaît ? Il y a aussi des exemples, notamment parmi les architectes qui sont exprimés — Grand Parc, Beutre, etc., des réhabilitations réussies. Le message que vous avez cité, Monsieur l'Adjoint, et je reçois aussi des photos prises par des personnes qui habitent dans ces quartiers, montrent les difficultés, notamment dans les parties communes des immeubles. Cela montre qu'en deux mandats, cette situation ne s'est pas vraiment améliorée. Cela montre plutôt une incapacité à apporter à ces personnes des solutions. Et là, vous nous dites que grâce à ce PRU qui arrive bientôt, parce que nous allons abattre une tour, tout va s'arranger. Concernant les personnes pauvres qui sont éloignées, je ne vois pas en quoi leur éloignement résout leur situation, qui est souvent liée à du multifactoriel. J'en conviens, cela suppose effectivement qu'il y ait des renforts pour des associations, pour la vie culturelle du quartier, etc. Là-dessus, nous sommes tout à fait d'accord. Cela n'a rien à voir avec dire que d'un côté, il y a des architectes géniaux qui ne vivent même pas dans leurs tours, car ils ne construisent pas toujours des tours, et de l'autre, les élus que vous êtes, qui sont omniscients et savent exactement ce dont ces habitants ont besoin. Je vous*

dis juste que le constat, c'est que pour le moment — mais peut-être pouvez-vous me citer un architecte qui trouve ce projet très bien — parmi tous ceux qui ont été cités, qui ont accompagné non seulement la Confédération Nationale du Logement (CNL), mais également les équipes qui ont accompagné les "Quartiers de demain", c'est la première question qu'elles ont posée : pourquoi démolir ? Au passage, mes questions ne portaient pas sur cela. J'aimerais bien savoir ce que va devenir la tour huit, et du coup, l'opération "Quartiers de demain", qui était pour vous une opportunité de pouvoir faire changer d'usage la tour huit. C'est exprimé comme cela dans un article par vous, Monsieur le Maire, une évolution de l'usage de cette tour huit. Qu'advient-il donc de ce projet qui est très important dans la conception de ce PRU ?»

Monsieur Le Maire déclare : « *Rassurez-vous, j'ai bien noté la question la première fois et j'y répondrai. Il me semble que Fatiha BOZDAG souhaitait intervenir aussi.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui indique : « *Monsieur le Maire, chers collègues, je n'avais pas l'intention d'intervenir, surtout après les propos de Naji YAHMDI qui étaient très clairs et, à mon sens, résumaient tout. Nous sommes en 2026, et d'entendre ce que vous dites, Madame CURVALE, je crois que c'est une honte de dire ce que vous avez dit. C'est clairement une honte pour les habitants. Non, nous ne faisons pas à la place des habitants, nous faisons avec les habitants. En conseil métropolitain, je m'étais insurgée justement et j'avais posé une question à toute l'Assemblée : qui a vécu dans un quartier politique de la ville ? Qui connaît la vie d'un quartier politique de la ville ? Sur toutes les personnes présentes, trois ont levé la main. De plus, les trois, je les connais, ils n'ont jamais vécu dans un quartier politique de la ville, mais j'ai été gentille, je ne les ai pas contredits ce jour-là. Moi, j'ai vécu dans un quartier politique de la ville et j'en suis très fière. Excusez-moi, mais nous n'assignons pas les habitants. On ne dit pas « Nous les regroupons tous entre eux, les pauvres entre eux". Attention, parce que qu'est-ce que vous faites ? Vous faites de l'assistanat et vous faites votre fonds de commerce. C'est tout ce que vous avez fait jusqu'à présent. Tous, la gauche, les écologistes, puisque vous êtes avec eux. Mais oui, au moins la droite, elle donne le mérite au travail, le mérite de pouvoir donner de la décence aux gens. Ce projet-là donne de la décence aux habitants. Ce que vous dites est une honte pour les habitants. Allez les voir. J'ai des amies qui y vivent, plusieurs copines qui y vivent. Elles me disent : "Amenez-les, qu'ils viennent voir dans quelles conditions nous vivons." Ils vivent dans des conditions immondes. Vous regroupez les enfants dans des écoles avec les mêmes difficultés. Comment voulez-vous qu'ils s'en sortent, ces gamins-là ? Ils cumulent les difficultés. Nous avons une magnifique bibliothèque, Pablo Neruda, qui fait un travail formidable. Nous amenons de la culture. Il y a des gens qui cherchent à ce que leurs enfants s'élèvent dans la société. Ces parents-là ont envie que leurs enfants réussissent. Et vous, dans votre vie de tous les jours, bien confortable, vous voulez les laisser dans cet environnement-là parce que c'est votre fonds de commerce. Je préfère qu'on apprenne aux gens à pêcher plutôt que de leur donner le poisson. Je suis désolée, mais faire de la mixité sociale, c'est ce que nous devons aux habitants. Leur donner de la dignité, c'est ce que nous leur devons. Arrêtez de les assister, arrêtez que ce soit pour vous, votre fonds de commerce, et venez les voir. "Ne vous inquiétez pas, nous savons ce qu'il faut pour vous, nous sommes là pour penser à votre place". Eh bien non, nous sommes une équipe, nous travaillons avec les habitants et nous voulons leur donner de la dignité.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci. Naji. Ah, Zeineb souhaitait intervenir à nouveau, puis il y a Sylvie et Madame CHAINEAUD.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui indique : « *Très rapidement, j'ai la délégation au logement et je reçois au moins trois personnes sur cette thématique, le plus souvent le mardi avant le conseil municipal. Aujourd'hui, j'en ai reçu trois. Maintenant, je pose la question, je suis obligée : "Acceptez-vous tous les quartiers, n'importe quel quartier à Pessac, pour votre demande de mutation, votre demande de logement social ?" Trois sur trois ont dit "Tout sauf Saige". En général, lors des audiences, neuf fois sur dix, c'est un refus. C'est tout ce que je voulais dire.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui indique : « *Je suis assez choquée par ce que j'entends. Nous savons très bien que c'est par l'école, grâce à une mixité au sein de l'école, que les enfants auront accès à la réussite. Vous avez essayé, et je ne vous jette pas la pierre, au niveau d'Arago et de La Châtaigneraie, mais cela n'a pas fonctionné. Des personnes se sont installées, vivent là et constituent une classe moyenne, mais elles ne mettent absolument pas leurs enfants à l'école Georges-Leygues ni à Saint-Exupéry. Elles choisissent le privé. Cela ne fait pas si longtemps que j'ai quitté l'éducation nationale et j'ai toujours des contacts avec les directeurs et directrices. Croyez-moi, dans le quartier de Saige, ils attendent vraiment avec envie un quartier mélangé, transformé. C'est terrible de ne pas comprendre à quel point il faut changer les choses. Les personnes qui partent, qui vont ailleurs, ne seront pas toutes regroupées ensemble. Elles seront également dispatchées et bénéficieront de cette mixité sociale. Je le sais, car dans des écoles favorisées, nous avons des enfants qui rencontrent des difficultés, nous parvenons tout à fait à les faire réussir. Ils sont intelligents et ont des besoins, mais ils manquent de vocabulaire et d'habitudes. Nous réussissons à les faire émerger et à les faire réussir. Cela me rend folle de rage de me dire que vous ne comprenez pas cela. De plus, les architectes, comme vous l'avez mentionné, et toutes ces personnes qui participent à certaines de vos réunions ne sont pas les plus pauvres du quartier. Lorsque j'interviens, par exemple, lors d'une astreinte, comme l'autre jour, en raison de problèmes d'inondation, et que je reste avec les gens toute la soirée, tous me disent : "Nous voulons partir". Si vous allez vers les personnes, elles vous le diront. Il est vrai qu'il y a des gens un peu mieux nantis, qui sont des militants politiques et qui expriment une autre parole. J'ai vécu, lorsque j'étais en région parisienne, au début, car nous n'étions vraiment pas riches avec mon époux — j'étais élève instit et lui étudiant. J'ai vécu dans une cité, j'arrivais de Pau, et j'ai trouvé cela horrible. Je me disais que ce n'était pas possible. Nous entendions tout, nous vivions dans des conditions très compliquées. Je suis souvent à Saige et lorsque je vais dans les escaliers, je suis atterrée. Nous essayons de faire des choses, nous aidons énormément d'associations, nous essayons d'être présents. Nous ne pouvons pas dire le contraire concernant la municipalité et tous les services.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui indique : « *Je vous remercie. Concernant le refus des habitants d'aller à Saige, effectivement, nous sommes tous d'accord. Les habitants refusent d'y aller. C'est normal. Nous connaissons la réputation de ce quartier lorsque nous nous y promenons, lorsque nous allons voir des gens, lorsque nous rendons visite à des amis — car j'en ai là-bas. Effectivement, les escaliers sont en mauvais état, ça pue l'urine, les ascenseurs sont en panne, mais il faut se poser la question : n'avons-nous pas laissé se dégrader le bâtiment pendant plus de 15 ans à cause de ce projet, etc. ? C'est une réalité. Nous ne pouvons pas faire abstraction de cela.*
La deuxième chose, c'est que nous ne sommes pas contre la mixité, mais encore faudrait-il que les gens puissent choisir où aller. Combien de personnes ont été relogées à Pessac ? Il n'y a pas de logements sociaux à Pessac. Je vais reprendre : il y a effectivement 32 % de logements sociaux, mais parmi ces 32 %, environ 15,4 % sont des logements sociaux étudiants, donc pas des logements sociaux destinés aux familles. »

Monsieur Le Maire déclare : « *C'est mensonger, nous allons rétablir la vérité. Allez-y, continuez.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui indique : « *J'aimerais bien avoir la publication des chiffres officiels. La mixité, nous sommes tous d'accord, c'est ce qu'il faut pour favoriser le vivre ensemble et améliorer les conditions de vie de chacun. Le problème, c'est qu'il n'y a pas assez de logements à Pessac, comme il n'y en a pas assez dans toute la métropole. Si c'est pour envoyer les gens à la campagne, sans logement, sans transport, car c'est ce qui a été proposé à certaines personnes que je connais, partir à Saint-Loubès, par exemple, c'est bien gentil Saint-Loubès, mais quand la personne ne conduit pas, comment fait-elle ?* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Allez, rapidement, Naji, puis je conclurai. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres demandes.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui indique : « *Merci, Monsieur le Maire. Je suis content d'être passé après Madame CHAINEAUD. Cela vaut son pesant d'or. 60 % des personnes relogées sont sur Pessac. Est-ce que cela vous convient ? C'est un chiffre clair. Vous partez sur des arguments et je me demande "À quel moment ils vont arrêter de creuser ?". Je crois que vous ne pouvez pas être plus au fond. Vous entendre dire que nous avons monté des équipes, que nous sommes partis voir les habitants en leur disant : "Cela serait bien que tu urines dans les escaliers, ce serait bien que tu dégrades la qualité de vie de ton bâtiment et qu'on ne fasse rien pendant quinze ans." Vous dites que nous n'avons rien fait pendant quinze ans, alors que dans ma présentation, je vous ai expliqué très clairement que tout ce qui appartenait à la ville a fait l'objet d'une rénovation, a fait l'objet d'un investissement. Je vous l'ai dit, je vous l'ai expliqué. Je vous ai parlé du Cosec de Saige, je vous ai parlé des terrains de tennis, mais il semblerait que vous ne l'ayez pas entendu. Je vous ai parlé de l'augmentation des subventions aux associations. Aujourd'hui, lorsque les habitations sont dégradées, bien sûr qu'il y a des questions d'incivilité. Ce sont des bâtiments anciens, usés. Lorsque vous avez de la rouille qui apparaît partout dans les escaliers, ce n'est pas de notre responsabilité, Madame. Ce n'est pas nous qui sommes responsables de cela. Lorsque nous avons lancé le projet il y a plus de dix ans, ces habitations étaient déjà dans cet état. Lorsque nous avons été en responsabilité en 2014, nous sortions de vingt-cinq ans, voire plus, de socialisme à Pessac. Vous êtes en train de discuter avec un élu qui a habité trente ans dans une tour. Trente ans ! Pouvez-vous au moins reconnaître que je sais de quoi je parle ? Est-ce quelque chose que vous pouvez m'accorder ? Trente ans dans une tour, et tous les week-ends, j'y vais pour rendre visite à mes parents qui habitent dans le même appartement, malgré plus de quinze ans de demande de mutation. Pouvons-nous nous entendre là-dessus ?*

La vie dans une tour, je vais vous le dire très clairement. Comprendre ce que vivent les habitants dans les quartiers quand on n'y a pas vécu, c'est peut-être compliqué à appréhender. On peut se projeter, se mettre à leur place, mais c'est tout de même difficile à comprendre. Comme moi, il m'est impossible aujourd'hui de me mettre à la place d'une femme qui subit des discriminations sexistes et de parler à sa place. Je peux la comprendre, je peux même être son porte-valise, je peux même être derrière elle pour la soutenir, mais je ne peux pas parler à sa place. Et bien là, c'est ce que vous êtes en train de faire. Les habitants témoignent quotidiennement des difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils habitent dans le quartier de Saige ou dans d'autres quartiers. Le projet que nous avons proposé est un projet équilibré. Il conserve cinq tours, car nous sommes attachés à l'identité de Saige. Nous souhaitons que cela reste un quartier populaire, tout en permettant à ceux qui souhaitent partir de le faire. Aujourd'hui, les personnes qui ont été relogées dans le quartier de Saige, celles qui étaient dans la tour six et qui ont été relogées dans les appartements à côté, sont très satisfaites. Elles ont pu bénéficier d'un appartement entièrement rénové et savent qu'elles vont profiter d'une réhabilitation profonde. Tout à l'heure, je ne l'ai pas mentionné dans mon propos, mais plus de 70 000 euros par logement, en moyenne, seront consacrés à la réhabilitation. C'est du jamais vu. C'est de cela dont nous parlons. À terme, dans dix à quinze ans, le quartier permettra aux gens de vivre mieux et offrira également à ceux qui souhaitent partir, comme le Monsieur qui m'a envoyé un message, la possibilité d'élever leurs enfants dans d'autres conditions. C'est la moindre des choses que nous leur devons. Ce n'est pas parce que nous sommes en situation de précarité que nous devons nécessairement habiter dans un quartier prioritaire. Nous pouvons avoir des difficultés, être en situation de pauvreté, et pourtant vivre dans un quartier ou un endroit de Pessac qui soit plus agréable. Les mots que vous avez utilisés tout à l'heure, Madame CURVALE, en parlant de les éloigner. Mais les éloigner de quoi ? Les éloigner des gens qui leur ressemblent ? C'est cela que vous êtes en train de dire ? Les éloigner de quoi ? Pourquoi ne pas dire les rapprocher, finalement ? Les rapprocher du Bourgailh, les rapprocher peut-être d'un parc public, les rapprocher de zones pavillonnaires ? Pourquoi parlez-vous d'éloignement ? Il ne faut surtout pas les éloigner de Saige ? Faut-il qu'ils restent entre eux, dans une situation qui leur permet d'être réconfortés parce qu'ils sont avec leurs semblables ? Ce n'est pas notre vision, ce n'est pas celle que nous vous proposons. Ce n'est pas celle que nous avons proposée aux Pessacais, ce n'est pas celle que nous proposons aux habitants de Saige. Merci beaucoup. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup, Naji. Effectivement, il est difficile de parler à ta place sur ces sujets. Quelques mots de conclusion. Je ne vais pas refaire le débat. Il a été fait de multiples fois. Nous constatons qu'il est encore présent. Il est désormais dans le champ de la campagne électorale. Très bien. Un certain nombre de choses ont été lancées. Peut-être qu'une nouvelle majorité pourrait revenir en arrière sur certaines questions, mais certainement pas sur ce qui a déjà été lancé.*

Naji a mentionné que 60 % des personnes relogées ont été relogées à Pessac. Dans ces 60 %, un tiers seulement a souhaité rester à Saige. Cela envoie tout de même un signal : c'est une opportunité, comme l'a très justement souligné Naji tout à l'heure, qui peut être proposée. Certains regrettent d'ailleurs de ne pas habiter dans les tours destinées à être démolies, car ils n'ont pas la même priorité de relogement que celle qui est proposée aux habitants de ces tours.

Je ne vais pas aller plus loin sur le fond du dossier, je vais revenir sur certains éléments. Je pense que le terme de « fonds de commerce » dont parlait Fatiha tout à l'heure est très vrai. Je pense qu'il y a là une forme de calcul partisan que j'estime devoir dénoncer. J'estime qu'il y a vraiment des postures qui sont absolument scandaleuses. Au-delà de cela, lorsque certains d'entre vous se réfugient derrière des visions idylliques, théoriques, techniques, bureaucratiques, et de certains architectes, y compris de renom, il y a là un prétexte facile pour ne pas parler de la vie des gens. Toutes les interventions formulées pour défendre ce projet sont des interventions en faveur de la vie des gens. Qu'il y ait, de la part de ces mêmes personnes au profit desquelles nous entendons proposer et réaliser ce projet, une forme de crainte, c'est normal.

Je pense qu'à travers tous les discours qui sont menés, vous leur laissez imaginer d'abord que leur avenir ne peut pas être meilleur. Ensuite, vous les laissez imaginer que c'est quelque chose qui serait décidé par une petite minorité qui serait aujourd'hui, de manière très temporaire selon vos souhaits, à la tête de la ville de Pessac. Il se trouve que cette majorité-là est beaucoup plus large. Nous en avons parlé en conseil métropolitain, car n'oublions pas que si Domofrance consacre plus de 160 millions d'euros à ce projet, la métropole y consacre une cinquantaine de millions d'euros. Il a donc fallu convaincre des élus métropolitains qui n'ont pas eu besoin de beaucoup d'arguments pour comprendre quel était le bien-fondé de cette démarche, qui est au rebours de ce qui a été fait et qui a été mal fait. Je n'aurai pas exactement la même bienveillance que Sylvie, qui a dit : « je ne vous jetterai pas la pierre pour le plantage en termes de rénovation urbaine que constitue Arago ». Moi, oui, je vous jette la pierre. Vous étiez à cette majorité-là, Madame CURVALE. C'est un plantage social. C'est une catastrophe, c'est exactement le contraire de ce qu'il faut faire.

Aujourd'hui, nous avons un projet équilibré, un projet dont nous espérons qu'il permettra d'améliorer la vie des gens, sans obliger ceux qui sont attachés au quartier, parce qu'ils y vivent depuis 40 ou 50 ans, à le quitter. Mais tous ceux qui souhaitent en partir, nous voulons leur donner cette possibilité, cette priorité. Nous voulons qu'il y ait une nouvelle population qui puisse arriver pour justement permettre cette mixité sociale. Nous ne voulons pas de ghetto de pauvres, mais nous ne voulons pas non plus de ghetto de riches. Il faut qu'il y ait du logement social partout, comme le disait Naji tout à l'heure. Si certaines personnes souhaitent se rapprocher du Bourgailh, se rapprocher de Magonty, se rapprocher d'autres quartiers de Pessac qui sont plus aisés que les quartiers politiques de la ville, je trouve que c'est bien que nous puissions leur proposer. Pas en les regroupant, pas en créant des tours à Magonty ou à Cap de Bos, non, mais en permettant qu'il y ait là aussi des logements sociaux.

Quand nous avons 32 % de logements sociaux au sens de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) à Pessac, il n'y en avait que 29 % quand nous sommes arrivés en 2014. Il y en a 32 % aujourd'hui. C'est mensonger de dire que ce serait dû uniquement au logement social étudiant, même si les étudiants ont aussi le droit de se loger, Madame CHAINEAUD. Je pense que dans une ville universitaire, il est normal qu'il y ait des logements du Crous. Ils sont minoritaires par rapport aux logements familiaux. Même sans les logements sociaux du Crous, nous serions au taux SRU, Madame CHAINEAUD, parce que nous sommes à près de 33 % aujourd'hui. Nous sommes la ville de la Rive-Gauche avec le plus fort taux de logements sociaux. Les seules villes qui ont plus de 30 % de logements sociaux sont Pessac et quatre villes de la Rive-Droite. Aucune autre ville de la Rive-Gauche. Cherchez l'erreur.

Je ne vais pas aller plus loin sur le projet, mais je vais répondre à la question de Madame CURVALE sur le GIP EPO et sur l'opération « Quartiers de demain ». « Quartiers de demain » est une opération qui a été financée pour la partie études et concours par l'État. Pour ce qui concerne Pessac, cela coûtait à peu près 500 000 euros, plus bien sûr l'argent de fonctionnement du GIP EPO qui a contribué à la réussite de cet appel à projets, de ce concours. Le GIP EPO n'a jamais été considéré comme un financeur des travaux.
Nous pourrions questionner la cohérence de l'État. En effet, après avoir décerné les lauriers au cabinet d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes lauréats à la Cité de l'architecture début décembre, avec un message du président de la République en personne — enregistré certes, mais en personne — et après avoir entendu les mêmes déclarations de ce président de la République à Marseille (puisque Marseille fait partie des villes retenues comme Pessac, il y en a dix) sur tout le bien qu'il pensait de cette démarche de « Quartiers de demain », qu'il fallait soutenir et promouvoir afin d'éclairer les changements dans les différents quartiers concernés, de façon à pouvoir faire école, la fameuse reproductibilité recherchée, à peine quelques jours plus tard, lors du conseil d'administration du GIP EPO, l'État a déclaré : « Nous nous désengageons du financement du GIP EPO ». Je ne sais pas où se trouve la cohérence. Je dois vous avouer que je ne la comprends pas, en dehors du fait que l'État est également pris à la gorge par ses contradictions budgétaires, et j'y reviendrai. Cependant, cela ne met absolument pas en péril la démarche sur Pessac ni sur les neuf autres villes concernées. Le GIP EPO n'a jamais été financeur des travaux. Le GIP EPO pouvait nous aider. D'ailleurs, nous avons fait passer une délibération peu de temps avant la mauvaise nouvelle dont je viens de parler, qui proposait, à titre gratuit, qu'ils puissent nous aider dans la mise en œuvre, mais aussi dans le montage du dossier, la mise en relation des partenaires, et éventuellement la recherche de subventions, mais pas en tant que subventionneurs eux-mêmes. Évidemment, il faudra que nous nous passions d'eux. Nous le ferons.
Aujourd'hui, pour réaliser cette transformation de la tour numéro huit — dont le projet est magnifique et va considérablement transformer l'image et la vie de Saige — nous devons compter sur le financement qui, jusqu'à présent, ne nous a jamais fait défaut lorsqu'il a été sollicité et qui est programmé, qui est provisionné, celui de Domofrance. Cependant, il nous faut solliciter des financements complémentaires. Mais nous le savions alors que le GIP EPO n'était pas menacé. Il nous faudra trouver des financements auprès de l'État, peut-être auprès de l'Europe, ou d'autres partenaires qui pourront financer cela. Il n'y a là aucun mystère, aucun secret, aucune différence par rapport à ce qui avait été imaginé dès que le cabinet d'architecture de Monsieur Dominique Perrault a été retenu.
Un élément tout de même, car je ne peux pas m'empêcher. J'ai parlé de l'incohérence de l'État, qui est pris entre les grandes promesses, la grande générosité dont il entendait faire preuve, et la grande détresse budgétaire qu'il a lui-même initiée, entretenue, et qu'il constate aujourd'hui avec nous, pauvres contribuables et pauvres citoyens. Le parallèle est saisissant avec ce que fait le Département. Saisissant. Le candidat pour la Mairie de Pessac que vous soutenez Madame CURVALE, Monsieur SAINT-PASTEUR, est également conseiller départemental et a préféré démissionner de ce conseil municipal plutôt que de continuer à siéger, sans doute pour avoir une contribution majeure à la vie du département. Mais quelle contribution majeure ? Celle qui a abouti à un déficit de 102 millions d'euros ? Votre cœur saigne, je n'en doute pas, votre générosité de gens de gauche, vraiment, je comprends qu'elle soit prise à ce point en défaut par la dure réalité des chiffres, la dure réalité de ce que la Chambre régionale des comptes appelle des « rectifications de sincérité ». Admirez le terme : « rectifications de sincérité » en parlant des comptes du Conseil départemental. C'est magnifique. C'est la novlangue administrative. On comprend bien que c'est la réserve que doit prendre la Chambre régionale des comptes. Tout le monde aura compris que cela signifie « insincérité des comptes ». Grâce à vous, Madame CURVALE, nous avons le témoignage clair, en direct, une illustration parfaite de ce que les bons sentiments, sans doute exprimés avec une sincérité que l'on va vous prêter à défaut d'y croire totalement, entrent en contradiction avec la réalité de votre gestion. En l'occurrence, vous allez faire payer aux plus démunis et aux bénéficiaires de toutes les aides du Département votre faillite, votre déroute budgétaire.
Pour en revenir au logement social, il se trouve qu'aujourd'hui, le département se désengage de tout nouveau projet de construction de logement social pour les trois années à venir. On

peut dire que l'on veut améliorer la question du logement social, mais balayez devant votre porte ! Que vous ayez encore le front de pouvoir intervenir sur ces sujets-là, Madame CURVALE, me confond. Personnellement, je serais sous terre, je me cacherais. Vous continuez d'être glorieuse dans cette affirmation d'une déroute politique et budgétaire. C'est vrai que j'ai du mal à vous prendre au sérieux lorsque vous parlez de budget. Si effectivement la rénovation de la tour numéro huit coûterait plus cher que l'excédent budgétaire d'une année de la ville de Pessac — ce serait un record, à dix millions et demi d'euros — il n'empêche que plusieurs rénovations de cette tour numéro huit pourraient être réalisées avec le trou que vous laissez au Département. J'invite toutes celles et tous ceux qui vous écoutent à mesurer que ceux qui conseillent, ceux qui sont là pour exprimer de grands sentiments, sont rarement les payeurs. Les payeurs, en l'occurrence, seront ceux qui bénéficient de toutes les politiques sociales du Département et qui vont se retrouver aujourd'hui bien en difficulté. Le budget de la ville de Pessac, aussi excédentaire soit-il, ne suffira pas à combler le trou que vous nous laissez, y compris sur la ville, en dépit de tous les efforts qu'a rappelés Naji YAHMDI tout à l'heure.
Je mets aux voix ce programme de rénovation et de renouvellement urbain de Pessac, avec l'approbation de l'autorisation de programme. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. Je remarque que vous n'avez pas eu le front de voter contre, Madame CURVALE. »

Délibération votée DEL2026_011

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la convention pluriannuelle relative au Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier de Saige, la Ville de Pessac s'est engagée à créer et à améliorer la qualité des équipements publics dans une démarche de développement durable. Les opérations du projet sont réalisées soit sous maîtrise d'ouvrage ville, soit sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux métropole.

Les équipements publics concernés sont les suivants :

- Aménagement de l'esplanade,
- Réalisation de l'éclairage public dans le cadre du réaménagement du parking de l'esplanade,
- Réalisation du stationnement et des espaces extérieurs aux abords du gymnase,
- Aménagement et éclairage public de la coulée verte rue des Fuchsias, section est, tour 8,
- Aménagement et éclairage public d'un Théâtre de verdure, section nord,
- Réalisation de l'éclairage public dans le cadre de la réhabilitation du centre commercial,
- Réalisation de l'éclairage public de la rue de la Ramée, section ouest.

Au financement de ces équipements publics, s'ajoutent celui de l'ingénierie du projet, ainsi que l'acquisition du foncier pour l'achat des terrains de la coulée verte.

La programmation des dépenses s'étale sur la période 2026 à 2029. Leur coût estimé à 4,814 M€ TTC, a été évalué sur la base d'études préliminaires.

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que la signature de la convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain engage la Ville de Pessac à réaliser les travaux,

- d'approuver la création d'une nouvelle autorisation de programme dénommée « 26-01 PRU Saige Espaces publics 26-29 » dont l'enveloppe d'un montant de 4,814 M€ sera proposée lors de la prochaine étape budgétaire, conformément à l'annexe jointe à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU, Murielle COURTAUD

aff n°DEL2026_014 : Équipement aquatique Cazalet - Conception, réalisation, exploitation et maintenance - Marché public de performance - Protocole d'accord et avenant n°4 - Autorisation

Monsieur RAUTUREAU déclare : « *Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération porte à la fois sur le protocole d'accord concernant la phase de réalisation et sur l'avenant numéro quatre concernant la phase d'exploitation-maintenance.*
Le marché global de performance de la piscine de Cazalet se compose de trois phases : la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance. La phase de conception et de réalisation s'est terminée à la réception du chantier, qui a eu lieu le 25 août 2025. Afin de clore cette phase du marché et de payer le décompte général définitif de ces phases, il est nécessaire de passer un protocole d'accord aux titres des articles 2044 à 2052 du Code civil.
La ville ne peut passer d'avenants sur ces phases. Le protocole acte notamment des prestations complémentaires demandées par la direction de l'informatique de Bordeaux Métropole sur des adaptations des voiries et réseaux divers, ainsi que sur la rocade fibre optique entre deux armoires informatiques. Ces prestations, après échange contradictoire, ont vu leur valorisation et leur prise en compte dans le décompte général définitif pour un montant de 13 732 euros Toutes Taxes Comprises (TTC), ce qui fait évoluer exclusivement la phase réalisation de ce montant.
La deuxième partie de cette délibération porte sur l'avenant numéro quatre, qui concerne la partie exploitation-maintenance, et tout particulièrement la fourniture d'électricité nécessaire au fonctionnement de la piscine de Cazalet. La renégociation du prix de la fourniture dans le cadre du P1 voit une moins-value de 778 490 euros TTC. L'avenant numéro quatre porte exclusivement sur cette moins-value en termes de fourniture d'électricité. »

Monsieur Le Maire déclare : « *C'est une bonne nouvelle. Qui a souhaité qu'on dégroupe ? Je ne me souviens plus. Ah, Monsieur MESSÉ.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur MESSÉ** qui indique : « *Monsieur le Maire, chers collègues, Sud-Ouest titrait en juin 2025 "L'éternelle polémique du coût de la piscine Cazalet". Il est vrai que nous avons l'impression qu'il s'agit parfois d'une mauvaise série. Le pilote de cette série, l'épisode 1, nous indiquait, à quelques mois des élections de 2020, un coût de 16 millions d'euros. Depuis, la note n'a cessé de grimper et nous disposons aujourd'hui, à travers cette délibération, de repères utiles. Je vous invite à vous reporter à la page six de l'avenant, le montant avoisine les 40 millions d'euros TTC pour le marché public, très exactement 40 549 018,78 euros si l'on s'en réfère au haut de la page et 39 770 591,37 euros indiqués en bas de page, une fois déduites les économies permises par la baisse des coûts de l'énergie. C'est donc ce chiffre que nous devons retenir. La différence n'est pas anecdotique, se situant à plus de 750 000 euros. Il faut retrancher les subventions, bien évidemment, mais s'ajoute la facture de la dépollution annoncée à 2,7 millions d'euros en Conseil municipal en avril 2025, même si le document nous indique toujours en page quatre de l'avenant que le montant final de la dépollution sera connu à la fin des travaux de terrassement. On peut donc conclure que le coût de la réalisation de la piscine est de 37 730 000 euros. Il y a les subventions, bien sûr, à retrancher, les coûts d'exploitation également à ajouter, mais nous avons l'honnêteté d'indiquer qu'il s'agit de l'exploitation. Chacun mettra ce qu'il souhaite dans son calcul, mais c'est bien une note finale de près de 38 millions d'euros que nous devons retenir. L'équipement est flambant neuf et, comme les nombreuses piscines moins coûteuses de la métropole, telles que Cenon, Blanquefort ou encore Lormont, il s'agit d'une amélioration par rapport à la situation existante, plus spécifiquement sur Pessac, avec*

une piscine Caneton qui était en fin de vie. Mais force est de constater que ces premiers mois de fonctionnement reflètent aussi le manque de dialogue et d'écoute ayant précédé cette construction pour que Cazalet soit plus qu'une piscine Caneton moderne. La plongée, la natation synchronisée, les activités temps libres de l'Office des Sports, les lignes mises à disposition, les horaires d'ouverture pour le grand public sont autant de sujets permettant d'illustrer cela. À quelques semaines des élections municipales, nous n'attendons pas de réponse. Nous savons déjà ce que vous répondrez et à quel point vous êtes satisfait de ce que vous avez fait — j'oserais même dire "fier". Nous souhaitons simplement éclairer les Pessacaises et Pessacais à travers cette délibération, exposer notre appréciation. Nous avons maintes fois exprimé nos désaccords. Le juge de paix sera probablement en mars prochain. Nous vous remercions. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Monsieur MESSÉ, on vous entend rarement, mais c'est intéressant. Vous mélangez tous les chiffres. Le marché comprend la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance. C'est écrit. C'est un marché global. Nous n'avons cessé de le dire. Nous construisons une piscine et nous l'exploitons. Lorsque vous parlez des montants, il faut bien distinguer ce qui concerne la construction de la piscine de ce qui concerne l'exploitation de la piscine. Manifestement, vous n'avez toujours pas compris, alors que ce n'est pas le premier bâtiment, et ce n'est pas le premier marché global public sur performance que nous faisons à la ville de Pessac.*
Le but de ces marchés est clair : il s'agit de ne pas dissocier ceux qui construisent de ceux qui font vivre l'équipement. Sinon, lors de la livraison, on a des constructeurs qui affirment : "Moi, j'ai livré, tout doit bien fonctionner", tandis que ceux qui exploitent disent : "Mais il y a des malfaçons, cela ne fonctionne pas, cela a été fait en dépit du bon sens, il y a quelques éléments qui ne fonctionnent pas, etc." C'est pour éviter qu'ils se renvoient la balle. C'est une disposition qui protège le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage public et l'exploitant, qui est in fine la ville de Pessac. C'est la raison pour laquelle nous faisons ce genre de marché.
Il faut bien distinguer ce qui concerne la construction, dont les coûts sont connus, figés, de ce qui concerne le coût de la maintenance avec la fourniture d'énergie. C'est sur cela que nous réalisons une économie. C'est l'objet de cet avenant. Lorsque vous regardez le chiffre global, vous avez la totalité des deux qui sont cumulés. Cependant, tout dans les documents est bien précisé et nous voyons clairement quelle est la distinction entre les deux parties que je viens d'expliquer. Il y a de l'investissement et du fonctionnement. Si nous avions réalisé une piscine classique, conception-réalisation, nous ne parlerions pas de cela, car ce serait un autre marché. Vous ne nous diriez pas que cela a coûté 40 millions d'euros, car ce ne serait pas le même marché. Mais est-ce que cela serait mieux pour les finances publiques ? Je ne le pense pas. Est-ce que cela serait mieux pour le fonctionnement ? Je ne le pense pas non plus.
Voici pour l'explication de fond. Nous pouvons nous réjouir de cet avenant, car cela signifie qu'il y a, par rapport aux prévisions, sur lesquelles nous sommes toujours extrêmement prudents, une moins-value. Nous constatons donc que 700 000 euros seront économisés sur la durée du marché. C'est une très bonne nouvelle pour les finances publiques pessacaises.
Concernant les autres aspects de votre intervention sur le fait que la piscine, dans son fonctionnement actuel, pourrait être améliorée : bien sûr nous n'en avons jamais fait mystère. D'emblée, nous avons précisé que la répartition n'est pas uniquement pour Caneton, ce n'est pas Caneton bis : c'est pour Caneton plus autre chose. Cela signifie que c'est Caneton pour tout ce qui permet de continuer l'apprentissage de l'orientation et l'accueil des clubs, mais c'est plus que Caneton car cela permet l'ouverture au grand public. Le grand public pourrait penser que l'accès est uniquement pour lui. Non, ce n'est pas le cas, cela a toujours été aussi pour les clubs et pour le scolaire. La piscine ne peut pas être ouverte en permanence au grand public. Cependant, il pourrait y avoir de nouveaux horaires pour le grand public. Nous avons toujours dit que les horaires choisis pour la première saison étaient des horaires de départ.
Si nous ne sommes pas ouverts le dimanche aujourd'hui — cela ne signifie pas que ce sera pareil demain — c'est parce que nous avons estimé qu'il y avait un vrai risque (qui peut-être ne s'avérera pas, peut-être que nous allons le réévaluer) de mettre en difficulté le stade nautique. Ce dernier nous appartient également d'ailleurs, nous avons une délégation de

service public. Cette délégation de service public n'a pas été créée par la majorité actuelle, elle existait avant. C'était déjà pas dans le giron de la ville. Tout cela était nécessaire pour éviter de déstabiliser une offre et une économie déjà présentes, avec un contrat qui nous lie d'ailleurs au stade nautique. Il était important d'éviter qu'il y ait, sur deux établissements ouverts, le même nombre de nageurs, qui se répartiraient un peu d'un côté et un peu de l'autre. Tout le monde serait perdant.
Il se trouve qu'il y a un certain nombre de demandes formulées. Nous avons tous entendu, et lu sur des avis internet, que les horaires ne sont pas suffisamment larges et que la piscine n'est pas assez ouverte le dimanche. Très bien. Ce ne sont pas des sondages, mais des éléments que nous avons pu entendre. Nous entrons, après six mois de fonctionnement, dans la phase d'évaluation. Je peux vous annoncer que, dans les semaines qui viennent, il y aura une évaluation. Cette évaluation ne sera pas réalisée par quelqu'un qui ne fréquente pas la piscine ni par celui qui a entendu parler de la piscine sans jamais y mettre les pieds. Elle sera effectuée par ceux qui y vont. Ces usagers pourront donner leur avis sur tout ce qui concerne le fonctionnement de la piscine, y compris les horaires, afin que nous puissions ajuster en fonction des résultats.
Je pense que c'est une manière intelligente de fonctionner. C'est une expérimentation. Nous n'avons pas prétendu trouver d'emblée le bon système. Peut-être que les résultats du questionnaire diront "C'est très bien, ne changez rien", mais si l'on nous dit qu'il faut modifier quelque chose, nous sommes prêts à le faire. Dans tous les domaines où la ville intervient depuis que je suis maire, nous adoptons le même principe. Nous mettons en place des mesures réversibles et améliorables. Nous ne prétendons pas avoir la meilleure idée du monde dès le départ. Nous disons simplement : "Prenons le temps". Donnons la parole aux utilisateurs, que ce soit des riverains pour la voirie ou des usagers pour la piscine, donnons-leur le temps d'observer le fonctionnement. Si cela ne fonctionne pas, nous modifierons et nous le ferons avec eux. Nous avons toujours agi de cette manière, et je pense que c'est une approche respectueuse, non orgueilleuse et humble pour faire avancer le dispositif du service public municipal à Pessac.
Je mets donc aux voix. Qui est contre cet avenant ? D'accord, donc les oppositions de gauche. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le reste du monde. Merci beaucoup. »

Délibération votée DEL2026_014

Monsieur Benoît RAUTUREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération du 5 octobre 2022, le Conseil Municipal a attribué le Marché Public Global de Performance visé en objet au groupement GTM BÂTIMENT AQUITAINE sis 52 quai de Paludate – 33800 BORDEAUX, pour un montant global de 28 338 626,48 € HT.

La société GTM BÂTIMENT AQUITAINE mandataire et co-traitant n° 1 du groupement, s'est associée à 12 autres co-traitants pour mener l'ensemble des opérations de conception, réalisation et exploitation/maintenance de ce projet.
Le marché n°2022-PES052 a été notifié le 22 décembre 2022.
Il a fait l'objet de trois avenants.
Ces avenants n°1, 2, et 3 ont été présentés successivement aux Conseils municipaux des 21 mars 2023, 19 septembre 2023 et 17 décembre 2024.

Le Marché Global de performance se décompose en trois phases : la conception, la réalisation et l'exploitation/Maintenance. Les phases de conception et réalisation se terminent à la réception du chantier qui a eu lieu le 25 août 2025.
Afin de clore cette phase du marché et de payer le décompte général définitif de ces phases, il est nécessaire de passer un protocole d'accord, au titre des articles 2044 à 2052 du Code civil. En effet après la réception, la ville ne peut passer d'avenant sur ces phases.

Ce protocole acte notamment des prestations complémentaires demandées par la Direction de l'Informatique de Bordeaux Métropole (mâts de vidéosurveillance supplémentaires, adaptations des VRD (voiries et réseaux divers), et rocade fibre optique

entre deux armoires informatiques).

Ces prestations ont donné lieu à échanges contradictoires, en vue de leur valorisation et de leur prise en compte au DGD.

Le montant total de cet accord s'élève à 11 443,94 € HT, soit 13 732,73 €TTC.

Il impacte le montant du marché acté à l'avenant n° 3 de la façon suivante :

- Phase Conception : montant de 2 393 154,00 € HT qui reste inchangé,

- Phase Réalisation : le montant passe de 26 009 121,00 € HT à 26 020 564,94 € HT.

Dans le cadre de ce marché public global de performance, le groupement doit l'exploitation maintenance de la piscine, et l'atteinte des objectifs de performance énergétique pour une durée de cinq (5) ans. Il fournit, à ce titre, l'énergie nécessaire pour le fonctionnement du P1. Un avenant n°4 doit être mis en œuvre ce jour, aux fins d'ajuster le prix de l'électricité (P1).

La fourniture d'électricité nécessaire au fonctionnement de la piscine Cazalet fait donc partie intégrante du budget d'exploitation et de maintenance du contrat.
Conformément au contrat, le groupement a proposé une actualisation du prix P1.

Ce prix est en prix fixe sans ARENH, ce qui permet de maintenir le prix de l'électron stable pendant la durée du contrat de fourniture.

Ainsi un avenant en moins-value de 648 742,00 € HT, soit 778 490,40 € TTC, doit être appliqué au montant du contrat Exploitation du marché.

Le montant de cet avenant 4 modifie le prix d'exploitation-maintenance ainsi :

- montant exploitation maintenance avenant n°3 : 5 687 861,37 € HT,
- montant exploitation maintenance avenant n°4 : à 4 739 884,48 € HT,
soit, une baisse de -12 %.

Il est à noter que le contrat relatif au poste P1 débute à compter du 25 août 2025, date à laquelle le nouveau prix du P1 a pris effet. Il a été calculé sur une durée de cinq (5) ans. Toutefois, il est précisé que ce montant fera l'objet d'un ajustement au terme de trois (3) ans, soit au 25 août 2028, correspondant à la fin du contrat avec le fournisseur EDF.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Avis de la Commission d'Appel d'Offres en séance du 20 janvier 2026,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel relatif au Décompte Général et Définitif,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au marché n°2022-PES052,

- d'imputer les dépenses au chapitre 23 du budget, dans le cadre de l'autorisation de programme pour ce qui concerne le protocole transactionnel relatif aux travaux supplémentaires, et au chapitre 011, pour ce qui concerne l'avenant n°4 relatif à l'évolution du coût de l'énergie.
La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU, Murielle COURTAUD

aff n°DEL2026_015 : Pavillon des Arts et de la Musique - Actualisation du plan de financement prévisionnel - Participation FEDER - Approbation

Monsieur CHAREYRE déclare : « *Monsieur le Maire et chers collègues, cette délibération concerne l'actualisation du plan de financement du pavillon des arts et de la musique. Pour rappel, par délibération du 25 juin 2024, le conseil municipal a approuvé l'attribution du marché public global de performance au groupement GBMP. Dans le cadre du FEDER, la Ville a présenté, le 24 septembre dernier, le projet du pavillon des arts et de la musique devant le groupe d'action local de Bordeaux Métropole. Après étude, le projet a reçu un avis favorable, ce qui permet à la Ville de prétendre à une subvention de 825 000 euros hors taxes. Il convient d'actualiser le montant FEDER demandé. Le projet est aujourd'hui éligible à des cofinancements suivant le plan suivant :*

1. *Du côté des dépenses, études et travaux pour 4 717 669 euros hors taxes.*
2. *Du côté des recettes, subvention FEDER pour 825 000 euros et subvention État Fonds vert pour un million d'euros.*

Cela laisserait un autofinancement pour la Ville de 2 892 669 euros hors taxes. Merci d'approuver ce plan de financement et le prévisionnel actualisé. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci Christian. Qui souhaite la parole ? C'est très clair. Je vais mettre aux voix. C'est un très beau projet, oui, on ne va pas le dire à chaque conseil, on le dira quand on l'inaugurera. C'est un projet dont on est fier, tout à fait. Ce sera un beau projet et on espère bien l'inaugurer. Nous l'inaugurerons de toute manière, quelle que soit notre position. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est un beau projet partagé en plus. Unanimité. Merci beaucoup. Bravo.* »

Délibération votée DEL2026_015

Monsieur Christian CHAREYRE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Par délibération du 21 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé le projet de création du Pavillon des Arts et de la Musique (PAM) de Pessac ainsi que son plan de financement prévisionnel, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne, l'État, ainsi que de tout organisme pouvant apporter son soutien à l'opération, et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Par délibération du 25 juin 2024, le Conseil municipal a approuvé l'attribution du marché public global de performance de ce projet, au groupement mandataire GBMP, et inscrit les crédits afférents au budget de la Ville.

L'État, au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert), ainsi que L'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), sont susceptibles d'apporter leur soutien financier à cette opération, dont le coût prévisionnel est estimé à 4 717 669 € H.T, soit 5 661 203 € TTC.

Dans le cadre de la demande de subvention du FEDER, la Ville a présenté le projet de PAM devant le Groupe d'Action Locale (GAL) de Bordeaux Métropole, le 24 septembre dernier. Après étude, le projet a fait l'objet d'un avis favorable, ce qui permet à la Ville de prétendre à une subvention de 825 000 €.

Par suite, il convient d'actualiser le montant de FEDER demandé.

La réalisation du projet est désormais éligible à des cofinancements selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles en € HT		Recettes prévisionnelles en €	
Études et Mo	577 669	**UE (FEDER)**	825 000
Travaux HT	4 140 000	État (Fonds Vert)	1 000 000
		Ville (autofinancement)	2 892 669
Total dépenses HT	4 717 669	Total recettes	4 717 669

La Ville de Pessac s'engage à assurer la prise en charge de ces dépenses, si les cofinancements sollicités s'avéraient moindres.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé du projet de Pavillon des Arts et de la Musique,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union européenne, de l'État ainsi que de tout organisme pouvant apporter son soutien à l'opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,

- d'inscrire les crédits au chapitre 13 articles 1321 et 13272 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026_016 : Halle de tennis à Cap de Bos - Demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel - Autorisation

Madame BOZDAG déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues, avant de présenter ces délibérations, je voulais saisir l'occasion ce soir de faire un petit focus sur la délégation au sport, donc le service des sports. C'est notre dernier conseil pour cette mandature. Je voulais en profiter pour remercier et féliciter mon collègue Ludovic BIDEAU, qui a fait un travail formidable depuis le 21 janvier, date de sa nomination au sport. Il a su prendre toute l'ampleur de cette délégation et s'est impliqué avec les Assises, qui ont été un vrai succès. Il n'a jamais fait de promesses au club. Il a toujours tenu sa parole. Il s'est engagé et a parfois même pris des sanctions sur les clubs. Il a mis un cadre. Dans ce cadre, les clubs sportifs ont pu travailler en confiance avec lui. Ce soir, je voulais le féliciter. J'ai reçu des félicitations. Je ne vais pas faire comme mon collègue Naji, en lisant ce qui m'a été dit par certains clubs, mais il m'a été vraiment confirmé par des présidents de clubs qu'ils trouvaient agréable de travailler avec Monsieur BIDEAU, que les choses étaient dites, que les paroles étaient tenues, et que lorsqu'il y avait des sanctions, on expliquait pourquoi. Quand il y avait des refus, on justifiait, et quand nous pouvions aider et accompagner le sport, nous le faisions. Donc, merci Ludo pour le travail effectué.*
Pour en revenir à la délibération, depuis 2019, la ville de Pessac a fait le choix d'investir durablement dans la rénovation de ses équipements sportifs, en particulier dans les cours de tennis. Ce choix traduit une volonté claire : offrir aux habitants des infrastructures modernes, accessibles et adaptées aux usages actuels. Concrètement, 14 cours ont déjà été rénovés sur les sites de Camponac, Razon et Cap de Bos. Les cours des Arrestieux à Toctoucau seront rénovés au premier semestre 2026.
Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape avec la création de deux courts couverts sur le site de Cap de Bos, en remplacement de la halle existante qui ne comprenait qu'un

seul cours et qui était en très mauvais état. Ce projet permettra de renforcer l'attractivité du site avec, à terme, quatre courts extérieurs, deux courts couverts et un clubhouse. Il est à noter que le travail sur cette rénovation a été réalisé en lien étroit avec le club, et nous répondons à toutes leurs demandes. Je voulais aussi ce soir féliciter le club et les dirigeants, notamment pour leur participation à l'évolution de ce projet et leur implication. Je trouve que des dirigeants de club qui prennent le temps, le soir, de faire des réunions pour préparer ces nouvelles infrastructures méritent d'être félicités, car ce ne sont que des bénévoles et ils donnent de leur temps.
Le calendrier prévoit une démolition en février 2026, avec un démarrage des travaux en 2026 et une livraison au premier semestre 2027. J'espère que nous serons présents pour les inaugurations. Le coût de l'opération est estimé à 800 000 euros. Il est important de noter que nous avons fait le choix de mobiliser des financements extérieurs. Sur ce projet, nous avons sollicité des financements de la Fédération française de tennis et du fonds de la dotation de soutien à l'investissement local. Pour la ville, l'autofinancement s'élève à 460 000 euros. Il y a donc une forte participation, nous sommes allés chercher l'argent ailleurs. Ce projet s'inscrit pleinement dans notre politique de modernisation des équipements sportifs au service de la qualité de vie, de la pratique sportive et du tissu associatif. C'est un investissement utile, concret et tourné vers l'avenir pour les habitants de Pessac.
Je vais vous demander d'approuver les travaux de la Halle de tennis de Cap de Bos et leur plan de financement prévisionnel, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État, de la FFT ainsi que de tout organisme pouvant apporter son soutien à l'opération. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup. Nous n'en doutions pas, mais nous constatons combien il y a de richesse humaine dans notre équipe. Il y a de l'attachement professionnel, partenarial, amical, bien sûr, mais fondé sur une estime que tu as très bien exprimée pour Ludovic, que je partage. Je n'aurais peut-être pas dit exactement pareil, mais je partage.*
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. Merci, Fatiha. »

Délibération votée DEL2026_016

Madame Fatiha BOZDAG, Conseillère municipale déléguée, présente le rapport suivant :

Depuis 2019, date des premiers travaux sur les courts de Razon, la Ville de Pessac s'est engagée dans un plan tennis permettant de rénover et adapter l'ensemble des courts de tennis de la commune.

Ainsi, 14 courts des sites Camponac, Razon et Cap de Bos ont été rénovés afin d'offrir une qualité de pratique aux pessacais. Le court de tennis des Arrestieux à Toctoucau sera réhabilité sur le premier semestre 2026.

Afin de compléter ce plan de rénovation des infrastructures tennistiques, la Ville entreprend de créer sur le site de Cap de Bos deux courts couverts côte à côte, en lieu et place de la Halle de Tennis actuelle, qui accueille un seul court.
Ce projet permettra au site de Cap de Bos de bénéficier de quatre courts plein air, deux couverts et un club house, permettant un développement des activités associatives sportives.

Les travaux prévoient la démolition des infrastructures actuelles et la création de deux courts en résine couverts, avec éclairage LED.

Le calendrier des travaux prévoit un début de démolition de la halle couverte actuelle en février 2026, un début de travaux pour le mois de septembre 2026 et une livraison estimée

au premier trimestre 2027.

L'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), ainsi que la Fédération Française de Tennis (FFT), sont susceptibles d'apporter leur soutien financier à cette opération, dont le coût des travaux est estimé à 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC.

En conséquence, sa réalisation est éligible à des cofinancements selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles en € HT		Recettes prévisionnelles en €	
Travaux HT	800 000	DSIL (30 %) FFT (12,5 %) Ville (autofinancement)	240 000 100 000 460 000
Total dépenses HT	800 000	Total recettes	800 000

La Ville de Pessac s'engage à assurer la prise en charge de ces dépenses, si les cofinancements sollicités s'avéraient moindres.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les travaux de la Halle de Tennis de Cap de Bos et leur plan de financement prévisionnel ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État, de la FFT ainsi que de tout organisme pouvant apporter son soutien à l'opération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 13 articles 1328 et 13462 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026_017 : Rénovation de l'école Pierre Castaing - Travaux d'isolation par l'extérieur - plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions - Autorisation

Monsieur CHAREYRE déclare : « *Merci. Monsieur le Maire et chers collègues. Cette délibération concerne, dans le cadre de la rénovation de l'école Pierre Castaing, les travaux d'isolation par l'extérieur, le plan de financement prévisionnel et les demandes de subventions. Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et en cohérence avec son plan Écocité, la ville de Pessac s'engage dans une démarche active de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La rénovation de l'école Pierre Castaing s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Le site comprend une école élémentaire, un pavillon dédié à l'école des musiques et un bâtiment de restauration, pour une surface totale d'environ 2 400 m². Le projet prévoit principalement la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur et intègre une mise aux normes de l'accessibilité. Cette opération s'appuie sur un audit réalisé en 2022 et a aussi pour objectif de répondre aux exigences du décret tertiaire. Ce projet est susceptible d'obtenir plusieurs soutiens financiers : l'État, au titre du Fonds vert, pour 223 500 euros hors taxes, mais aussi la dotation de soutien à l'investissement local pour également 223 500 euros hors taxes. Aujourd'hui, le projet est éligible à des cofinancements selon le plan suivant : du côté des dépenses, des travaux pour 745 000 euros. Du côté des recettes, les différentes subventions*

pour un total de 447 000 euros hors taxes, ce qui laisserait un autofinancement pour la ville de 298 000 euros hors taxes. Merci d'approuver la rénovation de cette école et le plan de financement prévisionnel. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci, Christian. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur CERNIER.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur CERNIER** qui indique : « *Monsieur le Maire, chers collègues, la rénovation énergétique des bâtiments municipaux permettra des économies de chauffage, mais aussi une réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'isolation par l'extérieur d'un bâtiment est une solution technique permettant de préserver la surface intérieure du bâtiment tout en limitant les déperditions de chaleur, comme vous le rappelez dans cette délibération. Il nous manque malgré tout des données essentielles pour apprécier l'efficacité du projet. Quelles sont les économies de chauffage attendues après travaux ainsi que la réduction des émissions de CO_2 ? Y a-t-il d'autres travaux recommandés dans les audits pour cette école ? Enfin, avez-vous des retours et des chiffres de réduction de la dépense énergétique pour d'autres écoles qui ont bénéficié d'une telle rénovation énergétique ? Nous vous remercions pour ces éclaircissements.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Bien. D'autres interventions ? Non ? Sur les travaux eux-mêmes, sur l'amélioration énergétique, tu en as parlé tout à l'heure dans le cadre du plan Écocité. Nous pouvons dire quelques mots là-dessus, mais nous n'avons pas les chiffres ici. Encore une fois, non pas que les questions ne soient pas intéressantes, mais nous avons des commissions. En conseil municipal, nous parlons politique. Nous parlons opportunité. Nous ne parlons pas technique, normalement. Nous parlons du fond. Vos questions sont parfaitement légitimes. Cependant, les chiffres en question étaient à l'origine du projet. L'amélioration du confort thermique pour l'école Pierre Castaing ne fait pas l'objet de la moindre contestation, ne serait-ce parce que les gens y vivent et nous voyons comment ils vivent cette difficulté thermique. Mais, sur les chiffres eux-mêmes, si nous ne les avons pas sur nous au moment du Conseil municipal, c'est en commission que nous posons ce genre de questions. Cela ne fait pas partie de la délibération. Encore une fois, ce n'est pas pour dire que cela n'est pas légitime comme question. C'est simplement pour dire que là, la réponse, personne, ni Jérémie, ni Christian ne l'ont. Je ne l'ai pas non plus. Nous vous répondrons par écrit. Je vous propose cela, tout simplement, sur ce sujet spécifique.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui indique : « *Juste pour compléter, ces deux délibérations, la 17 et la 18, n'ont pas été présentées en commission. Il n'y avait donc aucun élément sur les comptes-rendus. Elles sont arrivées plus tard.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui indique : « *Si, elles ont été rajoutées à l'ordre du jour.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Vous n'y étiez pas, mais vous savez qu'elles sont arrivées après.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui indique : « *Je lis les comptes-rendus.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Ah oui, d'accord. Écoutez, si vous lisez les comptes rendus, vous voyez qu'il y a tel sujet qui se pose, telle question qui peut se poser, une question écrite sur des questions spécifiques, techniques, de l'ordre de ce que vous pouvez poser, Monsieur CERNIER. Nous y répondrons avec plaisir, mais là, pour le coup, vous nous prenez de court dans cette séance du Conseil municipal, donc nous vous y répondrons par écrit, avec plaisir et sans difficulté.*
Y a-t-il d'autres questions générales, sur le projet, ou sur le financement, enfin, ce qui est l'objet de la délibération à proprement parler ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour, donc unanimité. Je vous remercie. Nous vous répondrons, Monsieur CERNIER. Nous avons noté les questions et vous aurez les

réponses. Pas de problème. »

Délibération votée DEL2026_017

Monsieur Christian CHAREYRE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et en cohérence avec son plan Écocité, la Ville de Pessac s'engage dans une démarche active de maîtrise des consommations énergétiques, et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
La rénovation de l'école Pierre Castaing s'inscrit pleinement dans cette dynamique, avec pour objectif d'améliorer durablement la performance énergétique du site et le confort de ses usagers.
Le site comprend une école élémentaire, un pavillon dédié à l'école de musique, et un bâtiment de restauration, pour une surface de plancher totale d'environ 2 400 m².
Le projet prévoit principalement la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur, permettant de limiter les déperditions énergétiques, et donc d'optimiser les consommations, tout en préservant les espaces intérieurs. Il intègre également une mise aux normes de l'accessibilité.
Cette opération s'appuie sur un audit énergétique et patrimonial réalisé en 2022, et a pour objectif de répondre aux exigences du décret tertiaire.
Le projet est actuellement en phase Projet.

L'État, au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) ainsi que de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), est susceptible d'apporter son soutien financier à cette opération, dont le coût est estimé à 745.000 € HT soit 894.000 € TTC.

En conséquence, sa réalisation est éligible à des cofinancements selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles en € HT		Recettes prévisionnelles en €	
Travaux HT	745.000	État - Fonds Vert	223.500
		État - DSIL	223.500
		Ville (autofinancement)	298.000
Total dépenses HT	745.000	Total recettes	745.000

La Ville de Pessac s'engage à assurer la prise en charge de ces dépenses, si les cofinancements sollicités s'avéraient moindres.

Le Conseil municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver la rénovation et les travaux d'isolation par l'extérieur de l'école Pierre Castaing et le plan de financement prévisionnel correspondant ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État (Fonds Vert et DSIL) ainsi que de tout organisme pouvant apporter son soutien à l'opération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 13 articles 1321 et 13462 du budget.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026_018 : Réseau technique de Bellegrave - plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions d'investissement - Autorisation

Monsieur CHAREYRE déclare : « *Cette délibération concerne là aussi une demande de subvention. Monsieur le Maire et chers collègues, cette délibération concerne, dans le cadre du réseau thermique de Bellegrave, le plan de financement prévisionnel et les demandes de subvention. La ville de Pessac a défini des objectifs ambitieux à travers ses trajectoires durables, visant une réduction de 40 % des émissions de CO_2 à l'horizon 2030. Dans cette dynamique, la ville souhaite développer un réseau géothermique destiné à alimenter cinq bâtiments publics du site de Bellegrave. Il s'agit de l'école, du château, de la salle Omnisport, du pôle de combats et de la salle de spectacle.*
Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de décarbonation, associée à différentes actions d'efficacité énergétique, notamment la rénovation de la salle Omnisport et du pôle de combats en 2018. La mise en place de ce réseau doit contribuer à la réduction de 7 % des émissions de CO_2 de la commune, grâce au remplacement des chaudières au gaz par une énergie renouvelable. Une étude est en cours et des forages sont prévus de mi-février à fin avril. Ces forages permettront d'évaluer la disponibilité des ressources et ainsi de pouvoir démarrer les travaux d'ici la fin de l'année.
Ce projet est susceptible d'obtenir plusieurs soutiens financiers :

1. *L'Union européenne, au titre du FEDER, pour 300 000 euros hors taxes.*
2. *L'État, au titre du soutien à l'investissement local, pour 391 500 euros hors taxes.*
3. *L'ADEME, au titre du Fonds chaleur, pour 210 000 euros hors taxes.*

Le projet est donc éligible à des cofinancements suivant le plan suivant : du côté des dépenses, des travaux pour 1 305 000 euros hors taxes ; du côté des recettes, les subventions diverses pour un total de 901 500 euros hors taxes. Cela laisserait un autofinancement pour la ville de 403 500 euros hors taxes. Merci d'approuver les travaux du réseau de Bellegrave et son plan de financement prévisionnel. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci, Christian. Nous sommes dans le thème de la décarbonation, comme vous l'avez compris. Avez-vous des questions ? Il s'agit d'un mini réseau de chaleur que nous souhaitons mettre en place — enfin, "mini" par rapport à celui dont nous avons parlé pour la Métropole Sud. C'est un réseau de chaleur spécifique avec géothermie. C'est vraiment une bénédiction pour Pessac, de pouvoir bénéficier d'un sous-sol avec de l'eau chaude pas trop profond. C'est une super opportunité, qu'il nous faut saisir à chaque fois que c'est possible. Si on peut faire un réseau, car pour un ancien bâtiment, c'est assez coûteux, c'est bien meilleur. C'est donc l'objet de cette délibération pour Bellegrave et les alentours.*
Pas de question ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »

Délibération votée DEL2026_018

Monsieur Christian CHAREYRE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

La commune de Pessac a défini des objectifs ambitieux au travers de ses trajectoires durables, visant une réduction de 40 % des émissions de CO_2 à l'horizon 2030.
Dans cette dynamique, la Ville souhaite développer un réseau technique géothermique destiné à alimenter cinq bâtiments publics du site de Bellegrave (l'école, le château, la salle omnisport, le pôle combat et la salle de spectacle).
Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de décarbonation, associée à des actions d'efficacité énergétique, notamment la rénovation de la salle omnisport et du pôle combat en 2018.
La mise en place de ce réseau doit contribuer à la réduction de 7 % des émissions de CO_2 de la commune, grâce au remplacement des chaudières au gaz par une énergie renouvelable. Une maîtrise d'œuvre est en cours, afin d'évaluer les potentialités de

développement du réseau. La notification des entreprises travaux est prévue pour la fin de l'année.

L'Union européenne au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER), ainsi que l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et l'Agence de la transition écologique (ADEME) au titre du Fonds Chaleur, sont susceptibles d'apporter leur soutien financier à cette opération, dont le coût est estimé à 1.305.000 € HT soit 1.566.000 € TTC.

En conséquence, sa réalisation est éligible à des cofinancements selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles en € HT		Recettes prévisionnelles en €	
Travaux HT	1.305.000	Union Européenne - FEDER	300.000
		État - DSIL	391.500
		Fonds Chaleur (forage test)	70.000
		Fonds Chaleur (production)	140.000
		Ville (autofinancement)	403.500
Total dépenses HT	1.305.000	Total recettes	1.305.000

La Ville de Pessac s'engage à assurer la prise en charge de ces dépenses, si les cofinancements sollicités s'avéraient moindres.

Le Conseil municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les travaux du Réseau technique de Bellegrave et leur plan de financement prévisionnel ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union européenne, de l'État (DSIL), de l'ADEME ainsi que de tout organisme pouvant apporter son soutien à l'opération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 13 articles 1321, 13272 et 13462 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026_019 : Incubateur Maraîchage Biologique - Quartier Bacalan - Renouvellement du contrat de prêt à usage d'une parcelle communale - Autorisation

Madame VIEU déclare : « (début d'intervention hors micro) *Ils peuvent être sur trois ans sur ces parcelles. Le dernier qui est parti s'est installé à Mérignac à la fin de ces trois ans. Au-delà de mettre à disposition cette parcelle, nous les aidons financièrement par rapport à des projets. Nous proposons l'entretien par le ST4 des abords et fortification des clôtures, le broyage des déchets, ainsi que des gros travaux. Nous les aidons à établir des liens avec des partenaires locaux comme Episol, Épicez Tout, l'ASPI. Ils organisent deux fois par an des journées portes ouvertes pendant lesquelles des citoyens viennent visiter ce modèle, ainsi que des maraîchers pour voir comment cela se passe. Si vous avez eu l'occasion de goûter, car de temps en temps, des ventes sont organisées par Épicez Tout, en particulier au printemps et au début de l'été, les melons sont à tomber. Je vous recommande vraiment les*

melons et les aubergines. C'est du bio. C'est un marché. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Achetez les melons et les salades.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui indique : « *Voilà. Et les tomates. Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre et à renouveler le contrat de prêt pour trois ans, à compter de février 2026 jusqu'au 27 février 2029.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci, Sylvie. Très jolie opération. Modeste, mais symbolique. Il faut bien commencer modestement si l'on veut ensuite avoir une portée plus large. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur le sujet ? J'ai l'impression que tout le monde est éteint. C'est pourtant une belle opération. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.* »

Délibération votée DEL2026_019

Madame Sylvie VIEU, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Le CIVAM (PPML) de Gironde, Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (Produire, Partager et Manger Local), fait partie du réseau des CIVAM qui agissent partout en France, pour une agriculture plus économe et autonome, une alimentation relocalisée au cœur des territoires, l'accueil de nouveaux agriculteurs, et la préservation des ressources.

L'association accompagne aussi de jeunes agriculteurs sur des espaces tests agricoles, en fournissant un tuteur maraîcher, du matériel, et une aide administrative. Ce soutien permet à des jeunes de confirmer leur intérêt pour ce métier, et de les confronter aux réalités professionnelles, sans prendre de risques financièrement.

Ces objectifs rejoignent ceux de la politique municipale en matière d'agriculture en ville, et s'inscrivent dans le cadre d'un soutien à une agriculture respectueuse de l'environnement, de la biodiversité, et des circuits courts.
Cet espace test agricole, permet aussi de favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs formés dans une agglomération bordelaise, qui connaît une diminution des petites exploitations agricoles, comme partout en France.

Le CIVAM PPML bénéficie de la mise à disposition d'une parcelle de 1,14 ha appartenant à la Ville de Pessac (parcelle cadastrale HV n°49p – 36 av Magellan) depuis le 5 février 2020, dans le cadre d'un contrat de prêt à usage. Ce contrat arrive à échéance le 27 février 2026, il est proposé de le renouveler pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code civil et notamment les articles 1875 et suivants,

- d'autoriser Monsieur Le Maire à concéder au CIVAM PPML de Gironde, à titre de prêt à usage, une parcelle d'environ 11 430 m² à détacher du terrain communal cadastré HV49, en vue de l'accueil de couvés en agriculture biologique.
Le contrat de prêt est consenti à titre gratuit pour une durée de 3 ans, à compter du 28 février 2026 jusqu'au 27 février 2029.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026_021 : Vibrations Urbaines - Édition 2026 - Approbation

Monsieur SZTARK déclare : « *Merci, Zeineb. Monsieur le Maire, chers collègues, c'est avec grand plaisir que je vous présente cette délibération. Il s'agit de la première délibération de l'année concernant les VU, dont l'objet est d'autoriser la réalisation de la 28e édition des VU. J'espère que ce sera le cas. Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats, conventions et demandes de subventions pour la réalisation de cette édition.*
J'en profite pour vous présenter le pré-programme de cette édition. Une deuxième délibération est prévue au Conseil de juin, généralement, avec le programme final et la tarification du battle. Fort du succès de l'édition 2025, avec près de 35 événements dans les différents quartiers de la ville, plus de 11 000 personnes qui ont assisté à ces différentes manifestations, nous avons repris le même schéma. Retenez la date d'ouverture le vendredi 11 septembre et de clôture le dimanche 11 octobre avec le Pessac Battle Arena. Cela se déroulera sur cinq week-ends au cours desquels se tiendront différentes manifestations sportives, que ce soit sur le skatepark à Bellegrave ou au Bourgailh. Des manifestations concernant le street art seront également organisées avec l'Artothèque, qui va déménager cet été pour rejoindre la Maison des Arts. Nous profiterons de cette opportunité pour occuper l'espace laissé libre par l'Artothèque sur la place de la ville avec des œuvres de street art et une médiation très particulière.
Ces cinq week-ends seront accompagnés, tout au long de la semaine, d'ateliers de médiation, comme nous avons eu l'occasion de le faire en 2025, au sein des établissements scolaires, du campus — c'est un petit clin d'œil pour Monsieur NOUHOU — ainsi que dans les centres sociaux et les quartiers prioritaires de la ville. Vous avez ici la fresque réalisée sur le bâtiment Maridor. Ce n'est que la moitié de la fresque, et vous découvrirez la réalisation finale prévue lors d'un des week-ends. Je connais déjà l'image finale, mais vous la découvrirez en septembre prochain pendant les VU.
Je profite de cette délibération pour remercier les équipes, notamment l'équipe de Boris GARINEAU, direction de la jeunesse et de la vie étudiante. Un grand merci à Jean ARNAUD et Aymeric LE COZ, qui ont en charge les VU, ainsi qu'à toutes les équipes de la direction, que ce soit Pessac Animation, le 1225 ou PAMA, qui sont associées à ces Vibrations Urbaines. Je tiens également à remercier notre service de communication, en particulier Emmeline ROUSSEAU, qui réalise un travail indispensable en matière d'affiches — vous découvrirez bientôt la nouvelle affiche des VU 2026 — et concernant la communication sur les réseaux.
Un merci particulier, parce qu'on les oublie souvent, à toute la partie logistique des services du sport, qui mettent en place les gradins, les démontent et les remontent. Tous les week-ends, ils sont à pied d'œuvre pour la réalisation de ce 28e Festival des Vibrations Urbaines. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup, François. Cette nouvelle formule des Vibrations Urbaines que tu as présentée a trouvé, je pense, son point d'équilibre. C'est vraiment quelque chose de populaire, festif, ouvert sur la ville, et étalé dans le temps, puisque cela dure un mois. Nous avons tous les ingrédients pour faire de belles éditions des VU. Il y aura sans doute des évolutions à venir, mais en tout cas, ce nouveau format des VU est particulièrement apprécié, comme l'a démontré la fréquentation des différentes animations cette année. Merci beaucoup, François.*
Je mets aux voix. Ah non, pardon, il y a peut-être des questions. Pas de questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

Délibération votée DEL2026_021

Monsieur François SZTARK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le festival Vibrations Urbaines est une manifestation reconnue comme un véritable temps d'expression des cultures urbaines et de festivités pour la jeunesse.

Les dernières éditions ont permis le renouveau du festival par un renforcement de l'ancrage local avec et pour tous les Pessacais, en alternant des temps forts les week-ends et des actions de médiation en semaine.

Lors de l'édition 2025, plus de 11 000 personnes ont assisté aux 35 événements et temps de médiation où le street art, le break-dance, la musique et les sports de glisse ont été mis en lumière durant un mois.

Enrichie de cette nouvelle formule, la Ville de Pessac souhaite conforter ce nouvel élan en maintenant cette période de rentrée scolaire et étudiante, ainsi que l'exploitation de différents lieux de la ville (Campus, Parc du Bourgailh, Skatepark de Bellegrave, Place de la 5ième République, l'artothèque…).

Ce format des Vibrations Urbaines sera poursuivi et le festival se tiendra du vendredi 11 septembre au dimanche 11 octobre 2026.

Durant cette période, des actions de médiation auprès de la jeunesse pessacaise (beatbox, street art, breakdance dans les établissements scolaires et les centres sociaux…) alterneront avec des temps forts de programmation artistique et événements sportifs en week-end.

Plus qu'un festival, les Vibrations Urbaines deviennent un moyen de consolider le lien social existant toute l'année. La prochaine édition sera l'occasion de poursuivre le travail engagé en médiation et création avec les habitants du quartier de l'Alouette sur l'immeuble « Maridor ».

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver la réalisation de la 28ème édition du festival Vibrations Urbaines ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions permettant la bonne réalisation du cette édition ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenariats, aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et privés permettant la mise en œuvre de cette édition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026 022 : Quartier prioritaire (QPV) Châtaigneraie-Arago - Convention de mise à disposition de locaux - Association OUED BEHT - Approbation

Monsieur YAHMDI déclare : « *Mes chers collègues, Monsieur le Maire, une fois de plus, nous allons parler des QPV, mais nous allons nous déplacer un peu, puisqu'il s'agit du quartier de La Châtaigneraie-Arago. Tout à l'heure, nous avons évoqué l'opération qui s'est déroulée il y a quelques années sur la rénovation et la requalification du quartier Arago, qui a fusionné, en quelque sorte, avec le quartier de La Châtaigneraie. Depuis cette réhabilitation, nous avons accueilli de nombreuses familles avec enfants. Nous avons aujourd'hui l'un des quartiers les plus jeunes de la métropole. Cependant, cette réhabilitation n'a pas été accompagnée d'un accompagnement social dimensionné pour l'accueil de cette nouvelle population. Cela fait maintenant une dizaine d'années que nous nous attachons à renforcer un tissu associatif beaucoup plus important, intense et dynamique, afin de pouvoir accompagner, avec des associations satellites, le centre social qui reste le poumon de*

l'animation globale de ce territoire.
Cette première délibération concerne l'association Oued Beht. Pour rappel, l'association Oued Beht a été créée en juin 2018 et s'est donné pour mission d'intervenir dans des domaines social, humanitaire, éducatif, scolaire, sportif et culturel. Elle souhaite agir comme un pont entre les populations en situation de vulnérabilité et les services et ressources disponibles, qu'elles soient internes, municipales ou issues du réseau associatif local. Son action vise à faciliter l'accès aux compétences, aux services et aux opportunités. Ses activités sont diverses et destinées aux adultes, qu'ils soient parents ou non, ainsi qu'aux enfants et aux adolescents. On y retrouve l'alphabétisation, l'aide aux devoirs, le soutien scolaire, des cours de langue arabe, des permanences et des ateliers divers pour les enfants, selon les besoins et les demandes. Il y a également des cercles de parole, notamment en direction des parents, ainsi que des activités physiques. Ils organisent également des collectes et des distributions de colis alimentaires et de produits d'hygiène aux sans-abris, lors de maraudes et de sorties. Pour ces activités, l'association Oued Beht dispose à ce jour de deux créneaux horaires au sein de la maison municipale Antoune, trois créneaux en semaine et deux créneaux le week-end. Grâce à cette délibération que je vous présente ce soir, l'association va pouvoir bénéficier d'un nouveau local, cette fois-ci pérenne, ce qui signifie qu'il ne s'agit plus d'une utilisation ponctuelle au sein de la salle municipale. Ce local se situe au 9 avenue de la Châtaigneraie. C'est l'ancien accueil périscolaire Simone Veil que nous avons inauguré lors du premier mandat, et que nous allons partager avec l'association AJC, dont je parlerai tout à l'heure.
C'est pour moi un plaisir de présenter cette délibération et de parler de cette association qui n'est malheureusement pas vraiment connue encore du grand public, mais avec toute la liste de ses activités, vous prenez un petit peu la mesure de son action. Je rappelle que cette association est composée exclusivement de bénévoles. Je salue sa présidente, Jamila, pour tout le travail qu'elle effectue depuis de nombreuses années dans le quartier de La Châtaigneraie. Merci beaucoup. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup, Naji. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Fatiha.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui indique : « *Monsieur le Maire, ce n'était pas une question. Je voulais remercier Naji pour cette délibération, puisque c'est une association que j'ai connue lorsque j'étais maire de quartier. Nous parlions tout à l'heure d'amener les gens. Je disais que lorsque nous amenons les gens, nous leur apprenons à pêcher, nous ne leur donnons pas le poisson. C'est exactement cela. En plus, ce sont des femmes qui sont à la tête de cette association. Elles sont du quartier, elles œuvrent pour le quartier et elles permettent d'émanciper les habitants. C'est important de leur donner ces locaux, puisqu'elles en avaient besoin. Elles travaillent, comme Naji l'a détaillé, sur tous les aspects de l'émancipation. Il y a un aspect que j'apprécie particulièrement : elles font beaucoup pour les mamans. Elles leur apprennent à lire et à écrire, et surtout, elles leur enseignent à décoder les informations. Par exemple, elles organisent des ateliers pour leur apprendre à lire le journal, à comprendre l'information et à ne pas être dépendantes de ce que les autres leur disent ou de ce qu'on leur explique. Elles leur apprennent à décortiquer l'information, à devenir autonomes. Pour les femmes, je trouve cela très important. Donc, merci, Naji, pour cette délibération.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *D'autres remarques ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.* »

Délibération votée DEL2026_022

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Une fragilité sociale et un accompagnement sous-dimensionné ont conduit la Ville de Pessac

à mener sur le QPV de la Châtaigneraie-Arago une action articulée autour des dimensions complémentaires de sécurité et d'ordre public et de soutien aux initiatives socio-éducatives et de prévention de la délinquance.

Créée en juin 2018, l'association OUED BEHT s'est donné pour mission d'intervenir dans les domaines social, humanitaire, éducatif, scolaire, sportif et culturel.
Elle souhaite agir comme un pont entre les populations en situation de vulnérabilité et les services et ressources disponibles, qu'elles soient internes, municipales ou issues du réseau associatif local. Son action vise à faciliter l'accès aux compétences, aux services et aux opportunités.
Ses activités sont diverses et destinées aux adultes, parents ou pas, ainsi qu'aux enfants et aux adolescents : alphabétisation, aide aux devoirs, soutien scolaire, cours de langue arabe, permanences et ateliers divers parents/enfants selon les besoins et demandes, cercles de parole, activités physiques, collectes et distributions alimentaires et de produits d'hygiène aux sans-abris lors de maraudes, sorties.

Pour ses activités, l'association Oued Beht dispose à ce jour de créneaux horaires au sein de la Maison Municipale Antoune : 3 créneaux en semaine et 2 créneaux le week-end.

Aujourd'hui la Ville de Pessac souhaite mettre à disposition de l'association OUED BEHT, des locaux pérennes situés au n° 9 de l'avenue de la Châtaigneraie.

La convention annexée à la présente délibération précise les conditions et les modalités de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition à l'association OUED BEHT de locaux ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition entre la Ville et l'Association OUED BEHT et tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2026_023 : Quartier prioritaire (QPV) de la Châtaigneraie-Arago - Convention de mise à disposition de locaux - Association des Jeunes de la Châtaigneraie - Approbation

Monsieur YAHMDI déclare : « *Merci beaucoup. Comme vous l'aurez compris, il s'agit d'une délibération qui est la jumelle de celle que je viens de présenter, puisque ces deux associations vont cohabiter, bien sûr à des temps différents. Nous disposerons de locaux qui seront côte à côte une fois les travaux réalisés. Nous espérons la mise à disposition de ces locaux après les élections.*
Pour rappel, l'association AJC est l'association des jeunes de La Châtaigneraie, qui a ouvert un accueil en soirée depuis le 1er juillet 2022. Ses objectifs sont assez simples mais très clairs : accueillir les jeunes adultes, notamment en soirée et le week-end, diffuser à partir d'un lieu d'accueil tous les événements sportifs intéressant les jeunes, en particulier ceux autour du football, proposer un espace de détente et de loisir aux jeunes adultes, organiser des rencontres avec des sportifs, et servir de point d'appui aux acteurs sociaux du quartier.
La ville de Pessac et l'association AJC s'étaient accordées sur les principes suivants quant au fonctionnement du lieu d'accueil :

1. *Un lieu d'accueil appelé à devenir un des maillons de la chaîne d'accompagnement du quartier, dont ce dernier avait grandement besoin — c'est ce que je disais tout à l'heure.*
2. *Un projet qui articule l'accueil des jeunes avec une démarche partenariale d'écoute*

et d'accompagnement.

3. *Un lieu qui se veut ouvert aux partenaires.*
4. *Un lieu d'accueil doté d'un règlement intérieur clair sur les points spécifiques, avec un certain nombre d'interdictions et de respect des lieux.*
5. *Et puis, un projet qui respecte, de façon très prioritaire, la quiétude des riverains.*

Aujourd'hui, nous pouvons constater que c'est un lieu qui fonctionne bien et qui est vivant. Sa fréquentation et les projets en partenariat qui y sont développés sont de grande qualité. Ils vont enfin disposer d'un lieu d'accueil pérenne, car ils étaient hébergés dans des algécos provisoires qui leur avaient été mis à disposition. Ils vont enfin avoir ce lieu d'accueil.
Rapidement, pour conclure, tout à l'heure, nous avons parlé des projets d'équipements publics ambitieux que nous avons essayé de projeter sur les années à venir dans le quartier de Saige, notamment avec ceux déjà réalisés et ceux en cours de réalisation. Ces projets permettront d'avoir des mètres carrés associatifs supplémentaires dans un quartier qui en a grandement besoin. Une des particularités des territoires politiques de la ville est de pouvoir mettre l'accent sur l'accompagnement associatif. Pour cela, ces associations ont besoin d'outils de travail. Ces outils de travail sont ces locaux qui leur sont mis à disposition, des locaux de qualité. Là, nous aurons des espaces qui seront extrêmement accueillants et dimensionnés. Ces espaces leur permettront également de stocker du matériel, ce qui n'est pas forcément évident aujourd'hui, notamment dans la salle municipale. Ces projets sont possibles grâce à l'accompagnement de ces associations par des subventions, car elles ont besoin à la fois de locaux mais aussi de moyens financiers pour développer des projets, participer à des activités culturelles et travailler sur des actions éducatives, comme cela a été rappelé par exemple pour l'association Oued Beht.
Cet accompagnement financier est possible grâce à la bonne gestion financière de la ville de Pessac. L'argent public est le premier des biens communs. Il permet de développer un territoire et de promouvoir la solidarité. C'est la première responsabilité des élus. C'est sur cela que nous sommes attendus et jugés : qu'avons-nous fait de ce qui nous a été confié pendant toute la durée de notre mandat ?
Aujourd'hui, je partage avec vous ma fierté de constater l'évolution et la transformation de nos quartiers, que ce soit dans le quartier de Saige ou dans le quartier du Haut-Livrac. On n'en a pas parlé ce soir, mais je veux rappeler la piscine Cazalet, la plaine des Sports que nous avons inaugurée récemment, le centre commercial. La résidence Macedo a également connu une réhabilitation. Concernant La Châtaigneraie, le centre social a vu sa capacité grandir avec la livraison du passage de plus de 300 mètres carrés. Je pense au plateau sportif de l'école Saint-Exupéry, au City Stade qui a été rénové, et bien évidemment aux deux équipements que nous avons livrés cette année : l'école Georges-Leygues, qui est aujourd'hui une école d'excellence, et la piscine dont nous avons parlé tout à l'heure dans le quartier de Haut-Livrac.
Tous ces éléments illustrent parfaitement notre objectif, qui est de faire de ces territoires des territoires d'opportunité, d'émancipation et surtout des territoires qui ne sont pas relégués au sein de la ville de Pessac. Nous restons avec ces deux délibérations dans cet objectif simple et clair. Merci beaucoup. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Quel cœur jusqu'au bout du mandat. Avez-vous des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Je n'en vois pas. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.* »

Délibération votée DEL2026_023

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Une fragilité sociale et un accompagnement sous-dimensionné ont conduit la Ville de Pessac à mener sur le QPV de la Châtaigneraie-Arago une action articulée autour des dimensions complémentaires de sécurité et d'ordre public et de soutien aux initiatives socio-éducatives et de prévention de la délinquance.

Lors de sa séance du 14 décembre 2021, le Conseil Municipal a ainsi approuvé l'installation dans des préfabriqués d'un lieu d'accueil provisoire des jeunes adultes, animé par l'Association des Jeunes de la Châtaigneraie (AJC).

Ce lieu d'accueil provisoire a été ouvert par l'AJC le 1er juillet 2022, autour des objectifs suivants :

- Accueillir les jeunes adultes notamment en soirée ou le week-end,
- Diffuser à partir d'un lieu d'accueil tous les événements sportifs intéressant les jeunes, en particulier ceux autour du football,
- Proposer un espace de détente et de loisirs aux jeunes adultes,
- Organiser des rencontres avec des sportifs,
- Servir de point d'appui aux acteurs sociaux du quartier.

La Ville de Pessac et l'association AJC s'étaient accordées sur les principes suivants, quant au fonctionnement du lieu d'accueil :

- Un lieu d'accueil appelé à devenir un des maillons de la chaîne d'accompagnement du quartier,
- Un projet qui articule l'accueil des jeunes avec une démarche partenariale d'écoute et d'accompagnement,
- Un lieu d'accueil doté d'un règlement intérieur clair sur des points spécifiques (interdiction des ventes diverses et jeux d'argent, organisation de l'accueil des mineurs, fonctionnement du lieu d'accueil en l'absence du responsable),
- Un projet qui respecte impérativement la quiétude des riverains.

Aujourd'hui la Ville de Pessac souhaite mettre à disposition de l'AJC des locaux pérennes situés au n° 9 de l'avenue de la Châtaigneraie. Ces nouveaux locaux ont la même vocation de « lieu d'accueil des jeunes adultes ».

La convention annexée à la présente délibération précise les conditions et les modalités de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition à l'Association des Jeunes de la Châtaigneraie (AJC) de locaux destinés à l'accueil des jeunes adultes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition entre la Ville et l'Association des Jeunes de la Châtaigneraie (AJC) et tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2026_025 : Associations - Subventions - Répartition 2026 n°1</u>

Madame DAUNY déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit de la première répartition de l'année 2026, dernière délibération du mandat, et en ce qui me concerne, dernière délibération tout court — excusez-moi, je fais un jeu de lunettes parce que j'ai cassé les miennes, alors je ne vois rien.*
Je voudrais en profiter pour remercier la petite équipe de la direction de la vie associative et de l'événementiel, en particulier son directeur Michaël LACOUR, ainsi que l'ensemble des personnels pour leurs compétences et leur qualité d'accueil à l'égard des associations. Cela a été souligné, et à chaque fois, je leur en fais part lorsque les associations me disent "Oh, c'est sympa de venir chez vous" à la Villa Clément V. Je voudrais souligner la qualité de cette équipe pour tout le travail qu'elle réalise pour l'analyse des demandes de subventions, pour

la mise à disposition des 34 salles associatives et des nombreux matériels qu'elle met à disposition des associations lorsqu'elles en font la demande, ainsi que pour l'accompagnement des associations dans leurs projets de manifestation, et il y en a beaucoup chaque année. Je les remercie également pour l'organisation des grandes manifestations proposées par la ville. Un grand remerciement donc à cette équipe, ils le savent, je l'ai déjà fait, mais je ne l'avais jamais fait devant vous, et voilà, c'est fait ce soir.
Ce soir, j'ai le plaisir, l'honneur et l'avantage de vous présenter 30 subventions qui sont attribuées pour la plupart aux associations qui ont conventionné avec la ville, souvent des conventionnements pluriannuels, pour un montant global de 1 366 605,90 euros. C'est la dernière version, je ne sais pas si tout le monde l'avait eue. Je vous remercie.»

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci, Catherine. Qui aura l'honneur, le plaisir et l'avantage de poser la première question ? Monsieur CHAVAROT.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur CHAVAROT** qui indique : « *Merci. L'histoire ne se répète pas, elle bégaye. Une dernière fois, nous demandons aux élus de voter à l'aveugle cette première tranche de subvention. Aucun moyen de savoir s'il s'agit de tout ou partie des sommes qui seront allouées annuellement à chaque bénéficiaire. Aucun élément d'appréciation sur les sommes demandées et celles accordées. Aucun élément de comparaison avec l'exercice précédent. Pour reprendre une expression souvent entendue ce soir dans cette enceinte, c'est un peu le contraire d'un exercice démocratique, finalement. Nous formons avec confiance des vœux pour que cette opacité, qui à l'évidence ne doit rien à la maîtrise d'Excel par nos agents, ne soit plus bientôt qu'un mauvais souvenir. Bien entendu, comme d'habitude, nous ne participerons pas au vote. Je vous remercie.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui indique : « *Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération sur les subventions est toujours un moment politique important, car les subventions municipales ne sont pas neutres. Elles traduisent les priorités de la collectivité et structurent la relation entre la ville, les associations et les citoyens. Depuis le début de ce mandat, la minorité demande de façon constante des éléments simples et légitimes : des critères précis d'attribution, y compris en ce qui concerne les attributions de locaux que l'on peut assimiler à des subventions indirectes, le taux de subventionnement ou de non-subventionnement, les tableaux de suivi annuels et pluriannuels, et enfin des indicateurs permettant d'évaluer l'impact réel des subventions au regard des politiques publiques affichées, de manière à faire évoluer l'action publique et les partenariats.*
Cette constance ne s'est pas limitée aux interventions en conseil municipal. Le 12 novembre dernier, j'ai adressé, Monsieur le Maire, ainsi qu'au cabinet, un courrier officiel afin que me soient communiqués les tableaux de suivi existants, soit sous format Excel, soit sous format PDF. Je le précise clairement, comme dans mon courrier : il ne s'agissait pas de demander la création de nouveaux outils, mais simplement l'accès à des éléments de suivi qui devraient, dans toute collectivité, exister. À ce jour, je n'ai obtenu aucune réponse. Ce soir encore, pour le dernier conseil de la mandature, nous n'avons donc qu'un tableau listant les subventions soumises aux votes. Il n'y a ni bilan ni évaluation, ni lecture globale de ces six années ni éléments objectifs permettant aux élus d'exercer pleinement leurs responsabilités et d'évaluer l'impact réel des subventions.
Rappelons-le clairement : une subvention n'est ni une récompense ni une sanction. Certains propos tenus aujourd'hui et dans le passé laissent penser que ce n'est pas toujours ainsi qu'elle a été utilisée. Elle n'a pas vocation à féliciter une association docile ni à pénaliser une association critique. Elle doit servir à soutenir des actions d'intérêt général dans le cadre de politiques publiques claires, transparentes et assumées. Or, au cours de ce mandat, par exemple, certaines associations ont été privées de subventions après avoir exercé un droit fondamental, celui de saisir le tribunal administratif. Dans une démocratie locale, le recours au juge ne peut jamais devenir un motif direct ou indirect de fragilisation financière.
Ce que nous dénonçons ce soir n'est pas simplement un désaccord politique classique. C'est un problème de méthode et de principe. L'absence persistante de critères formalisés et

d'outils d'évaluation constitue un déni démocratique du rôle des élus de la minorité, privés des moyens de contrôler et d'évaluer l'action publique au même titre que la majorité. Mais c'est également un déni démocratique de transparence à l'égard des citoyens et de l'ensemble du tissu associatif, qui sont en droit de comprendre selon quelles règles l'argent public est attribué, de même que les locaux. La transparence ne fragilise pas l'action publique, elle la légitime, la renforce et est une condition indispensable à la confiance démocratique. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui indique : « *Dans cette délibération, un certain nombre de subventions sont attribuées, comme chaque année à cette même période, dans le cadre de conventions signées avec les associations. Ce sont aujourd'hui les mêmes délibérations qui vous ont été présentées l'année dernière à la même époque. Ces subventions servent à payer les salaires et le fonctionnement des associations. Il n'y a pas de critères particuliers, en tout cas sur celles qui vous sont présentées. Ce qui m'étonne le plus, c'est que vous ayez besoin d'un compte rendu de l'ensemble des actions portées par les associations. Par exemple, connaissez-vous le centre social de Saige ? Savez-vous ce qu'ils font ? Concernant le centre social de la Châtaigneraie, avez-vous besoin que je vous fournisse un document pour savoir ce qu'ils font ? Pour la Communauté sportive et gymnique du travail, la CSGTP au COSEC de Saige, allez-y ! Je vous en prie, faites-vous plaisir, participez à leurs activités. Vous voulez parler de l'ASTI Pessac ? Tout à l'heure, j'en parlais. L'ASTI, vous savez où ils sont, vous connaissez leur adresse. Vous avez besoin que je vous fasse un compte rendu pour vous dire qu'on leur a attribué une subvention de 30 000 euros pour qu'ils organisent des ateliers ? Non, mais franchement… Ce que je vous propose, si vous le souhaitez, c'est de faire un petit safari sur Pessac avec toutes les subventions versées aux associations et d'aller les voir ensemble. Nous pourrions prendre le temps de discuter avec eux. Je vous assure que lorsque vous discuterez avec eux, vous n'aurez plus besoin d'éléments chiffrés ou de comptes rendus qui leur prennent un temps fou à réaliser. Pendant qu'ils réalisent des comptes rendus ou des appels à projets, ils ne sont pas sur le terrain en train de travailler avec les personnes qui en ont besoin.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui indique : « *Juste pour lever un petit doute, je souhaite clarifier ce que j'ai dit tout à l'heure concernant le fonctionnement de Monsieur BIDEAU au sport. Lorsque je parlais de sanctions, il n'a jamais été question de sanctions financières. Ne vous servez pas de mes mots. On ne sait jamais, je préfère préciser. Les sanctions prises par Monsieur BIDEAU, pour être claire, concernent des garçons qui sont entrés dans les douches des filles. Nous avons demandé au club de prendre des dispositions pour interdire aux garçons d'entrer dans les douches des filles. Cela n'a jamais été des sanctions financières. Je préfère le préciser. De plus, nous avons organisé les assises du sport où nous avons mis à plat tout le fonctionnement, l'utilisation des locaux, les subventions et les critères. Nous avons travaillé avec les clubs. Ce qui en est ressorti a été élaboré avec les clubs sportifs. Les critères définis l'ont été avec les clubs sportifs. Nous ne l'avons pas décidé seuls dans notre coin. Cela concernait la partie précision.*
Pour la deuxième partie, nous sommes minoritaires à la métropole. Je suis désolée, vos collègues qui sont majoritaires sont encore pires. Lors du dernier conseil, exemple type, ils nous ont fait passer le plan sur l'égalité femmes-hommes, qui ne sera présenté que ce vendredi en Comité Social Territorial (CST). Normalement, ce programme doit être présenté en CST aux organisations syndicales avec tous les représentants pour que nous puissions travailler sur ce plan. Cela n'a même pas été fait puisqu'il a été présenté en conseil avant. Tout le fonctionnement est ainsi. Il y a une opacité à la métropole qui est bien pire. Comme l'a dit Naji, nous sommes sur une municipalité. Les associations, vous les connaissez. Vous savez ce qu'elles font. Nous n'avons pas besoin de vous accompagner. Je ne ferai pas le safari avec toi, Naji, je te remercie, mais nous avons d'autres travaux à réaliser. »

Monsieur Le Maire déclare : « *D'autres remarques ? Madame la rapporteur, je ne t'oubliais pas. Pas d'autres remarques ? Catherine.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame DAUNY** qui indique : « *Merci beaucoup. Monsieur le Maire, permettez-moi ce plaisir une dernière fois, de dérouler les six critères que j'avais déjà présentés il y a quelques années, avec les indicateurs qui nous permettent, au niveau de la Direction de la Vie Associative et des Événements (DVAE), de proposer à cette noble Assemblée les futures subventions, notamment pour les comités de quartier, puisque c'est ma partie.*

- *Premier critère : le rayonnement de l'association, qui peut être évalué. Le siège est-il à Pessac ? C'est facile à vérifier. Sous-critère : impact géographique. Combien de personnes sont concernées par les activités, touchées par les animations ? Y a-t-il une variation des adhérents ? Tout cela est mesurable et quantifiable. Vous allez me dire que c'est du déclaratif. Les associations, effectivement, nous font valoir ce qu'elles souhaitent. Nous les croyons, car nous travaillons sur un mode de confiance entre les associations et la ville.*
- *Passons maintenant au deuxième critère : éco-citoyenneté, éco-responsabilité. L'association prend-elle en considération les impératifs liés au changement climatique, aux enjeux de sobriété, etc. ? Par exemple, lors des manifestations, nous pouvons observer si elles utilisent des verres jetables ou des verres réutilisables. C'est un exemple, mais il y en a d'autres, comme la gestion des déchets.*
- *Troisième critère : la gouvernance. Sous-critère : mixité du bureau. Y a-t-il une parité ou est-ce uniquement des hommes ou uniquement des femmes ? Un autre sous-critère concerne la durée du mandat de la présidence. Est-ce un président à vie ou est-ce que cela tourne ?*
- *Quatrième critère : l'accessibilité. Sous-critère : l'association a-t-elle une politique tarifaire pour faciliter l'accès aux activités et aux manifestations qu'elle propose ? Oui ou non. Cela se voit dans les propositions des associations. Elles nous indiquent, par exemple, les tarifs pour les enfants, pour les familles, ou pour les personnes âgées. On regarde aussi s'il y a des actions facilitatrices d'accueil des personnes en situation de handicap. Autre critère : mixité d'action du projet.*
- *Cinquième critère : les éléments financiers. Vous voyez, cela n'arrive pas en premier. Parfois, on m'a dit que vous privilégiez les fonds propres. Non, ce n'est pas le cas. C'est le cinquième critère sur six, c'est quand même pas mal. Nous nous occupons d'autres aspects également. L'association a-t-elle des fonds propres ? S'il y en a beaucoup, on évite d'abonder encore, en essayant de privilégier d'autres situations plus difficiles. Valorisation des aides en nature, etc.*
- *Critère numéro six : transversalité. Est-elle en collaboration avec d'autres associations ? Y a-t-il des activités en partenariat ? Se projette-t-elle dans une démarche de mutualisation, etc. ?*

Nous avons des critères et des indicateurs, je vous les redonne. Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci Catherine. Madame CHAINEAUD.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui indique : « *Oui, je vous remercie, Madame DAUNY, mais je vous ai demandé les tableaux, notamment de suivi, car ce n'est pas aux associations que nous les demandons, mais à la mairie.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Je vais vous répondre.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui indique : « *Notamment, je vous demandais le taux de subventionnement ou de non-subventionnement, c'est-à-dire combien d'associations ayant fait une demande de subvention n'ont rien obtenu. Combien d'associations demandant une salle se la voient refuser, pourtant associations pessacaises ? Inversement, certaines associations dont nous pouvons douter de l'intérêt général pour Pessac sont subventionnées. Je pense au Métro.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Je vais conclure. Madame CHAINEAUD, lorsque vous recevez les documents la veille au soir, c'est trop tard. Lorsque nous vous répondons le jour même*

de votre demande, c'est sans doute trop tôt. Le 12 décembre, vous avez écrit, et il vous a été répondu le même jour. Je tiens la réponse à votre disposition. C'est Monsieur BREGEON, directeur général des services, qui vous a répondu, en vous indiquant exactement ce que vous pouviez faire et en faisant référence, y compris, à un avis de la CADA qui avait été publié. Vous disposez donc de l'ensemble des informations que vous avez sollicitées, dans la mesure du disponible et du respect de la CADA. Tout est parfaitement clair : "C'est pourquoi je vous invite à nous communiquer la liste des dossiers que vous souhaitez consulter : années, thématiques, éventuellement noms des associations. Nous reviendrons vers vous pour vous indiquer sous quelle forme ils vous seront communiqués, soit numérisés, soit mis à disposition en mairie pour une consultation sur place, avec la possibilité d'emporter une copie des dossiers que vous aurez sélectionnés." Je pense que vous n'avez jamais répondu. Vous avez donc toutes les informations que vous souhaitez avoir. Maintenant, nous ne pouvons pas embaucher huit personnes pour réaliser vos tableaux.
Je mets aux voix. Ne prend pas part au vote, à ma gauche. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour, afin que nous soyons bien d'accord ? Il reste une dernière délibération. »

Délibération votée DEL2026_025

Madame Catherine DAUNY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget »,

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Patrick CHAVAROT, Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ, Benoît GRANGE, Stéphane COMME, Valérie WASTIAUX GIUDICELLI

<u>Aff n°26 -Association « Nuisances 11/29 » - Attribution de subvention :</u>

Retirée de l'ordre du jour en séance par Monsieur le Maire pour faire suite aux échanges ci-après :

Monsieur Le Maire déclare : « *Dernière délibération. Ce n'était pas pour ravir à Catherine le plaisir de rapporter la dernière délibération, c'est tout à fait fortuit, et je te prie de m'en excuser. La courtoisie aurait exigé que je te laissasse la dernière place.*
Il s'agit d'une délibération spécifique. Comme elle est nouvelle, je pense qu'il est bien que nous ayons un rapport spécifique. Le fait d'en parler spécifiquement est lié à des éléments administratifs reçus en dernière minute, mais c'est surtout le contenu politique de la délibération que je vais mettre en avant.
Il s'agit d'une délibération de 5 000 euros en faveur de l'association Nuisances 11/29. Quelle est cette association ? 11/29 est le nom de la piste secondaire dans le jargon aéronautique. Cette association vient de se créer. C'est en fait l'ancien collectif Stop Piste Secondaire qui s'est transformé en association Nuisances 11/29 pour paraître un peu moins définitive que de militer exclusivement pour la fermeture de la piste, mais plutôt pour limiter, voire supprimer, la totalité des nuisances qui y sont associées.
Cette association est portée par un collectif de citoyens experts de plusieurs villes, bien sûr beaucoup de Pessacais, mais le président est Mérignacais. L'association est ouverte à toutes les villes survolées par les avions empruntant cette piste, que ce soit au décollage ou à

l'atterrissage. Cela peut comprendre des personnes venant de Bègles, de Talence, de Pessac, de Martignas-sur-Jalle, ou de Mérignac, comme je l'ai dit.
Cette association a tenu son assemblée générale il y a une dizaine de jours, ici même à Pessac, à la salle Romy Schneider, un samedi matin. Il y avait un monde considérable — Catherine, n'écoute pas, car je pense que nous étions très au-delà de la jauge officielle admissible dans cette salle — avec environ 250 personnes présentes. Tout était ouvert, il faisait beau. Tout le monde pouvait suivre par l'extérieur, mais nous étions quand même assez serrés, il y avait du monde. C'était une réussite populaire témoignant de l'inquiétude et de la mobilisation de l'ensemble des citoyens sur ce sujet. Depuis le début, nous avons, avec la ville de Talence et de Martignas, tenu à marquer avec vigueur notre position en tant que ville, en tant que majorité municipale. Je regrette d'ailleurs que certains des vœux que nous avions formulés à cette époque-là n'eussent pas été votés à l'unanimité, c'était assez dommage. Depuis, je pense que la raison est revenue à certains d'entre vous. Aujourd'hui, je pense que nous avons une belle unanimité pour soutenir cette association, autant d'un point de vue juridique, administratif que financier. En effet, pour faire appel à des consultations d'avocats spécialisés dans ce sujet — bien que beaucoup d'expertise soit réunie au sein de l'association, comme nous avons pu le constater à travers les prises de parole dont nous avons été témoins samedi — il est essentiel d'avoir des aides externes. Nous pourrons soutenir l'association par le portage politique et la convergence de l'ensemble de nos positions, que ce soit dans les instances auxquelles nous siégeons ou au niveau national, en collaboration avec le maire de Talence et celui de Martignas. Un soutien juridique pourra également être apporté par notre propre avocat ou nos avocats pour aider, sous certains aspects, les actions de l'association. Il est important de noter que selon les thématiques mobilisées, l'intérêt à agir ne se situe pas exactement au même endroit. Parfois, cela concerne les collectivités, parfois les particuliers, y compris sous forme de class action. Nous pouvons avoir des approches complémentaires, mais elles doivent être coordonnées.
Il est proposé d'accorder 5 000 euros de subventions pour soutenir cette association au-delà des cotisations qu'elle récolte, afin de l'aider dans sa première année d'existence à prendre toute sa place. 250 personnes étaient présentes et l'association compte 600 adhérents aujourd'hui. Cela témoigne d'un véritable mouvement. Lorsque la présidente de la métropole avait déclaré à la radio "Lors des avions survolent Pessac, cela doit déranger 300 Pessacais", il est évident qu'avec plus de 600 membres, cela constitue le meilleur démenti à des propos qui étaient assez méprisants.
Je propose donc de mettre cette subvention au vote. Y a-t-il des remarques ? Madame CURVALE. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui indique : « *Monsieur le Maire, vous venez de donner un certain nombre de raisons pour qu'il y ait une aide nouvelle à une nouvelle association. Je voudrais revenir sur un cadre un peu formaliste, mais nous sommes tout de même dans une période particulière. Il est certes possible d'accorder une subvention à une nouvelle association en période électorale, à condition qu'elle s'inscrive dans un cadre existant et que son montant soit comparable aux pratiques habituelles de la commune. L'attribution de cette subvention se fait à part du tableau qui nous a été présenté tout à l'heure.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Cela a été fait exprès pour attirer l'attention.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui indique : « *D'autre part, c'est une délibération qui a été présentée et ajoutée après l'envoi des convocations. Cela n'a donc pas respecté le délai des cinq jours francs. Je dirais donc qu'il y a un ensemble de fragilités, malheureusement, à présenter ce type d'aide à une association qui existe depuis quatre mois, à J-40 des municipales. Vous avez visiblement apprécié le risque encouru, mais il s'agit surtout du risque pour l'association, puisque cela crée une fragilité par rapport à la délibération qui sera votée, je n'en doute pas. Je ne sais pas si, dans les villes que vous avez citées, certaines vont également joindre leurs efforts pour faire voter, lors des derniers*

conseils municipaux, des aides à ces associations.
Bien sûr, nous pouvons toujours nous réjouir que le dynamisme associatif pessacais s'étende. Cependant — et nous venons d'avoir un dernier débat avec Madame DAUNY sur les critères — cela m'a fait sourire, car cette délibération exceptionnelle interroge les critères que vous avez donnés. Quel rayonnement a l'association ? Le siège est à Pessac, certes, ce qui est toujours mieux que celui de la Métro de Bordeaux que nous avions aidé. En ce qui concerne le changement climatique, je ne sais pas trop, pareil pour la gouvernance, la politique tarifaire, les fonds propres, la transversalité. Cela ne relève pas de ce niveau de décision. Cela relève, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, d'une décision politique, non sans arrière-pensée électoraliste. Vous avez bien insisté sur le nombre d'adhérents, et cela arrive à la fin.
C'est donc assez surprenant comme manière de faire. Encore une fois, étant donné le cadre particulier, cela ne justifiait peut-être pas de s'affranchir aussi allègrement des règles, de ne pas fournir à temps la délibération, ainsi que quelques éléments pour vérifier les critères. Vous auriez pu la présenter avec le tableau habituel, puisque vous n'avez jamais pu, de toute façon, séparer certaines associations.
Vous avez insisté sur la possibilité d'ester en justice, d'accompagner les efforts de l'association. Franchement, Christel CHAINEAUD, ma collègue, l'a rappelé tout à l'heure. Nous avons tous en mémoire certaines associations dont vous n'avez justement pas apprécié le pouvoir d'ester en justice. Mais là, nous avons bien compris que vous étiez très en soutien. Vous appelez même à une class action, Monsieur le Maire. C'est quand même peut-être un peu confondre votre rôle de maire et un rôle très militant.
Notre position est sur la forme et absolument pas sur le fond. Encore une fois, considérant tous ces éléments de fragilité, nous ne participerons pas à ce vote. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Vous souhaitez, si je comprends bien, que nous retirions la délibération ? C'est juste une question que je pose. Je vous laisse réfléchir, vous répondrez après. Madame CAZAUX.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui indique : « *Monsieur le Maire, chères et chers collègues, cette délibération peut se lire de plusieurs façons. La première est celle d'un soutien à une association issue d'un collectif citoyen mobilisé contre les nuisances liées au trafic aérien. Sa dynamique, sa capacité de mobilisation et l'expertise qu'elle porte forcent le respect. Nous avons tous en mémoire l'incroyable élan de manifestation à l'aéroport. Nous soulignons également le rôle de la Fédération des comités et syndicats de quartiers, notamment sa participation aux instances comme la Commission consultative de l'environnement (CCE), dont l'association ne fait pas aujourd'hui partie, ce qu'elle a d'ailleurs exprimé comme un souhait.*
La seconde lecture est plus politique : la suspicion d'une aide financière un peu opportuniste à quelques semaines des élections, après une annonce en réunion publique. Néanmoins, nous savons que ces démarches et ces actions ont un coût : communication, amélioration du recueil des données relatives aux nuisances, ou encore préparation d'un éventuel recours si les conditions sont réunies. Cette délibération est succincte, mais elle pointe quelques éléments. Le travail de l'association est en effet décisif. On peut considérer que les éléments ayant conduit à cette décision sont au minimum discutables. Quel que soit l'issue de ce combat, il mérite d'être mené et soutenu.
Enfin, il est impossible de conclure sans rappeler certaines réalités. Vous ne manquez pas une occasion d'accuser la maire d'Eysines d'être responsable de tous les maux, en oubliant que la décision a été prise par un ministère appartenant à un gouvernement composé de formations politiques qui vous soutiennent dans le cadre des élections municipales à venir. C'est factuel : Renaissance, Horizons, dont vous êtes, rappelons-le, le délégué départemental, et les Républicains. Comment ne pas regretter dès lors que vous n'ayez pas déployé votre énergie autrement ? Plutôt que de dénigrer et de chercher des boucs émissaires, n'aurait-il pas été plus utile d'insister davantage auprès du ministre lui-même, plutôt que son cabinet, d'aller rencontrer le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF),

la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ou encore la base aérienne 106, qui ont aussi émis un avis favorable au maintien de cette piste secondaire, afin de contrebalancer leur conservatisme et d'infléchir la décision ? De cela, vous ne parlez jamais. Une nouvelle fois, vous avez la vérité à géométrie variable.
Quant à la préfecture, comment ne pas penser que l'épisode du centre de rétention administrative a laissé des traces ? Nous nous souvenons que vous affirmiez ici avoir toutes les garanties de la préfecture pour une installation en zone pavillonnaire et qu'elle ne provoquerait aucune nuisance. Vous aviez même indiqué par courrier à la préfecture, comme l'a rapporté un article d'Ici Gironde, "prendre acte de la décision d'implantation sur Monbalon avant que l'affaire n'éclate" — courrier que vous n'avez jamais voulu rendre public sans que l'on sache pour quelles raisons. De là à penser qu'il est difficile aujourd'hui pour les services de la préfecture de vous accorder leur confiance, je laisse chacun juger.
À quelques semaines des élections, nous saurons faire la part des choses. Nous voterons cette délibération sans être dupes de votre empressement. Elle nous est remise quasi sur table, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été vue en commission. Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Mais vous ne regrettez pas qu'elle n'ait pas été vue en commission, puisque vous n'y siégez pas. Je repose ma question à Madame CURVALE et Monsieur RISTIC. Souhaitez-vous que nous retirions cette délibération ?*»

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui indique : « *Monsieur le Maire, c'est vous qui jugez, comme je l'ai dit, du niveau de sécurité des délibérations que vous soumettez à notre vote. Je vous rappelle qu'elle n'est pas dans les délais réglementaires et que nous sommes dans une période qui nécessiterait certainement de bien sécuriser le cadre d'une subvention nouvelle à une association nouvelle. C'est tout. Vous en tirez les conclusions que vous souhaitez. Vous maîtrisez l'ordre du jour.*
On va pouvoir sortir, Madame BOZDAG, c'est la fin. Vous voyez, cela ne va pas trop être gênant. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Je sais que nous avons du mal à nous quitter, mais il faudra bien que cela prenne fin. Je vais vous dire ce que je pense. Ce n'est pas la première fois que nous présentons une délibération hors délai, au vu de ce que nous estimons être l'urgence de la situation pour aider telle association qui est en déficit de trésorerie, ou telle autre qui naît de l'intérêt général que nous partageons.*
Le fait que vous souleviez cette question de forme, qui peut se poser comme elle pouvait se poser pour d'autres délibérations, signifie clairement que politiquement vous ne la soutenez pas. Vous ne soutenez pas cette délibération. Je faisais référence tout à l'heure à la motion que vous n'aviez pas votée, vous aviez même voté contre. Il s'agit de la motion que nous avons présentée il y a un peu plus d'un an, à la demande du préfet, pour connaître l'avis des communes sur le maintien de la piste secondaire. Vous n'aviez pas voulu vous associer à notre motion et aviez voté contre. Vous aviez présenté votre propre motion, qui était très différente de la nôtre et qui, d'ailleurs, ne demandait pas la suppression de la piste secondaire.
Je constate que vous n'avez pas changé d'avis. Je pensais que vous aviez évolué, mais il semble que ce ne soit pas le cas. Les socialistes s'étaient abstenus, tandis que vous aviez voté contre. J'en déduis que vous n'avez pas évolué aujourd'hui. À travers cet argument juridique, vous souhaitez simplement retarder le vote de quelque chose pour lequel je pensais que nous étions tous d'accord. Après 12 ans en tant que maire, je suis encore naïf. J'avais la naïveté de penser qu'il y aurait unanimité sans discussion possible sur le fond de ce sujet et que nous pourrions mettre l'accent sur notre unanimité pour défendre cette idée. Je vois qu'il n'en est rien, et je le regrette.
Cependant, après avoir discuté avec le service juridique derrière, je dois reconnaître qu'il peut y avoir une question de forme, une question juridique externe, qui pose problème. Je ne souhaiterais pas que cette difficulté entraîne une annulation ou une guerre picrocholine en contentieux administratif, dont nous pourrions faire l'économie, et qui serait de toute

manière au détriment de l'association en question. Au vu de ces remarques, que sincèrement j'étais très loin d'imaginer possibles, je pense qu'il est préférable de retirer cette délibération du vote. C'est la première fois que je le fais. Il faut attendre la dernière délibération du Conseil municipal. Je pense que vous avez soulevé un problème juridique qui, si vous n'en aviez pas parlé, aurait échappé à tout le monde. Maintenant que vous en avez parlé, il se trouve que nous sommes dans le champ public. Il se trouve qu'il peut y avoir une contestation. Je ne pense pas qu'elle viendrait forcément de Pessac, mais elle pourrait venir d'ailleurs. Je ne souhaite pas prêter le flanc à une critique, et encore moins à un contentieux juridique que nous serions susceptibles de perdre. Je retire, je suis désolé, Mesdames et Messieurs, chers collègues, cette délibération de l'ordre du jour. Je ne la soumets donc pas au vote.
Cela me permet de respecter ce que je souhaitais faire par courtoisie, c'est-à-dire dire que c'est Catherine DAUNY, qui ne m'écoute pas, qui n'a pas la même courtoisie, qui a soutenu la dernière délibération de cette mandature. Vous voyez, j'ai essayé, je n'y suis pas parvenu. L'association 11/29, espérons-le, quelle que soit la majorité qui sera issue des urnes en mars prochain, pourra bénéficier de cette subvention en ayant respecté tout le formalisme des délais et des préavis pour l'ensemble des élus. Ce n'est que partie remise, j'en suis convaincu, mais c'est quand même partie remise. »

Monsieur Le Maire poursuit : « *Je vous souhaite une bonne soirée, une bonne nuit et de bonnes journées dans les jours qui viennent pour mener une jolie campagne, puisque je pense que nous sommes nombreux dessus.* »

Applaudissements.

Monsieur Le Maire conclut : « *J'invite les membres du public, qui m'ont l'air en pleine forme, à reconstituer un peu leur énergie, ainsi que tous les élus, et à venir partager un verre et quelque chose à manger. Merci beaucoup, bonne soirée, à très bientôt.* »

La séance est levée à 21h50

Procès-Verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2026

Le Président de séance ***La secrétaire de séance***

MAIRIE de PESSAC (Gironde) 160

Franck RAYNAL

MAIRIE de PESSAC (Gironde) 160

Zeineb LOUNICI